



Cité de Duvernay
Province de Québec.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 18 décembre 1962, tenue le 3 janvier 1963, à 8:20 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Échevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-1

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour les contrats :
12, 13 et 14.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-2

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité, formé de M. J.A. Lalonde, ing.p. M. André Robillard, ing.p. M. Phil Malo, ing.p. ainsi que le directeur des services, M. Claude Lamy, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux trois plus basses soumissions, sur les contrats : 12, 13 et 14.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-3

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que des soumissions publiques par voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution des travaux d'aqueduc prévus au règlement no: 560 (contrat no: 15) ; telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité, avant 8:00 heures p.m., mardi le 22 janvier 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

554

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement pour la perception de la taxe d'eau.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 500, pourvoyant à l'acquisition d'équipement et aménagement ainsi qu'à un emprunt de \$ 170,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi, 27 décembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Philémon Gascon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 500.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Philémon Gascon

(signé) Rosaire G. Brisson

Président

Greffier

Rés. 63-11

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 500, présenté et soumis par M. l'Échevin Philémon Gascon et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 560, pourvoyant à la construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc de 24" (du Boul. de la Concorde jusqu'à l'intersection du Boulevard no: 1) dans le secteur nord-ouest et à un emprunt de \$ 240,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi, 27 décembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 560.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Sconarnec

(signé) Rosaire G. Brisson

Président

Greffier



Rés. 63-5

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 560, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 561, pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc dans le secteur nord-ouest de Duvernay-ouest, les bassins : 1, 2 et 4 d'après le plan des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre portant le numéro : 170-1048-2 et à un emprunt de \$ 220,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 27 décembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 561.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) André Bastien

Président

(signé) Rosaire G. Brisson

Greffier

Rés. 63-6

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 561, présenté et soumis par M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Régie des Services Publics amendant l'ordonnance no: 6630 concernant l'usine de pompage d'aqueduc sur le Boulevard Lèvesque.



Rés. 63-7

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé de faire part à la Régie des Services Publics que la Cité de Duvernay accepte sa suggestion de révision de répartition seulement sur la partie "entretien futur" mais non sur la partie "capital".

Que Me Jean Allaire soit autorisé de soumettre un texte à la Régie des Services Publics en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 562.

Rés. 63-8

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 562, concernant l'émission de permis d'occupation, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 563.

Rés. 63-9

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 563, créant un fonds industriel pour la Cité de Duvernay au montant de un million de dollars (\$ 1,000,000.-), soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 11 janvier 1963, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-10

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Fernand Lemay, arp. géo. en date du 7 décembre 1962 - portant le numéro : 5429 et montrant les subdivisions du lot : 60-773 à -800 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-11

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Fernand Lemay, arp. géo., en date du 7 décembre 1962, sous la description suivante :

rues : 60-774, -776, -777, -778 et -497

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Fernand Lemay, arp. géo. et décrite comme suit au dit plan :

rues : 60-774, -776, -777, -778 et -497

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

558

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'augmenter le nombre de taxis en opération dans la Cité de Duvernay.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Société St-Jean-Baptiste fournissant certains noms de rues.

Rés. 63-12

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que la Société St-Jean-Baptiste soit remerciée de sa généreuse collaboration et que les noms de rues soumis soient remis à l'urbaniste pour usage futur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-13

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé de représenter la Cité de Duvernay lors de l'audition de la demande de permis de la Régie des Alcools du Québec faite par M. Gilles Turcotte.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-14

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le communiqué de presse suivant soit adopté:

Communiqué de presse

important

L'affaire Gordon a attiré l'attention des conseillers municipaux de Duvernay à un tel point qu'ils ont adopté, hier soir, une résolution dans laquelle ils invitent le gouvernement fédéral et le président des Chemins de Fer Nationaux à utiliser l'Hôtel de Ville pour y afficher, comme cela se fait dans les bureaux de poste, les offres d'emplois disponibles à l'échelon supérieur des divers ministères fédéraux et des corporations de la Couronne.

La Cité de Duvernay, dont la population de 13,000 âmes se compose de 76% d'hommes d'affaires ou de professionnels, se croit pleinement justifiée de faire une telle demande, car elle est convaincue de la compétence et des qualités exceptionnelles d'une grande partie de ses citoyens.

Duvernay compte, par exemple, plus de 100 ingénieurs professionnels et le conseil municipal prétend que certains d'entre eux verraient d'un bon oeil que les Chemins de Fer Nationaux, les autres corporations et agences gouvernementales et les différents ministères fédéraux fassent publiquement connaître, et cela dans les endroits publics les plus fréquentés, leurs offres d'emplois.

Et il n'y a pas de doute que, de cette façon, le recrutement des Canadiens d'expression française à des postes supérieurs sera grandement facilité.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un avis légal de Me Jean Allaire concernant les taudis.

Rés. 63-15

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, fasse la liste des maisons insalubres et reconnues comme taudis dans la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-16

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, s'informe auprès des autorités gouvernementales et fédérales en vue d'obtention de subventions pour la construction de maisons pour personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.



A 9:00 heures p.m.

Rés. 63-17 Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée.

Adopté à l'unanimité.

A 9:40 heures p.m.

Rés. 63-18 Proposé par M. Philémon Gascon
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-19 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la soumission, au montant de \$ 439,040.00, fournie par "Louisbourg Construction Ltée." en date du 3 janvier 1963 pour la construction d'égouts secondaires domestiques, de surface et de certaines conduites d'aqueduc dans le bassin no: 2 (Duvernay nord-ouest), tels travaux étant prévus aux règlements nos : 556 et 561 (contrat no: 13), soit acceptée ; sujette toutefois à l'approbation des dits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-20 Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
 Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 288,057.50, fournie par "Louisbourg Construction Ltée." en date du 3 janvier 1963 pour la construction d'égouts secondaires domestiques, de surface et de certaines conduites d'aqueduc dans le bassin no: 4 (Duvernay nord-ouest), tels travaux étant prévus aux règlements nos : 556 et 561 (contrat no: 14) soit acceptée ; sujette toutefois à l'approbation des dits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-21

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la soumission, au montant de \$ 318,009.25, fournie par "Louisbourg Construction Ltée." en date du 3 janvier 1963 pour la construction du collecteur d'égouts domestiques LaPinière, des égouts collecteurs secondaires domestiques et de surface dans le bassin no: 1 ainsi que la construction de certaines conduites d'aqueduc dans le bassin no: 1 (Duvernay nord-ouest), tels travaux étant prévus aux règlements : 498, 556 et 561 (contrat no: 12), soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation des dits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

M. l'Échevin Jacques Bourdon
Secondé par M. l'Échevin René David

Vient en amendement et propose :

Que :

Attendu que la date limite pour la terminaison des travaux est le 30 avril 1963 ;

Attendu que le plus bas soumissionnaire actuel, soit "Louisbourg Const Ltée.", doit pourvoir à l'exécution des contrats nos : 13 et 14 ;

Attendu que certains membres du Conseil craignent que "Louisbourg Const. Ltée." ne puisse finir les travaux dans le temps requis ;

Pour ces motifs :

Que la soumission, au montant de \$ 321,714.69, fournie par "La Compagnie Miron Ltée." en date du 3 janvier 1963 pour la construction du collecteur d'égouts domestiques LaPinière, des égouts collecteurs secondaires domestiques et de surface dans le bassin no: 1 ainsi que la construction de certaines conduites d'aqueduc dans le bassin no: 1 (Duvernay nord-ouest), tels travaux étant prévus aux règlements nos : 498, 556 et 561 (contrat no: 12), soit acceptée ; sujette toutefois à l'approbation desdits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat étant accordé au deuxième plus bas soumissionnaire.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Jacques Bourdon, René David, Philémon Gascon, Gérard Archambault.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.



Rés. 63-22

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-23

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les membres du Conseil, le directeur des services et le greffier de la Cité soient délégués à Québec en vue de l'approbation des règlements pour le bassin - Duvernay nord-ouest -.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-24

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le greffier, M. Rosaire G. Brisson, et le notaire Rémi Lamarche soient autorisés à négocier l'obtention des droits de passage au Ruisseau Lapinière en vue de la construction du collecteur d'égouts.

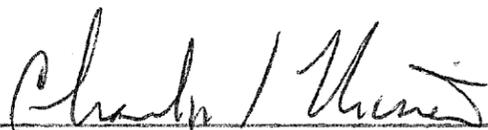
Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-25

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 8 janvier 1963, à 8:00 heures pm

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Deuxième ajournement de l'assemblée régulière du 18 décembre 1962, tenue le 8 janvier 1963, à 9:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scomar-nec, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Proclamation

- Pour la " Campagne des Emplois d'Hiver " -

Attendu que les autorités municipales de la Cité de Duvernay se sont toujours fait un agréable devoir de venir en aide à nos travailleurs ;

Attendu que cette année l'occasion leur est fournie de manifester leurs sentiments à cet égard en collaborant de nouveau au succès de la " Campagne des Emplois d'Hiver " ;

Attendu que le Maire et les Membres du Conseil de Ville désirent se rendre au voeu de notre population en encourageant de toutes manières les organisateurs de cette campagne annuelle ;

Attendu qu'il est juste de seconder les efforts des journaux, des postes de radio, de télévision, des organisations patronales, ouvrières et sociales qui ont tous accordé leur appui à cette très louable initiative ;

Attendu que les industries, les commerçants, les directeurs d'institutions publiques et privées, les maîtresses de maisons désirent contribuer davantage à diminuer dans toute la mesure possible le chômage saisonnier en répartissant sur la morte-saison les travaux de décoration intérieure, de peinture, de plomberie, d'installation et de réparation des appareils et des circuits d'électricité dans les usines, les magasins et les maisons ;

Le Soussigné, Maire de la Cité de Duvernay, proclame par la présente les prochaines quatre semaines la période particulière durant laquelle tous les efforts doivent tendre à promouvoir cette campagne des emplois d'hiver ;

Tous ceux qui ont des travaux à faire exécuter sont instamment invités à choisir les mois de Janvier, Février et Mars pour employer, dans la toute la mesure possible, le plus grand nombre de travailleurs, afin de réduire aux plus infimes proportions le nombre de chômeurs.

Donné sous le sceau de la Cité de Duvernay, ce 8e jour de janvier mil neuf cent soixante-trois.

Le Maire de la Cité de Duvernay,

(signé) Charles E. Thérien.



Rés. 63-26 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que MM. Jacques Bontin, Rosaire G. Brisson et Claude Lamy soient nommés "évaluateurs" de la Cité de Duvernay pour l'année 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-27 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à compter de lundi, le 14 janvier 1963, les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville seront de 9:00 heures a.m. à 5:00 heures p.m.

Les bureaux de l'Hôtel de Ville seront ouverts jusqu'à 9:00 heures p.m. tous les mardis soirs.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-28 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'avis aux soumissionnaires du cahier des charges pour les contrats nos : 12 et 14 soit amendé en acceptant un tuyau équivalent au tuyau "Armco" mentionné dans ledit avis aux soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un "package plant".

Rés. 63-29 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les soumissions pour l'achat d'un "package plant" soient remises aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour étude et rapport devant être soumis au Conseil le 15 janvier 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-30 Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Qu'à compter de ce jour, la fonction de "Procureur de la Cour" soit abolie et que le greffier soit autorisé à retenir les services d'un procureur pour la Cour Municipale au besoin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-31 Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la "Convention Collective de Travail" à intervenir entre la Cité de Duvernay et la Fraternité des Policiers de Duvernay soit acceptée telle que lue et soumise ;

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ladite "Convention Collective de Travail" pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-32

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte le rapport du comité pour l'élimination des taudis et déclare que les habitations ci-dessous décrites sont par la présente déclarées insalubres et impropres à l'habitation, soit : tous les édifices mentionnés dans le rapport dudit comité compris entre la Rivière des Prairies et le Boul. Lévesque dans Duvernay-ouest, des limites extrêmes ouest de la Cité à la rue Curé-Cloutier, et déjà inspectés par les inspecteurs des différents services de la Cité.

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, et le greffier de la Cité soient autorisés à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-33

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé d'aviser " B.P. Canada Limited " ainsi que leur procureur des décisions du Conseil concernant leur terrain situé sur le Boul. de la Concorde.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-34

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'urbaniste, M. Claude Langlois, ainsi que M. Jean-Luc Poulin, architecte, soient délégués par la Cité de Duvernay pour assister aux journées internationales du film sur l'urbanisme devant être tenues à Trois Rivières, les 8 et 9 février 1963 prochain.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 63-35

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Attendu que l'exposition universelle qui se tiendra à Montréal en 1967 amènera un essort touristique considérable dans la région ;

Attendu que la région Métropolitaine est en grande majorité construite sur des Îles et que les rivières entourant toutes ces terres sont d'un intérêt considérable pour le tourisme, leur permettant de faire le tour de l'Île de Montréal et de l'Île Jésus ;

Attendu que pour faire le tour de ces Îles il serait nécessaire de canaliser la Rivière des Prairies ;

Attendu que la canalisation de la Rivière des Prairies bénéficierait grandement aux Villes Riveraines et leurs habitants faisant de cette rivière une voie navigable sur toute la longueur ;



Il est proposé :

Que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics du Gouvernement Fédéral de bien vouloir canaliser ladite rivière permettant une circulation en bateaux de Repentigny jusqu'à Laval sur le Lac et Ottawa ;

Que copie de cette résolution soit envoyée aux Députés des Comtés concernés ainsi qu'aux Conseils municipaux leur demandant d'appuyer cette requête.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-36

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que La Fédération des Oeuvres de Charité Canadienne-française soit autorisée à se servir des locaux de la salle du Conseil de la Cité de Duvernay, mercredi le 23 janvier 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-37

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des représentations soient faites auprès du Ministre des Travaux Publics, du Député du Comté de Laval - Me Jean-Noel Lavoie - ainsi que du Divisionnaire de la Voirie Provinciale, aux fins d'étudier la possibilité d'améliorer le système de circulation des voies d'accès au Pont Pie IX dans la Ville de St-Vincent-de-Paul.

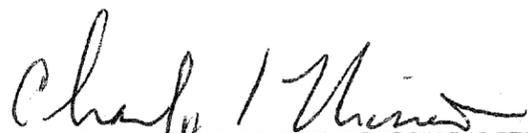
Adopté à l'unanimité.

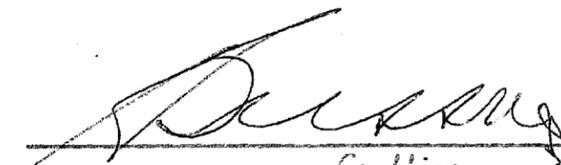
Rés. 63-38

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Session du 15 janvier 1963.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 15 janvier 1963, à 9:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-39

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les minutes de l'assemblée régulière du 18 décembre 1962 ainsi que des ajournements du 3 et du 8 janvier 1963, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-40

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 144,701.78 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 15 janvier 1963 et réparti comme suit :

Fonds capital	:	\$	114,261.94
Fonds généraux	:		30,439.78

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-41

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que l'article - 1 - du règlement no: 497 soit modifié en remplaçant le mot "acquerra" par "est autorisé à acquérir" et en ajoutant les mots suivants : "de gré à gré ou par expropriation".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-42

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay du 1er au 25 novembre 1962 et fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que l'évaluateur, M. Jacques Boutin, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-43

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé de prendre toutes les mesures nécessaires, soit de "gré à gré" ou par voie "d'expropriation", aux fins d'obtenir un droit de passage avec servitude, le long du Ruisseau Lapinière en vue de la construction d'un collecteur d'égouts, le tout suivant les plans et descriptions techniques fournis par Gendron & Lefebvre, à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-44

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le directeur des services et l'ingénieur de la Cité obtiennent des informations supplémentaires de la compagnie "Fluidtech Ltd." concernant la reprise de l'usine de traitement et de la station de pompage "package plant" lorsque ce système ne sera plus requis par la Cité et que pareille demande soit faite à la firme "The Canadian Fairbanks-Morse Company Limited".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-45

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de demander des prix pour l'équipement de la future usine d'épuration, tels prix devant être soumis au Conseil, le 29 janvier 1963.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

559 M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat d'un "package plant unit" devant servir dans le système d'égout du secteur "Duvernay nord-ouest".

Le Conseil prend connaissance d'une demande de l'O.J.J. DE Duvernay Inc. concernant l'engagement d'un instructeur de culture physique.

Rés. 63-46

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de l'O.J.J. de Duvernay Inc. concernant l'engagement d'un instructeur de culture physique soit référée au coordonnateur des loisirs pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 563, créant un fonds industriel pour la Cité de Duvernay au montant de un million de dollars (\$ 1,000,000.00).



Session du 15 janvier 1963.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 11 janvier 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Valmore Rousseau, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 563.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David
Président

(signé) Valmore Rousseau
Greffier

Rés. 63-47

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 563, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Valmore Rousseau, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-48

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les lots portant les numéros : 68-124, -125, -126, 69-43, 69-62, -63, -64, 70-83 du Cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soient annulés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-49

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 17 décembre 1962 et montrant les subdivisions des lots: 68-133 à -145, 69-65 à -67 et 70-102 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-50

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 17 décembre 1962, sous la description suivante :

68-133, 69-65, 70-102 et 68-140



Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 17 décembre 1962 et décrite comme suit au dit plan :

68-133, 69-65, 70-102 et 68-140

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-51

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les lots portant les numéros : 70-74 à -81 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soient annulés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-52

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 4 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 70-103 à -116 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-53

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la résolution portant le numéro : 62-763 acceptant les subdivisions des lots : 66-187 et -188, 65-184 à -189, 65-2-156 à -167, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-54

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la résolution portant le numéro : 62-764, pour ouverture de rues à 50 pieds, soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-55

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 6 décembre 1962 et montrant les subdivisions du lot : 65-2-156 à -168 inclusivement et 66-187 et -188 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-56

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 6e jour de décembre 1962, sous la description suivante :

65-2-156

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 6 décembre 1962 et décrite comme suit au dit plan :

65-2-156

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-57

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 3 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 66-189 à -223 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-58

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur J. André Laferrière, arp. géo., en date du 3 janvier 1963, sous la description suivante :

66-197, -207, -216

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur J. André Laferrière, arp. géo., en date du 3 janvier 1963, et décrite comme suit audit plan :

66-197, -207, -216

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-59

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 18 décembre 1962 et montrant les subdivisions du lot : 65-184 à -240 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-60

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 18 décembre 1962, sous la description suivante :

65-188, -189, -236 et -234

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;



Session du 15 janvier 1963.

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 18 décembre 1962 et décrite comme suit audit plan :

65-188, -189, -236 et -234

Adopté à l'unanimité.

Considérant qu'une réclamation au montant de \$ 55,000.00 pour honoraires est actuellement faite contre la Cité de Duvernay par Me Rémi Lussier, notaire ;

Considérant qu'un avis légal de Me Jean Allaire a été soumis en date du 26 octobre 1962, au sujet de cette réclamation ;

Considérant qu'il y aurait lieu pour les parties de prendre entente au sujet de cette réclamation aux fins d'éviter des frais supplémentaires ;

REI. 63-61

Il est proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de l'avis légal de Me Jean Allaire en date du 26 octobre 1962, le Conseil de la Cité de Duvernay fasse un règlement final et définitif de la réclamation de Me Rémi Lussier, le tout suivant les recommandations définies dans ledit avis légal, celui-ci devant faire partie intégrante de la présente résolution.

La présente convention fait foi de transaction générale et sera sans recours ni de part et d'autres.

Me Jean Allaire, conseiller juridique de la Cité de Duvernay, est autorisé à préparer un acte en conséquence et M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson sont par les présentes autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Avis légal

Montréal, ce 26 octobre 1962.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers
Ville de Duvernay, P.Q.

re: Rémi Lussier

Messieurs,

A la suite du mandat confié au soussigné pour examen du compte de Me Rémi Lussier, notaire de la Cité de Duvernay, compte au montant de \$ 55,000.- voici quelles sont les démarches qui ont été faites, et l'avis légal qui s'ensuit :

A la suite de la réception de ce compte, toutes les minutes se rapportant à Me Rémi Lussier ont été dûment extraites des livres de minutes de la Cité et j'ai lesdits documents en ma possession.



J'ai remarqué premièrement, qu'il y eut une séance de Conseil autorisant Me Rémi Lussier à organiser un contentieux pour la Ville.

A la simple lecture de cette résolution, il ne m'apparaissait pas à ce moment que le compte reflétait le travail qui avait été demandé.

Cependant, après avoir fait sortir toutes les résolutions, je constate que lors d'une résolution en date du 22 décembre 1959, résolution portant le numéro : 59-639, que le mandat de Me Rémi Lussier avait été explicité et qu'il avait été à ce moment :

" Autorisé à continuer la confection des dossiers, cadastres, plans, actes, recherches, contrats, en vue des requisitions des assiettes de rues, servitudes, droit de passage et faire en sorte que la Ville ait un dossier complet de ses propriétés, toutefois Me Rémi Lussier est requis de faire parvenir au Conseil de Ville de Duvernay un rapport mensuel du travail en cours ".

J'ai pu constater également d'après la liasse de documents qui m'ont été confiés, que plusieurs travaux ont été demandés à Me Rémi Lussier, travaux pour lesquels la Ville n'a encore reçu aucun compte d'honoraires.

J'ai donc demandé à Me Rémi Lussier quels étaient ses honoraires à date et ceci au complet.

Il me fut répondu qu'il voulait avoir résolution du Conseil m'autorisant à faire cette demande, ce qui fut fait et résolution directement envoyée à Me Lussier.

Au début de l'automne 1962, le soussigné a communiqué avec Me Rémi Lussier pour lui demander s'il était pour envoyer son compte et il s'ensuivit une discussion assez acerbe à ce moment quant aux détails qui lui étaient demandés.

Le soussigné a vérifié les renseignements donnés par Me Rémi Lussier, lesquels renseignements se sont avérés exacts.

Me Lussier m'a représenté qu'il était prêt à remettre à la Ville le fruit de son travail, suivant les trois parties de son compte pour honoraires et de remettre également à la Ville, le projet de système de cardex pour les immeubles de la Ville, cardex qui d'après lui, peut être tenu facilement à jour par les employés de la Ville une fois en voie d'exécution.

Il ajoute également qu'il est prêt à fournir à la Ville toute la collaboration possible pour toutes demandes de renseignements qui pourraient lui être faites à la suite du travail exécuté.

Je souligne immédiatement qu'après avoir vérifié avec d'autres villes et un bureau de notaires responsables, j'ai appris que ce système de cardex est un système très important pour une ville à condition d'être tenu à jour avec toutes les mutations progressives et qu'en certains cas, ce système de cardex est même vendu à certaines villes par des notaires qui l'ont mis en marche.

J'ai fait vérifier par la suite au point de vue des dépenses et au point de vue des honoraires, le compte qui nous avait été envoyé.

Les notaires se sont rendus au bureau d'enregistrement de Ste-Rose pour vérifier sur place certaines parties du rapport et ont exécuté ce qu'on appelle communément un "spotcheck".

J'ai eu confirmation par lesdits notaires de l'exactitude de ces vérifications partielles.



J'ai eu rapport également que pour exécuter le travail qui est mentionné sur le compte du notaire Rémi Lussier, les dépenses et déboursés obligatoires qui ont dû être faits sont d'environ \$ 5,000.00.

Il m'a été rapporté que ce compte représente un travail considérable et qui sera définitivement utile à la Ville.

On m'a rapporté également que pour vérification complète et dans tous les détails de ce compte en question par la chambre des notaires, la cité aurait à payer un pourcentage sur le compte lui-même, pourcentage qui s'élève à un montant assez considérable.

Quant à l'aspect strictement légal de l'affaire, je crois que la Ville est liée par résolutions de conseils antérieurs.

Je ne saurais trop souligner au Conseil actuel le danger d'une résolution prise à la hâte sur un problème de cette envergure sans savoir où le tout mènera.

Je crois qu'il y aurait lieu de régler ce problème à l'amiable en demandant cependant à Me Rémi Lussier de réduire son compte d'environ 20%.

Je suggère au Conseil de faire l'offre à Me Lussier, s'il y a lieu en exigeant cependant de Me Rémi Lussier ce qui suit :

- 1.- Remise au Conseil du fruit de son travail avec l'engagement de donner les renseignements nécessaires sur le travail déjà fait s'il y a lieu ;
- 2.- Remise au greffier de la Ville du système de cardex avec toutes explications nécessaires ;
- 3.- Signature de Me Lussier d'un document établissant qu'il a été payé à date et au complet de tous ses honoraires pour tous les comptes avec la Ville à ce jour ;
- 4.- Un paiement comptant, et trois autres annuellement ;
- 5.- La quittance à être donnée par Me Rémi Lussier couvrira toutes les minutes qui lui ont confié quel que travail que ce soit à venir jusqu'à ce jour.

Cependant, au cours de ma conversation avec Me Rémi Lussier, il a porté à mon attention qu'il avait un compte d'environ \$ 1,500.- au moins qui lui serait dû par la ville à la suite du travail fait pour la vente des terrains à la Commission protestante.

Il m'a laissé clairement entendre que ce compte n'entrerait pas dans la transaction à intervenir, mais que c'était le seul compte y faisant exception.

Je crois qu'il y aurait lieu de demander une réduction de 20% à Me Rémi Lussier en argumentant que ce règlement évitera des frais de procédures, évitera des procédures qui ne seront pas de nature à donner un bon nom ni à la ville ni à lui-même, et à cause du fait qu'il est un citoyen de la Ville de Duvernay.

Quant aux chances de contestation, elles sont encore moins bonnes à mon avis que dans l'autre cas où je vous ai donné un avis légal, soit le cas Gravel, à cause du montant qui est beaucoup moins considérable.

À la suite de ces quelques remarques, je recommanderais fortement à la Ville de passer chaque année une résolution demandant à toutes les personnes et tous les professionnels travaillant pour elle, de lui envoyer un compte à date dans toutes les causes que ces personnes auraient pu avoir avec la Ville de Duvernay.



Ceci, je crois pourrait être fait environ deux mois avant le début de chaque nouvel exercice financier.

Le tout respectueusement soumis, je demeure,

Bien à vous,

(signé) Jean Allaire, avocat
de la Ville de Duvernay.

JA/AG.

M. l'Échevin René David vient en amendement et propose :

Qu'un montant de \$ 5,000.- soit offert à Me Rémi Lussier en règlement final et définitif de sa réclamation.

Faute de secondeur, la proposition d'amendement est rejetée.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec et Philémon Gascon.

MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon enregistrent leur dissidence à l'adoption de la résolution principale.

M. l'Échevin René David désire motiver sa dissidence en mentionnant le fait que, si Me Lussier avait fourni les rapports de travail mensuels tel que convenu, le Conseil aurait peut-être pu prendre les mesures nécessaires en temps et lieu.

Adopté.

Rés. 63-62

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me Jean Allaire avise le Conseil quant à la légalité du contrat intervenu entre la Cité de Duvernay et la Corporation du Centre Sportif de Duvernay et faire savoir à celui-ci si les documents peuvent être considérés comme un faux.

M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec

Vient en amendement et propose :

Que le Conseil, de concert avec Me Jean Allaire, prenne connaissance du dit document avant de demander un avis légal.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.



Rés. 63-63

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le 1er novembre de chaque année, le directeur des services soit autorisé de demander les comptes, factures et redevances dus par la Cité de Duvernay à toute firme de professionnels ou autres faisant affaires avec la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-64

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Cité de Duvernay se porte "acquéreur" pour la somme de \$ 1.00 et autres considérations de "Brussels Realities Ltd.", "Guaranty Holdings Inc.", "Osiray Development Corp.", "Subar Investment Corp.", des assiettes de rues portant les numéros de cadastre : 58-233, -234, 60-690, -691, -692 et -693, tel qu'il appert en un acte préparé à cet effet, par Me Isidor Raymond Hart, notaire de la Cité de Montréal ;

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

564 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la refonte du règlement de zonage no: 353 et ses amendements.

Avis de Motion

565 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement de construction dans la Cité de Duvernay.

Avis de Motion

566 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement des permis de construction.

Rés. 63-65

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire soit autorisé à représenter la Cité de Duvernay dans la cause no: 592439 de la Cour Supérieure, déposée par M. Ernest Côté, demandeur.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-66

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite à la "Shawinigan Water & Power" de bien vouloir poser les lumières nécessaires dans les nouvelles rues ouvertes dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-67

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite à la "Ville de St-Vincent-de-Paul" aux fins que celle-ci installe un système de lumières sur le Boul. Lévesque, à compter du Pont Lussier vers le nord.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-68

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 22 janvier 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Charles / Thémis
Maire

R. Suskno
Greffier



Session du 22 janvier 1963.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Ajournement de l'assemblée régulière du 15 janvier 1963 tenu le 22 janvier 1963, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 63-69

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le contrat no: 15 (règlement no: 560).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-70

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Qu'un comité, formé de M. André Robillard, ing. p. et M. Claude Lamy, directeur des services, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux deux plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-71

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 68,550.00. fournie par " The Canadian Fairbanks-Morse Company Limited " en date du 8 janvier 1963 pour l'achat et l'érection d'un " package plant " dans le secteur Duvernay-ouest, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation du règlement en conséquence par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-72

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil de la Cité de Duvernay accepte de défrayer les honoraires légaux pour l'acquisition du lot : 62-361 de " Alwire Construction Ltd. ".

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-73

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil de la Cité de Duvernay accepte de défrayer les frais d'installation de luminaires au montant de \$ 136.00 suivant les croquis : 790-46-1447, 1), 2), 3), 4) et 5) de l'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ville de St-Vincent-de-Paul, concernant le transport en commun.

Rés. 63-74

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de la Cité de Duvernay accepte de rencontrer les autorités de la Ville de St-Vincent-de-Paul, concernant le transport en commun dans leur territoire respectif.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-75

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Fernand Lemay, arp. géo. en date du 16 janvier 1963 et portant le numéro : 5429 et montrant les subdivisions des lots : 60-884 à -914 et 61-451 à -536 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit enregistré auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-76

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 17 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 62-387 à -476 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-77

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 17 janvier 1963, portant le numéro : 7-C-2534 et montrant les subdivisions des lots : 57-243 à -297, 58-293 à -352, 60-801 à -842 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de la période de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-78

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 18 janvier 1963 et portant le numéro : 7-C-2541, montrant les subdivisions des lots : 57-298 à -313, 58-353 à -408, 60-843 à -883, 481-1 à -48 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé au Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-79

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 18 janvier 1963 et portant le numéro : 7-C-2585, montrant les subdivisions du lot : 65-240-1 à -240-6 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé au Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-80

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 18 janvier 1963, numéro : S-1278 et montrant les subdivisions du lot : 65-2-169 à -2-197 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé au Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-81

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 18 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 62-477 à -571 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé au Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-82

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 18 janvier 1963, numéro : 7-C-2377 et montrant les subdivisions du lot : 83-183 à -244 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé au Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-83

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 18 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 63-213 à -282, - - - 63-1-166 à -213 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé au Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-84

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît aux plans préparés par MM. Fernand Lemay, arp. géo., J. André Laferrière, arp. géo., Claude Lefebvre, arp. géo., Maurice Gaudreault, arp. géo., sous la description suivante :

60-900, 61-451, 61-466, 61-481, 61-489, 61-490, 61-491, 61-523, 61-536,
62-390, 62-419, 62-423, 62-424, 62-425, 62-461, 62-462, 62-463,
57-246, 57-247, 57-248, 57-249, 57-251, 58-294, 58-295, 58-298, 58-299,
58-301, 60-805, 60-806, 60-807, 57-306, 57-307, 58-385, 58-386, 58-400,
60-866, 60-876, 483-10, 483-22, 483-23, 65-2-170, 62-477, 62-481, 62-507,
62-526, 62-527, 62-542, 62-549, 83-216, 83-217, 83-218, 83-219, 83-220,
83-221, 83-222, 83-223, 83-224, 83-225, 83-226, 62-218, 63-223, 63-224,
63-253, 63-265, 63-266, 63-267, 63-274, 63-275, 63-1-166, 63-1-212, 63-1-213,

Considérant que ces plans sont présentement devant le Conseil pour obtenir leur approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ces plans n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article - 7 - du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées aux plans de MM. Fernand Lemay, arp. géo., J. André Laferrière, arp. géo., Claude Lefebvre, arp. géo., Maurice Gaudreault, arp. géo. et décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance de deux lettres du Ministère de la Voirie concernant la circulation au Pont Pie IX.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ville de Montréal concernant le code de police.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Protection Civile du Québec, concernant la tenue du Salon National de l'Agriculture.

Rés. 63-85

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que MM. les Echevins Jacques Bourdon et Philémon Gascon soient délégués au Salon National de l'Agriculture devant être tenu au Palais du Commerce de Montréal, du 8 au 17 février 1963.

Adopté à l'unanimité.

Le comité formé de MM. Claude Lamy et André Robillard fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées sont conformes.

Rés. 63-86

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la soumission, au montant de \$ 178,218.00, fournie par "Louisbourg Construction Ltd." en date du 22 janvier 1963 pour l'exécution des travaux d'aqueduc prévus au règlement no: 560 (contrat: 15), soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation. Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-87

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-88

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de certaines représentations faites par les propriétaires de terrains concernant l'obtention de droits de passage et servitudes le long du Ruisseau Lapinière, une nouvelle étude par l'urbaniste, de la Cité, en collaboration avec les ingénieurs, soit faite après consultation avec les intéressés et que des recommandations en conséquence soient soumises au Conseil dans le plus court délai possible.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-89

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que des représentations soient faites à M. Jean Lacroix, ing.p. divisionnaire de la Voirie Provinciale, aux fins d'étudier la possibilité d'installer une lumière clignotante sur le tracé du nouveau Boulevard Pie IX, à la hauteur de la Montée St-François.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-90

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soumette une opinion quant à l'article 429-16 de la Loi des Cités et Villes et faire savoir si la Cité peut exiger que des fils souterrains soient installés sans frais à la Cité et que les lampadaires soient aux frais des compagnies concernées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-91

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité plénier préliminaire soit formé des membres du Conseil pour étudier le projet de la Cité Universelle et qu'à la prochaine assemblée, quatre (4) membres de comité soient nommés.

/ ce

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-92

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée au 1er février 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles / Thurel
Maire

[Signature]
Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Deuxième séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 15 janvier 1963, tenue le 1er février 1963, à 8:45 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Pro-Maire Jacques Bourdon.

Le greffier ainsi que le directeur des services sont aussi présents.

M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que M. l'Echevin René David sont absents de leur siège.

Rés. 63-93

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les contraventions : C-412 et -413 émises par le Bureau de la Circulation, soient annulées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-94

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un vote de remerciements et de félicitations soit adressé à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, pour le nouvel agencement du Bottin concernant l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-95

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à la suite de l'obtention des droits de passage et servitudes le long du Ruisseau Lapinière, en vue de la construction d'un collecteur d'égouts, le Conseil consente à ce que le 5% pour achat de parcs et terrains de jeux soit accordé selon l'évaluation actuelle pour toutes subdivisions futures sur lesdits lots.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-96

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un rapport concernant le système contre l'incendie soit produit par le directeur des services ainsi que les chefs de service pour mardi, le 19 février 1963.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-97

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que l'ingénieur de la Cité, M. Philippe Malo, ing.p., étudie la possibilité de services d'égouts et d'aqueduc en réunissant les bassins : 2 et 3 de Duvernay-est, aux fins de desservir les lots : 332 et 333, tel rapport devant être produit pour le 26 février 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-98

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les demandes de " Postform Company Limited " 7405, Boul. Lèvesque (Duvernay) et " Francis Hughes & Associates Inc. " 4850, rue Amiens (Montréal) pour participation au fonds " industriel " soient acceptées et que le directeur des services, M. Claude Lamy, soit prié de référer lesdites demandes au Ministère de l'Industrie et du Commerce et au Ministère des Affaires Municipales pour étude et considération.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-99

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 18 décembre 1962 portant le numéro : 7-C-2557 et montrant les subdivisions du lot : 83-164-1 et -2, 83-165-1, -2, -3 et -4, 83-166-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de six mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-100

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 24 janvier 1963 et montrant l'annulation des lots : 62-335, -336, -337, -338, -339, -340, -341, -342 et -343 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-101

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 14 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 56-A-181 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Session du 1er février 1963.

Rés. 63-102

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 67,620.00, fournie par "Dorr - Oliver - Long" en date du 31 janvier 1963 pour achat d'équipement de la future usine d'épuration prévue au règlement no: 498, soit acceptée ;

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à présenter pour approbation à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, les plans et devis en conséquence, le tout sujet toutefois à l'approbation dudit projet par la Régie d'Épuration des Eaux, le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-103

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que la demande de la Ligue de Hockey "Sans Pression" en date du 28 janvier 1963 soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-104

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

C.L.T. [Signature]
/ d'évaluation

Qu'après étude par le Bureau de Revision du Rôle d'Évaluation, les plaintes portées lors du dépôt du rôle supplémentaire pour l'année 1962, les dites évaluations soient homologuées à toutes fins que de droit telles que déposées au dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-105

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un vote de félicitations soit adressé au département d'évaluation pour le travail exécuté lors du rôle supplémentaire pour l'année 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-106

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des soumissions publiques par la voix des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour la construction d'une usine d'épuration des eaux-vannes prévue au règlement no: 498, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 26 février 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

C.L.T. [Signature]
/ autorisés



Rés. 63-107

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité sportif - consultatif de la Cité de Duvernay soit formé.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté.

Rés. 63-108

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé de s'enquérir auprès du Ministère des Affaires Municipales en vue de l'obtention d'une subvention pour l'achat d'une pompe à incendie.

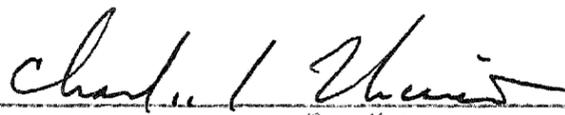
Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-109

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Pro-Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 19 février 1963, à 8:55 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 63-110

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 janvier 1963, ainsi que des ajournements du 22 janvier et 1er février 1963, soient adoptées telles que soumises aux membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-111

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 233,051.54 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 19 février 1963 et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$ 97,437.30
fonds capital	:	135,614.24

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-112

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le billet de contravention portant le numéro : C-464 émis le 8 février 1963 par le Bureau de la circulation, soit annulé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-113

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay du 28 novembre au 31 décembre 1962 et fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que l'évaluateur, M. Jacques Boutin, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-114

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'en vertu du règlement no: 493, le Bureau de Revision du rôle d'évaluation de la Cité de Duvernay soit formé des membres suivants pour l'année 1963 :

M. Marcel Crevier, 185 rue des Pins
M. Raymond Mahen, 1025 Place Condé
M. Marcel André, 670 rue Franchère

et que leur rémunération soit fixée à \$ 20.00 par séance d'office, dont \$ 10.00 d'honoraires et \$ 10.00 pour frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité.

Le greffier avise les membres du Conseil que le rôle d'évaluation pour l'année 1963 sera déposé à son bureau le 20 février 1963 et à cet effet, il est suggéré par les membres du Conseil que des avis soient communiqués dans les journaux : Courrier de Laval, Opinions, La Presse, Le Star, et que les bureaux de l'Hôtel de Ville soient ouverts les mardis et jeudis soirs, de 7:00 heures p.m. à 9:00 heures p.m., pour examen du rôle.

Rés. 63-115

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le prêt, au montant de \$ 79,400.00, consenti à la Cité de Duvernay par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement en date du 31 janvier 1963, à un taux d'intérêt de 5 1/8 % l'an, pour une période de quarante (40) années, le tout en vertu du règlement no: 498, soit accepté.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer un contrat en conséquence pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-116

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 490,700.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 18 février 1963, pour l'exécution de travaux d'égouts domestiques et de surface dans différentes rues du bassin nord-ouest, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-117

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 246,100.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 18 février 1963, pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans certaines rues du bassin nord-ouest, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

567

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans certaines rues du bassin nord-ouest et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Avis de Motion

568

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de défendre l'installation de fils aériens dans le nouveau bassin nord-ouest, le tout suivant l'article 429, paragraphe - 16 - de la Loi des Cités et Villes.

Rés. 63-118

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'en vertu de la partie 6-B de la Loi Nationale de 1954 sur l'Habitation, la Cité de Duvernay sollicite un prêt d'un montant estimatif de \$ 448,000.- de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement en vue de l'exécution d'un projet d'épuration des eaux-vannes et que M. le Maire Charles E. Thérien soit autorisé à signer ladite demande de prêt en conséquence pour et au nom de ladite Corporation, telle demande étant faite en vertu du règlement no: 498.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-119

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'en vertu de la partie 6-B de la Loi Nationale de 1954 sur l'Habitation, la Cité de Duvernay sollicite un prêt d'un montant estimatif de \$ 34,000.- de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, en vue de l'exécution d'un projet d'épuration des eaux-vannes et que M. le Maire Charles E. Thérien soit autorisé à signer ladite demande de prêt en conséquence pour et au nom de ladite Corporation, telle demande étant faite en vertu du règlement no: 497.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-120

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'en vertu de la partie 6-B de la Loi Nationale de 1954 sur l'Habitation, la Cité de Duvernay sollicite un prêt d'un montant estimatif de \$ 53,600.- de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, en vue de l'exécution d'un projet d'épuration des eaux-vannes et que M. le Maire Charles E. Thérien soit autorisé à signer ladite demande de prêt en conséquence pour et au nom de ladite Corporation, telle demande étant faite en vertu du règlement no: 559.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-121

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de soumettre à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement tous les documents nécessaires relatifs à l'acceptation et aux demandes de prêts concernant la construction d'une usine d'épuration, d'une station de pompage ainsi que l'acquisition de terrains en vue des constructions ci-précitées.

Adopté à l'unanimité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Rés. 63-122

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Cité jusqu'à la rentrée des taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-123

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Cité jusqu'à la rentrée des taxes.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-124

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu des règlements nos : 556, 560 et 561 jusqu'à la vente sur le marché des obligations desdits règlements.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-125

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu des règlements nos : 556, 560 et 561 jusqu'à la vente des règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une mise en demeure signifiée à la Cité de Duvernay par "B.P. Canada Limited" concernant leur terrain situé sur le côté nord du Boulevard de la Concorde.

Rés. 63-126

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'à la suite de l'avis légal de Me Jean Allaire concernant le terrain de "B.P. Canada Limited" situé sur le côté nord du Boulevard de la Concorde, le Conseil maintienne sa position dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-127

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 547.

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 547, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts sur la rue Notre-Dame-de-Fatima, du Boulevard de la Concorde à 1,500 pieds vers le nord et à un emprunt de \$ 8,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 27 février 1963, de 7:00 à 9:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 559.

Rés. 63-128

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 559, pourvoyant à l'achat et à l'érection d'une station de pompage temporaire (package plant) dans le bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 85,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 27 février 1963, de 7:00 à 9:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée. M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec enregistre sa dissidence à l'article -10- du présent règlement.

Adopté.

Rés. 63-129

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme tenue le 30 janvier 1963 soit adopté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-130

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plans pour la construction de " Duplex " sur la rue de Cal-lière soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-131

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les noms de rues mentionnés ci-dessous soient acceptés par le Conseil.

Cr. de la Salle	:	57-249, -250, -251, 57-306
Cr. Denonville	:	57-246, -247, -248, -307, 58-294, -295, -385, 483-10
Avenue Maisonneuve	:	57-243, -244, 58-296, -297, -399, 483-22, -23, -24, 58-386
Rue Vandrenil	:	57-245, 58-293
Rue Mézy	:	58-298, 60-806
Boul. de Blois	:	60-497, 61-580, 62-405, 62-490, 63-239, 63-1-177, 65-219, -220
Rue La Juque	:	60-776, 61-523, -536
Rue Portneuf	:	61-466
Rue Grondines	:	61-491
Rue de la Pérade	:	61-489, -490, 60-900
Rue de Meules	:	61-559, 62-390, 62-477 63-223, -224, 63-1-166
Rue Bochart	:	61-565
Rue Cap Santé	:	62-419, 62-507, 63-253, 63-265, -266, -267, 63-1-212, -213
Rue Maskinongé	:	62-425, -526, -527, 63-274, -275
Cr. Donnacona	:	62-461, -462, -463, 62-542, -549
Avenue Grand-Mère	:	62-471, -566
Dupuy	:	62-481
Sérigny	:	65-188, -189, -194
Place Marquette	:	68-139
Artois	:	66-216
Marquette	:	65-2-170, 66-207, 68-140

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-132

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 28 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 61-382-2-1 et -2, 61-448-1 et -2 et 61-557 à -581 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-133

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la rue portant le numéro de cadastre : 60-507 soit annulée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-134

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Jean-Jacques Rondeau, arp. géo. en date du 14 février 1963 et montrant les subdivisions des lots : 60-915 et -916, 61-537 à -556 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-135

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan de redivision fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 1er février 1963 et montrant la redivision du lot : 79-60-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-136

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 4 février 1963 et montrant les subdivisions des lots : 68-146 à -173, 69-68 à -90, 70-103 à -145 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-137

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 63-57 concernant les lots : 66-189 à -223 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul soit annulée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

P.M. G
/ mois



Rés. 63-138

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 3 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 66-189 à 66-222 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-139

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît aux plans préparés par MM. J. André Laferrière, arp. géo., Jean-Jacques Rondeau, arp. géo., Maurice Gaudreault, arp. géo., sous la description suivante :

rues : 61-559, 61-560, 61-564, 61-565
61-539 et 61-540
68-148, 68-149, 69-69, 69-71, 70-104, 70-106, 70-107

Considérant que ces plans sont présentement devant le Conseil pour obtenir leur approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ces plans n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article - 7 - du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées aux plans de MM. J. André Laferrière, arp. géo., Jean-Jacques Rondeau, arp. géo., Maurice Gaudreault, arp. géo. et décrites comme suit audit plan :

rues : 61-559, 61-560, 61-564, 61-565
61-539 et 61-540
68-148, 68-149, 69-69, 69-71, 70-104, 70-106, 70-107

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-140

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Cité se porte " acquéreur " pour la somme de \$ 1.00 et autres considérations de " Brussels Realities Ltd. ", " Guaranty Holdings Inc. ", " Osiray Development Corp. " " Subar Investment Corporation " des assiettes de rues portant les numéros : 58-253, -282 et 283-2, 60-692, -705, -726 et -727 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul ;

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer le contrat en conséquence et de prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une lettre de " La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame des Ecoles " concernant la Cité Universelle.

- Le Conseil met cette question à l'étude.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Société Canadienne du Cancer pour sollicitation dans les limites de la Cité de Duvernay, le 5 avril prochain.

Rés. 63-141

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Société Canadienne du Cancer soit autorisée à vendre des jonquilles dans les limites de la Cité de Duvernay, le 5 avril 1963.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre des Scouts Catholiques de Montréal concernant leur campagne de souscription, du 24 mars au 7 avril 1963.

Rés. 63-142

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les Scouts Catholiques de Montréal soient autorisés à solliciter dans les limites de la Cité de Duvernay, entre le 24 mars et le 7 avril 1963.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Comité de l'Autoroute Montréal - Trois-Rivières.

- Le Conseil accuse réception.

Rés. 63-143

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Jean-Luc Poulin, architecte, soit autorisé de préparer les plans et devis pour la construction d'un chalet au Parc St-Victor, tels plans et devis devant être déposés auprès du Conseil pour le 26 février 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-144

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé d'entreprendre des démarches et pour parler avec le Centre Sportif de Duvernay en vue de l'achat de la piscine située sur la rue de Callière et faire rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-145

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé de s'informer des prix des terrains en vue de la construction d'un garage municipal et station de pompiers dans le territoire couvrant la jonction du Boul. Pie IX avec la Montée Masson et faire rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-146

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, le 26 février 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault

MAIRE

Philémon Gascon

GRÉGIER



Session du 26 février 1963.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 février 1963, tenue le 26 février 1963 à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-147

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une usine d'épuration d'égouts prévue au règlement no: 498.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-148

C.E. 90
/ les extensions

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité, formé de MM. André Robillard, ing.p., Phil Malo, ing.p., Claude Lamy, directeur des services, soit nommé aux fins de vérifier/aux cinq (5) plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-149

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des soumissions publiques par la voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, Opinions, soient demandées pour la construction d'un chalet au Parc St-Victor, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 12 mars 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les architectes Poulin & Ayotte soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-150

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un comité sportif-consultatif pour la Cité de Duvernay soit formé et que les personnes ci-dessous mentionnées en fassent partie :

M. le Maire Charles E. Thérien, M. l'Echevin Gérard Archambault, le président des Loisirs de St-Maurice ou son représentant, le président des Loisirs Notre-Dame-des-Écores ou son représentant, le président de l'O.J.J. de Duvernay-est ou son représentant, le président des Loisirs de Duvernay-nord ou son représentant, le président de l'Union des Familles ou son représentant, le coordonnateur des parcs et terrains de jeux et M. Claude Lamy, directeur des services agissant comme trésorier.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-151

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. Ralph Colantonio soit nommé chef de police et pompiers avec salaire, droits et prérogatives relatifs à cette fonction et ce, à compter de la présente résolution.

M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Vient en amendement et propose :

Que la nomination du chef de police et pompiers soit remise à une assemblée ultérieure.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Échevins Jacques Bourdon et René David.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Philémon Gascon, Gérard Archambault, André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Original
M. l'Échevin René David fait remarquer au Conseil qu'à toutes fins pratiques, il ne s'oppose pas à la nomination de M. R. Colantonio, mais qu'en principe il aurait été préférable de suivre les recommandations de la Commission d'Enquête sur le service de la police.

Adopté.

M. l'Échevin Gérard Archambault quitte son siège à 8:30 heures p.m.

Rés. 63-152

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Cité de Duvernay se porte "acquéreur" des lots : 62-280 et -281 de Mme Yvette Villebon Dandurand au prix de \$ 4,200.- suivant son offre du 22 février 1963, les honoraires de Me Jean Allaire en cette affaire étant aux frais de la Cité.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un acte d'acquisition et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-153

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil de la Cité de Duvernay accepte l'entente du Chemin de Fer Canadien Pacifique concernant les conduites souterraines devant passer sur leur propriété, le tout suivant la lettre du Chemin de Fer Canadien Pacifique en date du 18 février 1963.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer des ententes à cet effet pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-154

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemaigne Le Sconarnec

Que les noms de rues suivants soient acceptés :

Avenue de la Mauricie : 61-518, 62-406
Rue Grandes-Piles : 60-774
Rue Montauban : 60-777
Rue Dollard : 65-236, 65-2-156, 66-197, 68-133, 69-65, 70-102
Place Dollard : 65-2-169, 66-198
Rue Jadoussac : 65-234
Rue Arvida : 83-216, -217, -218, -226
Place Arvida : 83-219, -220, -221, -222, -223, -224, -225

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-155

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 567, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 740,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue au 2900 Boul. de la Concorde, le 6 mars 1963, de 7 à 9 heures p.m. et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-156

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des soumissions publiques par la voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, Opinions, soient demandées pour la construction d'un système d'égouts et d'aqueduc dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest, tels travaux étant prévus au règlement no: 567 (contrats : 17 et 18), telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 19 mars 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-157

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la surveillance pour l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest prévus au règlement no: 567, soit confiée à la firme d'ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre au taux usuel.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la Cité de Pont-Viau concernant l'installation d'enregistreurs de pression par transmission de fils téléphoniques.

Rés. 63-158

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la demande de la Cité de Pont-Viau concernant l'installation d'enregistreurs de pression avec transmission par fils téléphoniques à notre chambre de compteur, angle Boul. Lévesque et Notre-Dame de Fatima, soit référée aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Le comité fait rapport au Conseil que les extensions aux cinq plus basses soumissions ci-haut mentionnées sont conformes.

Considérant que par son règlement no: 498 la Cité de Duvernay est autorisée à construire une usine d'épuration d'égouts dans le bassin Duvernay nord-ouest.

Considérant qu'à cet effet, des soumissions publiques par voix des journaux ont été demandées pour la construction de ladite usine, telles soumissions devant être ouvertes le 26 février 1963 ;

Considérant que de nouvelles exigences de la Régie d'Épuration des Eaux risquent de retarder l'approbation dudit projet ;

Considérant qu'afin de ne créer aucun préjudice aux soumissionnaires, le Conseil a décidé d'ouvrir lesdites soumissions ;

En conséquence :

Rés. 63-159

Il est proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 517,734.00, fournie par " Rosaire Bélanger " 6655 Boul. Lévesque (Duvernay) en date du 26 février 1963, pour la construction d'une usine d'épuration d'égouts prévue au règlement no: 498, soit acceptée en principe sujette toutefois à l'approbation dudit projet par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ainsi que la Régie d'Épuration des Eaux de la Province de Québec.

du début

Que le chèque de dépôt-soumission soit temporairement remis à M. Rosaire Bélanger, lequel chèque de dépôt-soumission devra être redéposé entre les mains du trésorier de la Cité, lorsque toutes les approbations requises des différents ministères auront été reçues et que la date/des travaux aura été définitivement déterminée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-160

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

569

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de remettre à son propriétaire original une partie du chemin sur le lot : 333, telle partie de chemin étant désaffectée.

Rés. 63-161

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la résolution portant le numéro : 63-76 comprenant les lotissements : 62-387 à -476 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit annulée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-162

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 17 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 62-387 à -475 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

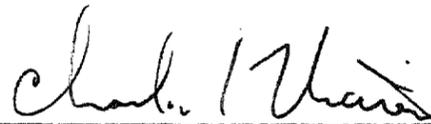
Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-163

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, le 5 mars 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.



Maire



Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 février 1963, tenue le 5 mars 1963 à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier & le directeur des services sont aussi présents.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 547, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts sur la rue Notre-Dame de Fatima, du Boulevard de la Concorde à 1,500 pieds vers le nord et à un emprunt de \$ 8,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 27 février 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 547.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Sconarnec

Président

(signé) Rosaire G. Brisson

Greffier

Rés. 63-164

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 547, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 559, pourvoyant à l'achat et à l'érection d'une station de pompage temporaire (package plant) dans le bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 85,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 27 février 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien et de M. Rosaire Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 559.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charles E. Thérien

Président

(signé) Rosaire G. Brisson

Greffier



Rés. 63-165

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 559, présenté et soumis par M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 569.

Rés. 63-166

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 569, cédant et transportant à M. André Charbonneau une partie du vieux chemin désaffecté en front du lot P-333, soit adopté tel que lu et soumis ;

M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Vient en amendement et propose :

Que le règlement no: 569 soit tenu en suspens pour plus ample étude.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, René David, Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Charlemagne Le Sconarnec et Philémon Gascon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 63-167

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité préliminaire pour le projet de la Cité Universelle soit nommé et formé des membres suivants :

M. le Maire Charles E. Thérien, M. l'Échevin Jacques Bourdon, M. Claude Lamy, M. Claude Langlois, M. Louis Dostie et Me Jean Allaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-168

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Fernand Lemay, arp. géo. en date du 26 février 1963 et montrant les subdivisions du lot : 60-917 à -930 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans d'une période de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-169

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le greffier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, soient autorisés de prendre les mesures en expropriation aux fins d'acquiescer les assiettes de rues qui n'ont pas encore été cédées à la Cité, dans le bassin nord-ouest, aux fins d'y installer les services publics tels que : égouts, aqueduc, pavage, bordures et éclairage.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-170

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte de remettre à " Louisbourg Construction Limitée " son dépôt-soumission pour l'exécution des travaux prévus au contrat no: 13 (régl. nos: 556 et 561) tel dépôt de soumission ayant été remplacé par un bond de garantie-exécution au montant de \$ 219,520.00, fourni par " La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada " en date du 18 janvier 1963 et portant le numéro : 5900447, tel bond de garantie-exécution liant conjointement et solidairement les parties.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-171

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte de remettre à " Louisbourg Construction Limitée " son dépôt-soumission pour l'exécution des travaux prévus au contrat no: 14 (régl. nos : 556 et 561) tel dépôt-soumission ayant été remplacé par un bond de garantie-exécution au montant de \$ 144,028.75, fourni par " La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada, en date du 18 janvier 1963 et portant le numéro : 5900448, tel bond de garantie-exécution liant conjointement et solidairement les parties.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-172

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte de remettre à " Louisbourg Construction Limitée " son dépôt-soumission pour l'exécution des travaux prévus au contrat no: 15 (régl. no: 560), tel dépôt-soumission ayant été remplacé par un bond de garantie-exécution au montant de \$ 89,105.00, fourni par " La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada, en date du 4 mars 1963 et portant le numéro : 5900470, tel bond de garantie-exécution liant conjointement et solidairement les parties.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-173

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la résolution portant le numéro : 62-732 soit amendée dans la deuxième ligne en changeant le mot " deux " pour " un ".

Adopté à l'unanimité.



Session du 5 mars 1963.

Rés. 63-174

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Claude Lamy soit confirmé dans ses fonctions de directeur des services et trésorier pour une période de quatre ans avec augmentation statutaire de \$ 500.00 par année et ce, à compter du 5 mars 1963.

Adopté à l'unanimité.

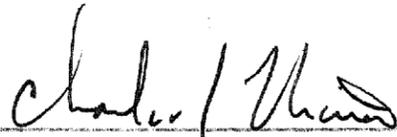
Messieurs les membres du Conseil offrent à M. Philémon Gascon leurs meilleurs voeux de santé et prospérité à l'occasion de son anniversaire de naissance.

Rés. 63-175

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 12 mars 1963, à 7:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Troisième séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 février 1963, tenue le 12 mars 1963 à 8:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-176

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la construction d'un chalet au Parc St-Victor.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-177

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de MM. Jean-Luc Poulin, Claude Lamy, Philippe Malo, et Me Jean Allaire, soit nommé aux fins d'étudier les soumissions ci-dessus mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-178

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la résolution no: 63-102 soit amendée en ajoutant dans la première ligne, à la suite de \$ 67,620.00, les mots suivants : " plus taxe provinciale - 4% "

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 567, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest (annexe ci-attachée) et à un emprunt de \$ 740,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 6 mars 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 567.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault

Président

(signé) Rosaire G. Brisson

Greffier



Rés. 63-179

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 567, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et Rosaire G. Brisson, greffier, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-180

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour la construction de pavage et bordures dans le bassin nord-ouest d'après le plan : 1048-2.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-181

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Cité de Duvernay achète de "Jarry Automobile Inc." une auto pontiac 1963 - strato-chief - 4 portes - sedan - 8 cylindres - 195 c.v. - modèle : 72-69 - au prix de \$ 2,770.00, plus taxe applicable, le tout tel que décrit dans la soumission de "Jarry Automobile Inc." en date du 26 février 1963.

M. l'Échevin Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Vient en amendement et propose :

Que la Cité de Duvernay achète de "Patenau Automobile Limitée", une auto de marque chevrolet 1963 - biscayne - 4 portes - 8 cylindres - au prix de \$ 2,725.00, plus taxe applicable, le tout tel que décrit dans la soumission de "Patenau Automobile Limitée" en date du 27 février 1963.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Jacques Bourdon, René David et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Philémon Gascon, Charlemagne Le Sconarnec et Gérard Archambault.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



A 8:25 heures p.m.

Rés. 63-182

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée pour 15 minutes.

Adopté à l'unanimité.

A 8:35 heures p.m.

Rés. 63-183

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ré-ouverte. Tous les membres du Conseil sont présents à la ré-ouverture de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-184

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 30,000.-, fournie par "Sauvé Construction Limitée" en date du 12 mars 1963 pour la construction d'un chalet au Parc St-Victor, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation du règlement, qui sera préparé en conséquence, par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec enregistre sa dissidence à l'adoption de la présente résolution.

Adopté.

Avis de Motion

540

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un chalet au Parc St-Victor.

Rés. 63-185

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-186

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution portant le no: 63-136, pour l'adoption de plan de subdivisions, soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-187

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 4 février 1963 et montrant les subdivisions des lots : 68-144 à -172, 69-68 à -92, 70-117 à -156 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-188

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution portant le no: 63-139 pour ouverture de rues à 50 pieds soit amendée en remplaçant les lots : 70-104, -106 et -107 par les lots: 70-148 et 70-150.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

571 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'annuler le règlement no: 517, concernant la construction de trottoirs et bordures sur le Boulevard Lévesque.

Rés. 63-189

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les billets de contraventions pour le stationnement portant les numéros : D-760, -761, -762, -763, -764, -765, -766, émis par le Service de la Police, soient annulés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Journal de l'Île Jésus, sollicitant de la publicité.

Rés. 63-190

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Qu'à l'avenir, le greffier soit autorisé à insérer dans le Journal de l'Île Jésus les annonces pour demandes de soumissions.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-191

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé de faire une offre ----- au prix de \$ 0.25 le pied carré ----- pour l'achat d'environ 70,000 pieds carrés de terrain sur le lot : 83, en vue de la construction d'un garage municipal et d'un parc, telle offre devant être faite au propriétaire actuel M. Rosen.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

542 M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour achat d'équipement aux fins du déneigement de la Cité durant les périodes d'hiver et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins.

Attendu que le Conseil de Ville de la Cité de Duvernay reconnaît la nécessité d'un plan directeur des voies principales de l'Île Jésus ;

Attendu que la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus a déjà confié à la firme Lahaye & Associés la confection d'un tel plan ;

Attendu que le coût de ce plan doit être défrayé par les contribuables des villes et cités de l'Île Jésus ;

Attendu les récentes déclarations dans les journaux du Ministre des Affaires Municipales relativement à la formation d'un comité provincial d'urbanisme ;

Attendu que le Conseil de Ville de la Cité de Duvernay reconnaît l'urgence et la nécessité d'une planification provinciale au point de vue circulation et occupation du territoire à l'échelle régionale ;

Attendu que la préparation d'un plan d'artères principales de l'Île Jésus fait partie du mécanisme d'une planification régionale et que celle-ci relève du gouvernement provincial ;

Rés. 63-192

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil de Ville de la Cité de Duvernay prie instamment le gouvernement provincial de prendre à sa charge les déboursés occasionnés par la confection du plan directeur des voies principales de l'Île Jésus, considérant que celui-ci fait partie d'un aménagement à l'échelle de la province et qu'il serait injuste que les contribuables de l'Île Jésus soient les seuls à en supporter le fardeau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-193

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les affiches de "non-stationnement" installées du côté sud de la rue Juvy, entre la rue J.J. Joubert et Kanterive, soient enlevées pour une période d'essai.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-194

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que M. Valmore Rousseau soit nommé " assistant-trésorier " à compter de cette date et ce, sans augmentation de salaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-195

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, soit autorisé de faire une offre à Bonaventure Inv. Corp propriétaire du " J. G. A. " en vue de l'achat du terrain et de la bâtisse pour un montant de \$ 175,000.-, telle offre étant valable pour une période de trente (30) jours.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-196

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Hébert
Maire

Dusseau
Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 19 mars 1963, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Échevin André Bastien est absent de son siège.

Rés. 63-197

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 19 février 1963 ainsi que des ajournements du 26 février, 5 et 12 mars 1963, soient adoptées telles que soumises avec amendement à la résolution no: 63-151 quant au dernier paragraphe qui doit être abrogé et remplacé par le suivant :

" M. l'Échevin René David fait remarquer au Conseil qu'il n'a rien contre M. R. Colantonio en tant qu'individu, mais quant à la nomination d'un chef de police, il aurait été préférable de suivre les recommandations de la Commission d'Enquête sur le service de la police à ce sujet. "

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-198

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 254,108.26 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 19 mars 1963 et réparti comme suit :

Fonds général	:	\$ 198,048.05
Fonds capital	:	56,060.21

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-199

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des contrats nos : 17 et 18 en rapport avec le règlement : 567.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-200

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, M. Philippe Malo et M. André Robillard, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux trois plus basses soumissions ci-haut mentionnées.

Adopté à l'unanimité.



Session du 19 mars 1963.

Rés. 63-201

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les règlements nos : 515, 516, 519, 520, 521, 522, 528, 538, 539, 542, 548, 549 et 555 de la Cité de Duvernay, soient et sont amendés en remplaçant l'article - 14 - par le suivant :

" Article 14. - Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation! "

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-202

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les obligations à être émises en vertu des règlements nos : 515, 516, 519, 520, 521, 522, 528, 538, 539, 542, 548, 549 et 555 de la Cité de Duvernay, portent la date du 1er mai 1963; les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er mai et 1er novembre de chaque année; le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-203

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 12 mars 1963 et montrant les subdivisions du lot : 349-9 et -10 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit enregistré auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-204

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan de construction et d'implantation de " Postforme Co. Ltd. " pour la construction de la bâtisse à être érigée sur le lot : 349-9, soit accepté sujet toutefois aux conditions stipulées par la Commission d'Urbanisme dans leur procès-verbal du 30 janvier 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-205

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 19 mars 1963 et montrant les subdivisions du lot : 63-1-212 à -226 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-206

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 19 mars 1963 et montrant les subdivisions du lot : 81-73 à -78, 81-96 à -104, 81-106 et -107, 81-109 et -110, 81-117 à -119, 81-122 et -123 de Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-207

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 19 mars 1963 et montrant les subdivisions du lot : 66-223 à -259 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-208

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 19 mars 1963, sous la description suivante :

66-237, 66-238, 66-252

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette ou ces rues ;

Considérant que la largeur de ladite ou lesdites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article - 7 - du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue ou les rues indiquées au plan de M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 19 mars 1963 et décrites comme suit audit plan :

66-237, 66-238, 66-252

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-209

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. l'Échevin Gérard Archambault soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-210

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à payer à même le fonds de roulement, un montant de \$ 30,000.- représentant le coût de construction d'un chalet au Parc St-Victor, jusqu'à l'approbation, par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec du règlement no: 570 actuellement en voie de préparation. Cette demande est faite en vue de hâter l'exécution dudit projet aux fins de pouvoir bénéficier des travaux d'hiver.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-211

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil de la Cité de Duvernay accepte l'offre de "Bonaventure Investment Co. Ltd." en date du 18 mars 1963 en vue de l'achat d'une certaine superficie de terrain comprise sur les cadastres : 62-332 (14,688 p.c.) 62-333 (29,740 p.c.) 62-334 (107,804 p.c.) ainsi que la bâtisse construite sur le lot : 62-332 et portant le numéro civique : 2451, Boul. Lévesque, le tout dans ses conditions actuelles, telle qu'érigée sur le lot ci-haut mentionné, telle offre étant faite au prix global de \$ 175,000.00, sujette toutefois à l'approbation du règlement d'emprunt, qui sera effectué en conséquence, par les électeurs-propriétaires concernés, le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

573

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt pour la formation d'un Centre Récréatif sur les lots : 62-332, -333 et -334 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins.

Rés. 63-212

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que M. Claude Lamy soit autorisé d'entreprendre des démarches et de contacter les propriétaires d'une certaine superficie de terrain actuellement occupée par la conserverie J.J. Joubert, en vue d'une possibilité d'acquisition desdits terrains et que l'urbaniste, M. Claude Langlois, soit prié d'étudier les usages possibles des terrains concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-213

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de la réunion du Comité Sportif-Consultatif tenue le 4 mars 1963, soit remis à la prochaine assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-214

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le rapport des états financiers de la Cité de Duvernay pour l'année 1962, présenté et soumis par M. Charles Albert Poissant et M. J.R. Courcy, comptables agréés, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-215

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé du président des Lignes des Propriétaires & de la Chambre de Commerce, de l'ingénieur de la Cité ainsi que du directeur des services, soit nommé aux fins d'étudier les mesures à prendre pour réduire les dépenses au fonds d'aqueduc de la Cité et qu'un rapport en conséquence soit présenté au Conseil lors de la prochaine assemblée régulière.

Adopté à l'unanimité.

A 9:15 heures p.m.

Rés. 63-216

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée pour 15 minutes.

Adopté à l'unanimité.

A 9:25 heures p.m.

Rés. 63-217

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ré-ouverte. A la ré-ouverture de l'assemblée, sont présents : M. le Maire Charles E. Thérien, MM. les Echevins : Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon. M. l'Echevin André Bastien est absent de son siège.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-218

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la soumission, au montant de \$ 301,577.00, fournie par "Louisbourg Construction Ltd." en date du 19 mars 1963, pour l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 567 (contrat : 17), soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Rés. 63-219

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 258,924.00, fournie par " G.M.B. Construction Co. Limitée ", en date du 19 mars 1963 pour l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 567 (contrat : 18), soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-220

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-221

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le budget préliminaire des revenus et dépenses de la Cité de Duvernay pour l'exercice 1963, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-222

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Régie des Services Publics concernant la station de pompage d'aqueduc située sur le Boul. Lévesque.

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que Me Jean Allaire et M. Claude Lamy représentent la Cité de Duvernay lors de l'audition de la cause concernant la station de pompage d'aqueduc située sur le Boul. Lévesque, telle cause devant être entendue par la Régie des Services Publics prochainement.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de " Labelle & Frères " concernant le déneigement des rues de la Cité.

Rés. 63-223

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un rapport concernant le déneigement des rues de la Cité soit fait par le département de la voirie et le service de la police et qu'il soit soumis au Conseil lors de la prochaine assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Conrad St-Laurent et M. Vincent Bartolo, demandant un permis pour opérer une salaison sur le Boul. de la Concorde.

Rés. 63-224

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la demande de M. Conrad St-Laurent et M. Vincent Bartolo, pour l'obtention d'un permis pour opération d'une salaison sur le Boul. de la Concorde, soit référée à la Commission d'Urbanisme pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Adrien Auger et M. Cyril L. Jerron concernant les décharges du tuyau d'égouts dans Duvernay-est.

Rés. 63-225

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à la suite d'une plainte de M. Adrien Auger et M. Cyril L. Jerron, concernant les décharges du tuyau d'égouts dans la Rivière des Prairies dans Duvernay-est, un rapport de l'ingénieur soit soumis au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay-est, concernant le règlement no: 318.

Rés. 63-226

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite aux ingénieurs de faire diligence dans la question du rapport concernant le règlement no: 318 et que ledit rapport soit soumis au Conseil dans le plus bref délai possible et que le directeur des services soit prié de donner toutes les informations requises à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-227

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un montant de \$ 2,250.00 soit payé à M. Louis-Antoine Deroi, urbaniste, en paiement complet et final des travaux exécutés par ce dernier au plan d'urbanisme dans Duvernay-ouest, et que tous les documents actuellement en possession de M. Deroi soient remis aux autorités municipales concernant le travail exécuté.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 570.

Rés. 63-228

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no: 570, pourvoyant à la construction d'un chalet pour les loisirs au " Parc St-Victor " et à un emprunt de \$ 35,000.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 28 mars 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 19 mars 1963.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 571.

Rés. 63-229

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 571, annulant le règlement no: 517, réf: confection de trottoirs, bordures, déplacement de poteaux et système de drainage sur le Boul. Lèvesque, dans la section "Les Ecoles" (Duvernay-ouest), soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 566.

Rés. 63-230

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 566, abrogeant le règlement no: 505 et amendant le règlement no: 362 aux fins de régir l'émission des permis de construction, dans la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

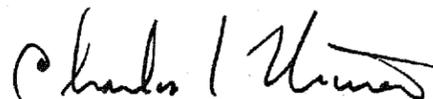
Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-231

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 2 avril 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 mars 1963, tenue le 2 avril 1963 à 8:20 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

MM. les Echevins André Bastien et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Rés. 63-232

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la vente de \$ 583,000.- sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-233

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'offre faite par le Syndicat composé de : Casgrain & Cie Ltée., Cliche & Associés Ltée., Forget & Forget Ltée., Grenier Ruel & Cie Inc., J.E. Laflamme Ltée., McNeil Mantha Inc., et la Banque Canadienne Nationale, pour l'achat de \$ 583,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, datées du 1er mai 1963 au prix de 98.17% (quatre-vingt-dix-huit et dix-sept centièmes pour cent) et que la Cité de Duvernay émettra comme suit :

\$ 223,000.- 5½ % 1er mai 1964 à 1973 inclusivement
\$ 360,000.- 6 % 1er mai 1974 à 1978 inclusivement dont \$ 217,000.- en 1978,

telle émission étant faite en vertu des règlements nos : 515, 516, 519, 520, 521, 522, 528, 538, 539, 542, 548, 549, 555, soit acceptée par le Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de la Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de la Banque Canadienne Nationale en date du 2 avril 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-234

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de dépôt-garantie de soumission pour l'achat d'obligations soient remis à : La Banque Provinciale du Canada et Dominion Securities Corporation Ltd., ces soumissionnaires n'ayant pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-235

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à rédiger les débetures et à les faire imprimer chez "Yvon Boulanger Ltée." et à prendre toutes les procédures nécessaires pour que la livraison soit effectuée sans délai. Toutefois il ne sera pas requis de la maison "Yvon Boulanger Ltée." un système de contrôle pour coupons d'intérêts.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-236

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que pour l'emprunt total de \$ 583,000.- autorisé par les règlements nos : 515, 516, 519, 520, 521, 522, 528, 538, 539, 542, 548, 549 et 555, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire ~~pour un terme de vingt ans~~ pour un terme de quinze ans au lieu du terme de vingt ans, pour les règlements nos : 515, 516, 519, 520, 521, 522, 528, 538, 539, 542, 548, 549, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-237

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de janvier 1963 et fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé de faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 570, pourvoyant à la construction d'un chalet pour les Loirs au " Parc St-Victor " et à un emprunt de \$ 35,000.- pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 28 mars 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi qu'au règlement no: 570.

Un que plus de quarante (40) électeurs-proprétaires se sont opposés à l'adoption de ce règlement, le président de l'assemblée fixe le référendum au 16 avril 1963.

(signé) Gérard Archambault

Président

(signé) Claude Lamy

Greffier



Rés. 63-238

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de l'opposition de plus de quarante (40) électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 570, le Conseil décide de n'y pas donner suite et en conséquence, le règlement no: 570 est annulé dans son entier et déclaré nul et non-venu par ledit Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

544

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'un chalet au " Parc St-Victor " et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins.

Rés. 63-239

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil accepte de reconnaître l'Association des Courtiers d'Assurances de Duvernay selon les normes décrites dans leur lettre du 26 février 1963 sous réserve toutefois que les assurances devront être placées dans des compagnies canadiennes françaises et que les risques ainsi placés seront sujets à l'approbation du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-240

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que des soumissions publiques par la voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, le Journal de l'Île Jésus, Heavy Construction News, Opinions, soient demandées pour la collecte des vidanges dans les limites de la Cité de Duvernay pour l'année 1963-64, telles soumissions devant être remises entre les mains du greffier, au plus tard le 30 avril 1963, jusqu'à 8:00 heures p.m. pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-241

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Parcs de la Cité tenue le 4 mars 1963, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-242

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le recensement des habitants de la Cité de Duvernay pour les années 1963 et 1964 soit décrété.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-243

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les services de "Direct Promotion Company", dont le propriétaire est M. Louis Philippe Gratton, 64 Cr. de Callière (Duvernay) soient retenus pour faire le recensement des habitants de la Cité de Duvernay pour l'année 1963-64 à raison de \$ 0.35 par maison, le tout tel que soumis dans la lettre de "Direct Promotion Company" en date du 1er avril 1963. La compilation du recensement devra être déposée entre les mains du greffier de la Cité, au plus tard le 10 mai 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-244

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que sous l'autorité de la Loi du Temps Réglementaire S.R.Q. 1941, chapitre 2, le temps réglementaire dans les limites de cette dite municipalité soit de 4 heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le Ministère des Affaires Municipales pour les Cités de Montréal et Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-245

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que pour la période du 29 avril au 27 septembre 1963, les bureaux de l'Hôtel de Ville soient ouverts de 8:30 heures a.m. à 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi; toutefois les bureaux de l'Hôtel de Ville resteront ouverts jusqu'à 9:00 heures p.m. tous les mardis soirs.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-246

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le dépôt de soumission fourni par "G.M.B. Construction Cie Ltée." pour l'exécution des travaux prévus au règlement no: 567, leur soit remis, tel dépôt de soumission ayant été remplacé par un cautionnement d'exécution de contrat au montant de \$ 129,462.00 émis par "Royal Exchange Assurance" et portant le numéro: 15 C 24148, tel cautionnement d'exécution de contrat liant conjointement et solidairement les parties concernées.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

575

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'annuler le règlement no: 496.

Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

Avis de Motion

546 M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'annuler le règlement no: 504.

Attendu le trafic intense qui se produit actuellement au Pont Pie IX ;

Attendu l'augmentation de population sur la rive nord de la Rivière des Prairies ;

Attendu que la construction d'un pont dégagerait le trafic et faciliterait l'accès à la rive nord de la Rivière des Prairies ;

Attendu que la construction d'un pont aiderait sensiblement au développement domiciliaire de la rive nord de la Rivière des Prairies ;

Rés. 63-247 Il est proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que des démarches soient entreprises auprès du Ministre des Travaux Publics ainsi que du député du Comté de Laval, Me J.-Noel Lavoie, aux fins d'étudier la possibilité de la construction d'un pont qui relierait la Ville de Rivière des Prairies et la Cité de Duvernay dans le secteur " Duvernay-est ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-248 Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le greffier soit autorisé de faire parvenir au Ministre des Affaires Municipales, Me Pierre Laporte, copie du dossier du règlement no: 530, concernant l'émission d'une carte d'identité pour fins électorales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-249 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Louisbourg Construction Ltée soit autorisé à exécuter le travail pour neuf (9) coupes d'égouts et d'aqueduc sur la rue Notre-Dame-de-Fatima au prix de \$ 150.00 par coupe, plus \$ 5.00 par verge cube de roc, l'exécution de tel travail devant être chargée au règlement no: 542.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-250 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales, Me Pierre Laporte, aux fins d'autoriser cette Corporation de décréter un emprunt pour achat d'équipement, remboursable sur une période de quinze (15) ans, le tout tel que prévu au règlement no: 500.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-251

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay tenue le 27 mars 1963 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

544

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de permettre l'opération d'une salaison dans l'édifice commercial situé angle Bout. de la Concorde et rue de Callières.

Rés. 63-252

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plans descriptifs et d'architecture pour la construction de Duplex soumis par "Impala Construction" soient acceptés, sujets toutefois aux recommandations de la Commission d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-253

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, arp. géo. en date du 25 mars 1963 et montrant les subdivisions du lot : 353-1 à -66 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-254

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Marc Gendron, arp. géo., en date du 25 mars 1963, sous la description suivante :

353-25, 353-31, 353-32, 353-36

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette ou ces rues ;

Considérant que la largeur de ladite ou lesdites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;



Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable
Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article - 7 - du cha-
pitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la per-
mission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur
de 50 pieds, mesure anglaise, la rue ou les rues indiquées au plan de M. Marc Gen-
dron, arp. géo., en date du 25 mars 1963 et décrites comme suit audit plan :

353-25, 353-31, 353-32, 353-36.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-255

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le plan de lotissement fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp.
géo. en date du 7 novembre 1960 pour les lots : 347 et 348 du Boul. Lévesque au
Boul. Lafayette soit annulé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-256

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil procède à l'homologation du lot : 60-300-5 situé coin sud-
ouest du Boul. Leblanc et du Boul. de la Concorde aux fins d'améliorer la circulation
dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

548

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux
fins d'homologuer le lot : 60-300-5, situé coin sud-ouest du Boul. Leblanc et du
Boul. de la Concorde.

Rés. 63-257

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les plans d'architecture pour la construction d'un poste d'essence
angle nord-ouest du Boul. de la Concorde et du Boul. d'Autenil soient acceptés, su-
jets toutefois aux recommandations de la Commission d'Urbanisme à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

549

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux
fins de régir la construction des garages privés.

Avis de Motion

580

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règle-
ment aux fins de régir les marges latérales lors de la construction de bâtisses.



Rés. 63-258

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution portant le numéro : 63-206 concernant la redivision du lot : 81 soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-259

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait par M. J.-André Laferrière, arp. géo. en date du 25 mars 1963 et montrant les subdivisions du lot : 81-150 à -190 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-260

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution portant le numéro : 63-78 concernant l'acceptation d'un plan sur les lots : 57, 58, 60 et 483 soit annulée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-261

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 18 janvier 1963 et montrant les subdivisions du lot : 57-298 à -313, 58-353 à -408, 60-843 à -883, 483-1 à -48 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 523.

Rés. 63-262

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 523, modifiant la taxation dans la Cité de Duvernay en conformité avec la Loi 10-11, Elizabeth 11, chapitre 80, article - 3 -, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 568.

Rés. 63-263

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 568, défendant la suspension de fils aériens conducteurs le long de ou à travers les rues, allées ou places publiques dans une partie du bassin Duvernay nord-ouest, en conformité avec l'article - 429 -, paragraphe 16 de la Loi des Cités et Villes, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 573.

Rés. 63-264

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 573, pourvoyant à la formation d'un Centre Récréatif sur les lots : 62-332, -333 et -334 et à un emprunt de \$ 200,000.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 9 avril 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

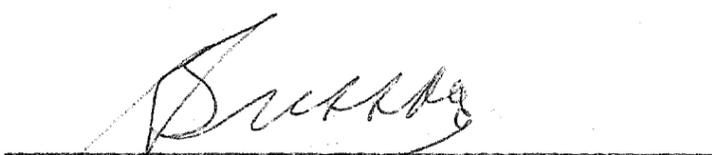
Rés. 63-265

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée au vendredi, 5 avril 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Province de Québec.
Cité de Duvernay.

Deuxième séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 mars 1963, tenue le 5 avril 1963, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

MM. les Echevins Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien sont absents de leur siège.

Rés. 63-266

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Parcs de la Cité de Duvernay en date du 25 mars 1963 soit accepté à l'exception de l'item no: 16, lequel est sous étude.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 574.

Rés. 63-267

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 574, pourvoyant à la construction d'un chalet pour les loisirs au "Parc St-Victor" et à un emprunt de \$ 35,000.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 11 avril 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Gérard Archambault et le greffier M. Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 575.

Rés. 63-268

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 575, annulant le règlement no: 496, concernant la construction d'une station de pompage d'égouts sur le Boul. Leblanc, lot no: 60, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 576.

Rés. 63-269

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 576, annulant le règlement no: 504, pourvoyant à la construction d'une chambre de compteur avec raccordement d'aqueduc à la Cité de Pont-Viau, sur le Boulevard de la Concorde, angle Notre-Dame-de-Fatima, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 577.

Rés. 63-270

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 577, amendant l'article - 3 - du règlement no: 508, aux fins de permettre l'opération d'une salaison, angle Boul. de la Concorde et Cr. de Callières, dans la zone "C", section "Les Ecoles", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 24 avril 1963, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Romain G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-271

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte d'émettre deux (2) permis de construction sur le lot : 65-2-143 et P. 66, tels lots étant situés en front sud de la rue Auvergne sur le lot : 66 et ayant une profondeur moyenne de quatre-vingt pieds à l'extrémité ouest et de quatre-vingt-quatre pieds à l'extrémité est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-272

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

temporaire

Que le Conseil accepte l'offre de M. Adélaïde Guy d'un droit de passage sur le lot : 435, tel droit devant subsister pour la période de un an et demi. Il est bien entendu que le chemin temporaire construit sur ce lot sera fait à la charge de la Cité et devra être tenu en bonne condition et carrossable durant cette période.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-273

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le matériel fourni par la Fonderie Pont-Diau soit accepté par la Cité de Duvernay s'il est conforme aux exigences de nos ingénieurs et après vérification auprès des autorités de la Cité de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

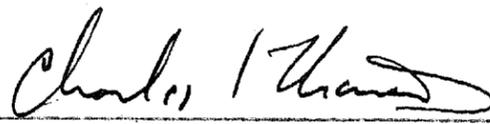
Rés. 63-274

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Greffier


Maire



Session du 16 avril 1963.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 16 avril 1963, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. le Maire procède à la proclamation de l'ouverture de la campagne de souscription du prêt étudiant patronnée par les Artisans Canadiens-Français.

Rés. 63-275

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 19 mars 1963 ainsi que des ajournements du 2 et 5 avril 1963 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-276

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 183,044.74 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 16 avril 1963 et réparti comme suit :

Fonds généraux	:	\$ 58,998.07
Fonds capital	:	124,046.67

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-277

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le rôle d'évaluation de la Cité de Duvernay pour l'année 1963 soit homologué à toutes fins que de droit, à l'exception des plaintes reçues, lesquelles seront référées au Bureau de Revision.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-278

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le rôle d'évaluation supplémentaire déposé le 22 mars 1963 soit homologué, suivant l'article 500 de la Loi des Cités et Villes, à toutes fins que de droit, à l'exception des plaintes reçues, lesquelles seront référées au Bureau de Revision.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-279

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay dans le courant du mois de février 1963, lesquelles nous ont été fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que l'évaluateur, M. Jacques Boutin, soit autorisé de faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 573, pourvoyant à la formation d'un Centre Récréatif sur les lots: 62-332, -333 et -334 et à un emprunt de deux cent mille dollars (\$ 200,000.00) pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi, 9 avril 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 573.

Un que plus de 40 électeurs-proprétaires concernés se sont opposés à l'adoption de ce règlement, le président de l'assemblée fixe le référendum au 10 mai 1963, de 9:00 heures a.m. à 7:00 heures p.m.

(signé) René David
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-280

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Du à la suite de l'opposition de 127 électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 573, le Conseil décide de n'y pas donner suite et en conséquence, le règlement no: 573 est annulé dans son entier et déclaré nul et non-venu par ledit Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 574, pourvoyant à la construction d'un chalet pour les loisirs au "Parc St-Victor" et à un emprunt de \$ 35,000.- pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 11 avril 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 574.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier



Session du 16 avril 1963.

Rés. 63-281

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 574, présenté et soumis par M. Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de "Leroux & Rondeau" réf : plan d'urbanisme.

Rés. 63-282

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la réclamation de "Leroux & Rondeau" ing. prof. en date du 5 avril 1963, au montant de \$ 970.00 soit référée à l'aviseur légal, Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-283

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que des prix soient demandés pour l'extermination des rats dans la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-284

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que la Cité achète de M. Adélarde Guy un certain espace de terrain sur le lot : 435, soit environ 31,597 p.c. à \$ 0.10 le pied carré en vue d'y installer une unité compacte d'égouts, ledit achat devant être chargé au règlement no: 497.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-285

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que la Cité achète de M. Paul Archambault une certaine superficie de terrain sur le lot : 436, soit environ 18,082 p.c. à \$ 0.10 le pied carré en vue de la construction d'une usine compacte d'égouts, tel achat devant être chargé au règlement no: 497.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-286

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le chef de police soit autorisé à émettre des permis de transport de cadavres en l'absence du greffier.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport de M. E.R. Smallhorn, ing.-cons. concernant l'état actuel de la piscine, rue de Callières.

Avis de Motion

581

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'achat de la piscine située sur la rue de Callières et pourvoyant à un emprunt suffisant pour cette fin.

Rés. 63-287

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme, tenue le 10 avril 1963; soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-288

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que les plans de la maison à être construite par M. Audard soient acceptés, sujets toutefois aux recommandations de la Commission d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-289

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'inspecteur des bâtisses soit autorisé à faire démolir la construction de M. Claude Guilbault située dans le Rang Haut St-François, le tout suivant les recommandations de la Commission d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-290

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 29 mars 1963 et montrant les subdivisions du lot : 68-173, -174 et -175 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-291

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Robert J. Lindsay, arp. géo. en date du 4 avril 1963 et montrant les subdivisions du lot : 79-64 et 80-64 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-292

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution no: 63-83 concernant l'adoption de la subdivision du cadastre 63-213 à -282 et 63-1-166 à -213 soit annulée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-293

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la résolution no: 63-205 concernant le lotissement : 63-1-212 à -226 soit annulée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-294

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 9 avril 1963 et montrant les subdivisions du lot : 63-213 à -290, 63-1-166 à -225 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-295

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 3 avril 1963 concernant l'annulation du résidu des lots : 81-136, -137, -138 et -139 ainsi que les lots : 81-143 et -144, du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-296

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le directeur des services prenne des arrangements nécessaires avec le département de police de la Cité de Montréal en vue de faire passer les examens de promotion nécessaires à nos policiers.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-297

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le greffier soit autorisé de faire parvenir aux trois Lignes de Propriétaires de la Cité ainsi qu'à la Chambre de Commerce, copie des minutes des assemblées du Conseil ainsi que des règlements adoptés par ledit Conseil.

Votent contre la proposition : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec.

Votent en faveur de la proposition : MM. les Echevins René David, Jacques Bourdon, Gérard Archambault et Philémon Gascon.

En conséquence, la proposition est adoptée.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de Mme Rose Anna Desnoyers concernant un permis pour la location de places pour les "yacht".

Rés. 63-298

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de Mme Rose Anna Desnoyers pour un permis pour location de places pour les "yacht" soit référée à la Commission d'Urbanisme pour étude et rapport.

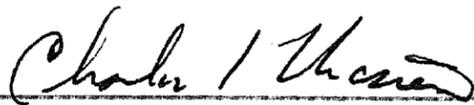
Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-299

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 30 avril 1963, à 8:00 heures pm

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 16 avril 1963, tenue le 30 avril 1963, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-300

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la collecte des vidanges pour l'année 1963-64.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-301

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 26,000.00 fournie " Enlèvement Sanitaire des Rebutis Inc. " en date du 30 avril 1963 pour la collecte des vidanges dans la Cité de Duvernay, du 1er juin 1963 au 31 mai 1964, soit acceptée ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-302

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le trésorier, le greffier ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, soient autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires suivant la loi aux fins de pourvoir à la rentrée des arriérés de taxes dues à la Cité et également vendre, s'il y a lieu, les immeubles affectés des dites taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-303

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de pourvoir à la fermeture d'une garderie d'enfants chez M. D. Véronneau (7695 Boul. Lévesque et 90 rue des Cèdres).

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

582 M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de pourvoir à la taxation des immeubles de la Cité pour l'exercice financier 1963.



Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 577, amendant l'article -3- du règlement no: 508, aux fins de permettre l'opération d'une salaison, angle Boul. de la Concorde et Cr. de Callières, dans la zone "C", section "Les Ecoles".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 24 avril 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 577.

Un que plus de six électeurs-propriétaires concernés se sont opposés à l'adoption de ce règlement, le président de l'assemblée fixe le référendum au 18 mai 1963, de 9:00 a.m. à 7:00 p.m.

(signé) Jacques Bourdon
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-304

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault.

Que le Conseil accepte le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 577 et que le référendum soit tenu en conséquence, le 18 mai 1963, de 9:00 a.m. à 7:00 p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-305

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé à contacter la firme de "Lalonde, Girouard & Letendre" ingénieurs-conseils et à prendre toutes les mesures nécessaires selon la loi ainsi que protéger les intérêts de la Cité concernant l'exécution d'un contrat de pavage accepté par "Pavage Noroît Inc." et "Léo Tremblay Inc."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-306

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Cité achète des propriétaires actuels du lot : 83, une certaine superficie de terrain approximative de 75,000 pieds carrés situés sur le lot ci-haut mentionné, à raison de \$ 0.25 le pied carré, le tout suivant une description technique et un plan qui seront préparés par M. Claude Lefebvre, arp. géo.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un acte d'achat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction. Cet achat est fait en vue de la construction d'un garage municipal.

Adopté à l'unanimité.



Session du 30 avril 1963.

Rés. 63-307

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité de Duvernay retienne les services de M. Jean-Luc Poulin, architecte, aux fins de préparer les plans, devis et estimés du garage municipal suivant les besoins pour les différents services affectés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-308

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, soit autorisé à s'enquérir des prix pour l'achat d'une arroseuse de rues.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin André Bastien laisse son siège à 9:00 heures p.m.

Rés. 63-309

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme tenue le 24 avril 1963, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-310

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le certificat de localisation pour le lot : 63-1-142 fourni par M. Jean-Marc Gendron, arp. géo. en date du 29 mars 1963 et portant le numéro : 7-C-2705-2 et montrant une marge frontale de 20' 8", soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-311

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le certificat de localisation pour le lot : 63-1-141 fourni par M. Jean-Marc Gendron, arp. géo. en date du 29 mars 1963 et portant le numéro : 7-C-2705-1 et montrant une marge frontale de 21' 5", soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-312

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 19 avril 1963 et montrant les subdivisions du lot : 60-300-2-1 à 60-300-4-2 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-313

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, soit autorisé de voir à la démolition des vieilles constructions apparemment abandonnées et inutilisées dans les limites de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-314

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que des démarches soient entreprises auprès de M. Maurice Joubert aux fins de savoir à quelles conditions il serait intéressé à céder à la Cité une partie du lot : 58 situé en bordure de la Rivière des Prairies en vue d'y aménager un parc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-315

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 22 avril 1963 et montrant les subdivisions du lot : 66-268 et -269 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-316

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la Cité concernant un certain empiètement du "Commodore Yacht Club" sur le lot : P. 56.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-317

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les noms de rues suivants soient acceptés :

lot : 355-78 - rue des Erables
lots : 60-778, 61-451 et 61-481 - rue Mébinac

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales, concernant le règlement no: 530.



Rés. 63-318

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le greffier soit autorisé à faire remarquer au Ministère des Affaires Municipales que le délai apporté pour l'adoption du règlement no: 530 empêche celui-ci de se prévaloir des dispositions qui lui sont octroyées par sa charte ainsi que la Loi des Cités et Villes aux prochaines élections municipales et que cette situation peut créer certains préjudices aux concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-319

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Comité des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenue le 29 avril 1963, soit accepté et que le directeur des services soit autorisé à pourvoir à l'exécution des résolutions y contenues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-320

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé de représenter la Cité lors de l'audition de la demande de M. Richard A. Goley, 7981 Boul. Lévesque, en vue de l'obtention d'un permis de la Régie des Alcools du Québec, pour une salle à manger avec mention toutefois que le Conseil ne s'objecte pas à l'émission d'un tel permis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-321

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé de prendre toutes les mesures nécessaires selon la loi, en vue de l'évacuation, la fermeture et la démolition des bâtisses portant les numéros civiques : 2132, 2134 et 2140, Boul. Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 558.

Rés. 63-322

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 558, amendant le règlement no: 339 concernant les taxis dans la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-323

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que toute demande de permis, pour opération de taxis dans la Cité, soit soumise au Conseil pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 578.

Rés. 63-324

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no: 578, acceptant et approuvant un plan montrant le lot : 60-300-5 avec description technique pourvoyant à l'homologation dudit lot, soit accepté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 581.

Rés. 63-325

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 581, pourvoyant à l'acquisition de la piscine de la Corporation du Centre Sportif de Duvernay et à un emprunt de \$ 52,500.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 7 mai 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil font remarquer que celui-ci contemple et étudie actuellement la possibilité de mettre au fonds général toute dépense de capitalisation pour fin de récréation dans les limites de la Cité.

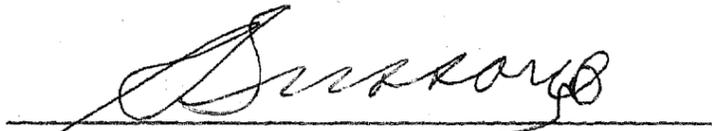
Rés. 63-326

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 7 mai 1963, à 9:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Deuxième séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 16 avril 1963, tenue le 7 mai 1963, à 9:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Echevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scovarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier et le directeur des services sont aussi présents.

Le Conseil prend connaissance du règlement no : 582.

Rés. 63-327

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scovarnec

Que le règlement no: 582, relatif à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier 1963, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

583 M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de décréter l'obtention, par la Cité, d'un droit de passage avec servitude en bordure nord, le long du Ruisseau Lapinière, des lots 437 à 484 inclusivement, de gré à gré ou par voie d'expropriation, selon les plans et descriptions techniques préparés à cet effet par M. Claude Lefebvre, arp. géo.

Avis de Motion

584 M. l'Echevin Charlemagne Le Scovarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'acquisition d'une certaine superficie de terrain située dans Duvernay-ouest, sur le lot 83, suivant un plan et une description technique préparés par M. Claude Lefebvre, arp. géo., le tout aux fins d'y construire un garage municipal.

Avis de Motion

585 M. l'Echevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'acquiescer une certaine superficie de terrain dans Duvernay-est, suivant un plan et une description technique préparés par M. Claude Lefebvre, arp. géo., aux fins d'y construire un poste pour le service d'incendie.

Avis de Motion

586 M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement des licences pour les chiens.

Avis de Motion

587 M. l'Echevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement pour l'émission des licences de bicyclettes.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 581, pourvoyant à l'acquisition de la piscine de la Corporation du Centre Sportif de Duvernay et à un emprunt de \$ 52,500.00 pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi, 7 mai 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 581.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-328

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 581, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une plainte des résidents des rues : De Versailles, De Ramesay et Montrose.

Rés. 63-329

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la plainte formulée par les résidents des rues : De Versailles, De Ramesay et Montrose, en date du 19 avril 1963, soit acceptée par le Conseil et que le directeur des services soit prié de remédier à la situation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-330

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la résolution portant le numéro : 63-82, concernant l'acceptation du plan de cadastre no: 7-C-2377 pour les lots : 83-183 à -244, soit annulée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-331

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'une partie de la résolution : 63-84, concernant l'ouverture de rues à 50 pieds, sur les lots : 83-216, -217, -218, -219, -220, -221, -222, -223, -224, -225, -226, soit annulée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-332

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 4 avril 1963 et montrant les subdivisions du lot : 83-183 à -250 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de (3) trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-333

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 4 avril 1963, sous la description suivante :

rues : 83-206, -207, -208, -209, -211, -235, -236, -237

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette ou ces rues ;

Considérant que la largeur de ladite ou lesdites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7- du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue ou les rues indiquées au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 4 avril 1963 et décrites comme suit audit plan :

rues : 83-206, -207, -208, -209, -211, -235, -236, -237.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-334

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. l'Échevin René David soit délégué par le Conseil auprès de l'Union des Familles concernant l'étude sur les Commissions Scolaires de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-335

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. le Maire Charles E. Thérien soit délégué au Congrès de la Fédération des Maires des Municipalités qui sera tenu à Toronto à la fin du mois de mai.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-336

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le directeur des services soit prié de retarder l'exécution de l'item soumis par le Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, concernant le tennis au Parc St-Maurice, jusqu'après rencontre entre le Conseil et les directeurs des Loisirs de St-Maurice, telle rencontre devant avoir lieu mardi, le 14 mai 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-337

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'une marge frontale de recul de 15 pieds sur le lot : 62-276 (rue de Verchères) soit acceptée par le Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-338

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des représentations soient faites au Ministre des Affaires Municipales, Me Pierre Laporte, concernant l'approbation des plans par la Régie d'Épuration des Eaux pour le système d'égouts prévu au règlement no: 567, avec mention que le retard apporté dans l'approbation de ces plans crée des préjudices à la Cité et leur fait perdre un montant d'octrois considérable en travaux d'hiver.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-339

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que le directeur des services soit autorisé à demander des prix en vue de l'achat d'une unité de secours.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-340

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le directeur des services soit autorisé de demander des prix en vue de l'achat d'un camion à incendie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-341

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le prix de \$ 31,526.00 plus 4% de taxe provinciale soumis par "Sincard Inc." en date du 2 mai 1963, pour l'achat d'une arroseuse de rues, avec accessoires, soit accepté sujet toutefois à l'approbation du règlement d'équipement et aménagement (no: 500) par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté à l'unanimité.



Session du 7 mai 1963.

Rés. 63-342

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

1 plans, devis et

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les/estimés pour travaux de pavage et bordures sur la rue des Allouettes, lot no: 346.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-343

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 21 mai 1963, à 8:25 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-344
Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 16 avril 1963 ainsi que des ajournements du 30 avril et 7 mai 1963, soient adoptées telles que soumises ;

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-345
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un montant de \$ 471.476.92 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 21 mai 1963 et réparti comme suit :

Fonds généraux : \$ 216,932.24
Fonds capital : 254,544.68

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal du scrutin secret tenu le 18 mai 1963 pour l'adoption du règlement no: 577, concernant un amendement au règlement de zonage no: 508. Conformément à la loi le scrutin secret fut tenu au 2900 Boul. de la Concorde, de 9:00 a.m. à 7:00 heures p.m. Seuls les électeurs-proprétaires de la zone " C " de Duvernay-ouest ont été admis à voter sur ce règlement.

Le comptage des votes a donné les résultats suivants :

En nombre :

nombre de bulletins déposés pour le " oui "	101
" " " " " non "	70
" " gâtés	--
" " rejetés	13
<u>Majorité en nombre pour le " oui "</u>	31
Pourcentage des électeurs résidents qui ont votés :	42.3 %
(183 sur 432 possible)	

En valeur :

valeur votée pour " l'affirmative "	1,506,700
" " " la négative "	874,500
" rejetée	1,270,200
<u>Majorité en valeur pour " l'affirmative "</u>	632,200

La majorité étant en faveur de l'affirmative, en nombre et en valeur, le règlement no: 577 est donc adoptée.

(signé) Rosaire G. Brisson
Officier - rapporteur

(signé) Claude Lamy
Secrétaire d'élection



Rés. 63-346

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal du scrutin secret tenu le 18 mai 1963, pour l'adoption du règlement no: 577, concernant un amendement au règlement de zonage no: 508, présenté et soumis par M. Rosaire G. Brisson, officier - rapporteur et M. Claude Lamy, secrétaire d'élection, soit adopté;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-347

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay durant le mois de mars 1963 soient acceptées.

Que l'évaluateur, M. Jacques Bontin, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-348

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité de Duvernay achète de Duvernay Development Corporation " une corporation dûment constituée, des lisières de terrain devant servir de rues connues et désignées comme étant composées des lots : 79-79, -87, -88 et -94 ; 80-68, -82, -85 et -93 du Cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, pour et en considération de la somme de un dollar (\$ 1.00) ;

Que Son Honneur le Maire Charles E. Thérien et Rosaire G. Brisson, le Greffier, soient et demeurent autorisés à signer l'acte de vente préparé par Me Edgar Lefebvre, notaire, soumis à l'assemblée et approuvé et à exécuter pour et au nom de la Cité ledit acte de vente, pour donner suite à ce qui précède, le tout sujet à tous les autres termes, charges et conditions, déclarations et stipulations contenus audit acte de vente et à tous les autres termes, conditions et stipulations que lesdits représentants pourront juger nécessaires ou utiles dans l'exécution des pouvoirs qui leur sont conférés par les présentes et l'exécution dudit acte de vente par les susdits représentants sera la preuve concluante que cet acte est celui autorisé par la présente résolution ; la Cité ratifiant et confirmant comme elle s'engage à ratifier et confirmer, sur demande, tout ce que ses représentants susdits pourront faire ou faire faire en vertu des présentes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-349

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que les plaintes au rôle d'évaluation 1963 ainsi qu'au rôle supplémentaire déposés au mois de mars 1963, étudiées par le Bureau de Revision en date du 8 mai 1963, soient homologuées à toutes fins que de droit, comme suit :



<u>Fiche</u>	<u>Nom</u>	<u>Évaluation déposée</u>	<u>Nouvelle évaluation</u>
B-1837	Patry, Georges	\$ 10,725.-	\$ 10,350.-
B-1838	Martel, Guy	10,725.-	10,375.-
B-1839	Fiori, Emile	10,725.-	10,025.-
B-1840	Lalonde, Maurice	10,725.-	10,025.-
B-1841	Corbeil, Emilien	10,725.-	10,300.-
B-1842	Jhibault, Jean-Marie	10,725.-	10,025.-
B-1843	Gratton, Julien	10,725.-	10,025.-
B-1844	Orene, Henri	10,725.-	10,025.-
B-1845	Paquette, Léo	10,725.-	10,025.-
B-1846	Lecavalier, Maurice	10,725.-	10,025.-
B-1847	Picard, Alain	10,725.-	10,025.-
B-1848	Kerr, Léopold	10,725.-	10,025.-
B-1849	Gerland, René	10,725.-	10,025.-
B-1824	Auger, Antoine	27,700.-	22,625.-
B-1668	Kittel, Marcel	18,650.-	16,625.-
D-1024-9	Chandonnet, Michel	12,075.-	11,525.-
E-1741-6	Raymond, Gérard	10,850.-	10,675.-
A-1203	Richer, Marc	13,525.-	12,750.-
A-1445	Pigeon, Gilberte	25,850.-	21,850.-
D-1050 D-1151	Weissler, Max	maintenue	
D-1039	Dominici, Pierre	remise à plus tard	
D-1066	Paquette, Ferdinand	5,400.-	5,325.-
B-1744	Marion, R.	16,975.-	15,875.-
	Willart Const. Ltée.	maintenue	
	Paradis, Richard	maintenue	

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me Nathan A. Levitsky, avocat, concernant le terrain zoné "parc" - angle Champigny et Louis-Joliet - dont les propriétaires sont "Ditar Ltd."

Rés. 63-350

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le greffier accuse réception des lettres de Me Nathan A. Levitsky, concernant le terrain zoné "parc" - angle Champigny et Louis-Joliet - dont les propriétaires sont "Ditar Ltd.":

Que demande soit faite à Me Jean Allaire, aviseur légal, d'aviser le Conseil de la procédure la plus adéquate au règlement de ce litige.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-351

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu des règlements nos : 556, 560 et 561, jusqu'à la vente sur le marché des obligations desdits règlements.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-352

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu des règlements nos : 556, 560 et 561 jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-353

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay tenue le 15 mai 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-354

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 10 mai 1963 et montrant la subdivision du lot : 544-4 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-355

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 2 avril 1963 et montrant les subdivisions du lot : 79-65 à -95 ; 80-65 à -94 ; 81-191 à -257 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-356

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 4 avril 1963, sous la description suivante :

rues : 81-250, -251, -254, -195, -200, -201, -203, 79-79, -87, -88, 80-82, 80-85 ;

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette ou ces rues ;

Considérant que la largeur de ladite ou lesdites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article - 7 - du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue ou les rues indiquées au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 4 avril 1963 et décrites comme suit audit plan :

rues : 81-250, -251, -254, -195, -200, -201, -203, 79-79, -87, -88, 80-82, 80-85 ;

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-357

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la demande de M. Marcel Auclair, 2150 Montée St-François, pour la construction d'un garage sur le lot P. 544, soit mise à l'étude jusqu'au 15 juin 1963 pour décision.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-358

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scovarnec

Que la demande de permis de M. Paul Hamelin concernant l'agrandissement de son commerce sur le lot : 324-3, rue Limoges, soit acceptée à condition que telle demande soit conforme aux règlements de zonage et de construction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-359

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay tenue le 13 mai 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-360

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'une entente soit prise entre la Cité de Duvernay et la Commission Scolaire de Pont-Viau aux fins d'aménager le terrain de jeux municipal situé sur la rue De Lourdes de façon à ne former qu'un seul terrain de jeux, le tout suivant la résolution no: 63-35 du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-361

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité procède à l'aménagement du terrain situé près de l'École Notre-Dame du Sourire afin qu'il soit prêt pour ériger deux patinoires l'hiver prochain, le tout tel que formulé dans la résolution no: 63-36 du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés: 63-362

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les prix d'admission à la piscine municipale pour la saison 1963 soient les suivants :

sur semaine :

(du lundi au vendredi inclusivement)

enfants, jusqu'à 5:00 heures p.m. \$ 0.15
adultes 0.50

fin de semaine :

(samedi, dimanche et jours de fêtes)

enfants, jusqu'à 5:00 heures p.m. \$ 0.25
adultes 1.00

le tout tel que stipulé à la résolution no: 63-37 du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Journées municipales 1963 - 1964



Rés. 63-363

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'en considération de la résolution no: 63-38 du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, le coordonnateur soit prié de rencontrer M. Raux, 1095 rue Champlain, à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-364

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite d'une rencontre entre les membres du Conseil et les membres des Loisirs de St-Maurice, ceux-ci acceptent les recommandations concernant le terrain de tennis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-365

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Claude Lamy s'enquière du prix des terrains en vue de l'ouverture d'une rue pour desservir la future école secondaire régionale sur les lots : 332 et 331.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-366

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Cité de Duvernay confisque le 10% des retenues sur les matériaux utilisés et les travaux faits à date, aux contrats 3 et 4 (régl. 516, 520 et 522) tels contrats étant exécutés par "Pavage Noroit Ltée et Léo Tremblay Transport Inc." le tout suivant les contrats passés entre les parties en date du 17 septembre 1962 pour l'exécution desdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-367

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'ingénieur, M. Philippe Malo, soit autorisé de rencontrer MM. Hébert & Grégoire de la rue Rideau, aux fins de trouver une solution pour corriger l'écoulement des terrains avoisinants et faire rapport en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 557.

Rés. 63-368

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 557, abrogeant l'article - 2 - du règlement no: 209 aux fins de rendre la taxe d'eau payable au prorata du nombre de mois d'usage dans chaque année, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-369

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 583.

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 583, pourvoyant à l'acquisition d'un droit de passage avec servitude du côté nord du Ruisseau Lapinière dans le secteur Duvernay-ouest, aux fins d'y installer un tuyau collecteur d'égouts, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

M. l'Échevin Philémon Gascon enregistre sa dissidence à l'adoption de ce règlement.

Adopté.

Rés. 63-370

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 584.

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 584, pourvoyant à l'acquisition d'une certaine superficie de terrain en vue de la construction d'un garage municipal sur le lot: 83 et à un emprunt de \$ 15,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 28 mai 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-371

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 586.

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 586, amendant le règlement no: 298. relativement à la garde des chiens, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-372

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 587.

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 587, amendant le règlement no: 478, concernant l'enregistrement et l'émission des licences pour bicyclettes dans la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-373

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le greffier soit autorisé à inviter l'exécutif de la Chambre de Commerce ainsi que des différentes Lignes des Propriétaires aux fins de rencontrer le Conseil, le mardi, 4 juin 1963, à 9:00 heures p.m., pour discussion au sujet de la taxation des services sur les édifices publics.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-374

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sourd

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 4 juin 1963, à 7:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles / Thériault

Maire

[Signature]

Greffier



Session du 4 juin 1963.

Province de Québec.
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 21 mai 1963 tenue le 4 juin 1963 à 7:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Pro-Maire Gérard Archambault.

Le greffier est aussi présent.

A l'ouverture de l'assemblée, M. le Maire Charles E. Thérien et M. l'Echevin André Bastien sont absents de leur siège.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 584, pourvoyant à l'acquisition d'une certaine superficie de terrain en vue de la construction d'un garage municipal sur le lot : 83 et à un emprunt de \$ 15,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 28 mai 1963, au 2900 Boul. de la Concorde de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le Secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 584.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-375

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 584, présenté et soumis par M. l'Echevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-376

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Cité de Duvernay achète de M. Henri Sauriol, 32 Rang St-Elzéar à Duvernay, une lisière de terrain devant servir de rue, connue et désignée comme étant composée du lot : 446-7 et ayant une superficie de 29,735 pieds, le tout tel qu'il apparaît au Cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, pour et en considération de la somme de \$ 1.00 ;

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un acte en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-377

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Cité de Duvernay donne et remette avec garantie légale et possession immédiate, par voie d'échange, à Sassoon S. Abed, Heskell S. Abed et Albert S. Abed, dans la proportion d'une partie indivise, soit 42 $\frac{1}{2}$ %, pour chacun desdits Sassoon S. Abed, Heskell S. Abed et une partie indivise de 15% par ledit Albert S. Abed, l'immeuble suivant, à savoir :

- 1) une partie de la subdivision du lot 62-388 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, ayant une superficie de 1 472 pieds carrés, tel qu'il appert à un plan et une description technique préparés par M. J.-André Laferrière, arp.géo. en date du 28 mai 1963.
- 2) une partie de la subdivision du lot 62-389 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, ayant une superficie de 1 112 pieds carrés, tel qu'il appert à un plan et une description technique préparés par M. J.-André Laferrière, arp.géo. en date du 28 mai 1963.

En contre-échange, la partie de seconde part donne et remet à la Cité de Duvernay, l'immeuble suivant, à savoir :

une partie du lot 62 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, et ayant une superficie de 1,328 pieds carrés, plus un montant de \$ 439.60 représentant le prix pour la différence de la superficie dans l'échange de terrains, le tout tel qu'il appert à un plan et une description technique préparés par M. J.-André Laferrière, arp. géo. en date du 28 mai 1963.

Que la Cité de Duvernay achète de "Sassoon S. Abed & Al" pour la somme de \$ 1.00 et autres considérations, une partie de la subdivision du lot : 62-387 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, comprenant une partie de rue, tel qu'il appert à un plan et une description technique préparés par M. J.-André Laferrière, arp. géo. en date du 28 mai 1963;

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient et sont, par les présentes, autorisés à signer les actes en conséquence pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-378

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Cité de Duvernay achète de "Bonaventure Investment Co. Ltd." une lisière de terrain devant servir de rues, connues et désignées comme étant composées des lots : 62-292, -293, -294, -349 et -355, ~~xxxxx~~ du Cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, pour en considération de la somme de \$ 1.00 ;

Que Son Honneur le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire Charles E. Thérien prend son siège à 7:35 heures p.m.

M. Claude Lamy, directeur des services, prend également son siège à 7:35 heures p.m.



Rés. 63-379

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Cité de Duvernay achète de "Anjac Investment Inc." des li-
sières de terrain devant servir de rues, connues et désignées comme étant com-
posées des lots : 83-72, -106 et -176, 83-138, -167 et -163, 83-129, 83-122,
83-88, -97 et -105, 83-73, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-
de-Paul, pour la somme de \$ 1.00 et autres considérations;

Que Son Honneur le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G.
Brisson, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer ledit acte en con-
séquence pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'il
jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-380

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'en considération d'une résolution adoptée par le Conseil de la Mu-
nicipalité de St-Vincent-de-Paul, en date du 3 novembre 1947, cédant à M. André
Charbonneau, tous les droits, titres et intérêts légaux sur une partie du lot :
333, M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson sont,
par les présentes, autorisés à signer ledit acte de cession pour et au nom de la
dite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à
la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-381

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la Cité de Duvernay achète de "La Corporation du Centre Sportif
de Duvernay" la piscine située sur le lot 66 sur la rue de Callières, le tout
tel qu'il est dans son état actuel et pour la considération d'un montant de
\$ 46,500.- plus les intérêts courus à date. Les argents nécessaires à cette ac-
quisition sont prévus au règlement no: 581 de ladite Cité; tel règlement ayant
été dûment approuvé par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Mu-
nicipale de Québec ;

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un acte d'ac-
quisition en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Ro-
saire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite
Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la com-
plétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-382

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la
Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter tempo-
rairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 47,000.- à un taux
d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 581, jusqu'à la ven-
te sur le marché des obligations dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-383

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que demande soit faite à La Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 47,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an en vertu du règlement no: 581, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-384

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la Cité de Duvernay achète de M. Maurice Joubert, une certaine superficie de terrain située sur le lot : 58, en bordure de la Rivière des Prairies, pour fins récréatives et en considération de la somme de \$ 1.00 ;

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un acte en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-385

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé à faire déterminer la superficie de terrain qui est la propriété de la Cité, au Commodore Yacht Club, à clôturer celui-ci et y installer des quais pour amarrage de yachts.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de l'offre du Département de la Justice du Canada, en règlement final de notre réclamation lors de l'incendie du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul.

Rés. 63-386

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil accepte l'offre de \$ 3,300.- faite par le Département de la Justice du Canada, en règlement final de toutes réclamations relatives aux services publics fournis par le Cité, lors de l'incendie du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul, au cours du mois de juin 1962.

M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Vient en amendement et propose :

Que le Conseil refuse l'offre de \$ 3,300.- du Département de la Justice du Canada en règlement de notre réclamation pour l'incendie du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul et fasse des représentations nécessaires auprès dudit département aux fins d'obtenir le paiement complet de notre réclamation dans les circonstances qui se chiffrent à \$ 7,500.-



Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins René David, Jacques Bourdon et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Philémon Gascon, Gérard Archambault.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de " Mogis Investment Corporation " en vue de l'acquisition d'un terrain pour " parc " situé sur le lot : 66.

Rés. 63-387

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil accuse réception de l'offre de " Mogis Investment Corporation " concernant l'acquisition d'un certain espace de terrain situé sur le lot : 66, devant servir de " parc " et que cette " offre " soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-388

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité formé du directeur des services, de l'urbaniste de la Cité ainsi que de deux membres du Conseil soit nommé aux fins de rencontrer la Commission Scolaire et les autorités de l'Archevêché en vue d'établir une politique future pour l'acquisition de terrains.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de " La Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame-des-Écores, concernant une certaine rumeur pour l'occupation du Magasin I.G.A.

Rés. 63-389

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le Conseil accuse réception de la lettre de " La Ligue des Propriétaires - Section Notre-Dame-des-Écores, concernant la future occupation du Magasin I.G.A. et désire faire savoir que ledit Conseil ne peut, pour le moment, tenir compte de certaines rumeurs jusqu'à plus amples renseignements.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

588 M. l'Echevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de zonage et de construction no: 353, afin de restreindre la construction sur le terrain du " I.G.A. " à des genres de commerce généralement admis dans les Centres d'Achats.



Rés. 63-390

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'une opinion soit demandée à Me Jean Allaire, conseiller juridique, quant à la légalité de restreindre l'occupation des terrains commerciaux à certains genres de commerces seulement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-391

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy s'enquière auprès de "Bonaventure Investment Corp." du prix demandé pour le terrain sur la partie située à l'est du "Magasin J.G.A." ainsi que sur la bâtisse elle-même.

Adopté à l'unanimité.

Me Jean Allaire prend part à l'assemblée à 8:10 heures p.m.

M. l'Échevin André Bastien prend son siège à 8:12 heures p.m.

Rés. 63-392

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay durant le mois d'avril 1963 et fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-393

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le billet de circulation portant le no A 8089 soit annulé pour cause de décès de l'inculpé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-394

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le greffier fasse parvenir une lettre à la Ville de St-François, leur demandant de fournir la pression d'eau nécessaire telle que prévue au contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-395

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la demande de M. M. Auclair du Rang St-Elzéar, pour l'obtention d'un permis de construction d'un garage privé, d'une grandeur de 35 X 45 soit acceptée.

Votent en faveur de la résolution : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec et Philémon Gascon.

Votent contre la résolution : MM. les Échevins René David, Jacques Bourdon et André Bastien.



Session du 4 juin 1963.

M. le Maire Charles E. Thérien vote contre la proposition parce que, à son avis, cette proposition est illégale étant contraire au plan de zonage et de construction actuellement en vigueur dans ce secteur.

En conséquence, la proposition est nulle.

Adopté.

Avis de Motion

589 M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de zonage no:353, pour permettre la construction d'un garage privé sur le lot : 544, partie sud.

Rés. 63-396

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que la demande de M. M. Auclair du Rang St-Elzéar aux fins de construire un garage privé sur le lot : 544, partie sud, soit référée à la Commission d'Urbanisme pour étude et recommandation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une plainte des propriétaires de Duvernay-nord, concernant la poussière à la Carrière Beaudry.

Rés. 63-397

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Philippe Malo, ing.p. fasse enquête et rapport au Conseil des conditions existant actuellement à la Carrière Beaudry.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

590 M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'établir une caisse de retraite pour les employés de la Cité de Duvernay.

Le Conseil demande au greffier de faire parvenir une lettre à tous les membres du Conseil les convoquant en comité plénier, mardi le 11 juin 1963 à 7:30 heures p.m. afin de discuter des modalités de l'établissement d'une caisse de retraite des employés de la Cité.

Rés. 63-398

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 14 mai 1963 et montrant la subdivision du lot : 328-280 du Cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

591

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'acquiescer de gré à gré ou par voie d'expropriation certaines assiettes de rues situées sur les lots : 482, 416, 411, 75, 76 et 68.

Le Conseil accuse réception des lettres :

- 1) Ministère des Transports et Communications
- 2) La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame-des-Écores
- 3) Ministère des Affaires Municipales.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Commission Scolaire de Duvernay-est concernant les services à être installés à l'École St-Luc.

Rés. 63-399

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'ingénieur, M. Philippe Malo, soit prié d'examiner les lieux et faire rapport au Conseil de la manière la plus économique pour desservir l'École St-Luc en services d'égouts et d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-400

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 93,800.-, fournis par les architectes "Poulin & Ayotte" en vue de la construction d'un garage municipal sur le lot : 83, soient acceptés.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté.

Avis de Motion

592

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de la construction d'aqueduc en vue de l'installation de compteurs d'eau.

M. le Maire Charles E. Thérien fait part de la réception d'une lettre de la Chambre de Commerce concernant la clinique de sang devant être tenue, jeudi le 6 juin 1963, et invite la population de Duvernay à participer à cette initiative.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 579.

Rés. 63-401

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no: 579, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353, aux fins de régir la construction de garages privés et d'abris d'autos, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 26 juin 1963, de 7 à 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.



Session du 4 juin 1963.

M. l'Échevin Jacques Bourdon
Secondé par M. l'Échevin René David

Vient en amendement et propose :

Que les garages attenants soient de la même profondeur que la maison et que les garages détachés n'aient pas plus de trente (30) pieds de profondeur.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins René David, Jacques Bourdon, André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault, Philémon Gascon.

M. le Maire Charles E. Thérien vote en faveur de la proposition principale.

En conséquence, le règlement est adopté tel quel.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 580.

Rés. 63-402

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 580, régissant les marges latérales des constructions à bâtir dans le bassin Duvernay nord-ouest, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 26 juin 1963, de 8 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

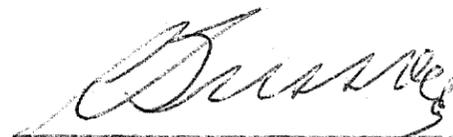
Rés. 63-403

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée à mardi, le 11 juin 1963, à 9:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Deuxième séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 21 mai 1963, tenue le 11 juin 1963, à 9:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Échevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le directeur des services agissait comme greffier.

L'aviseur légal, Me Jean Allaire, ainsi que tous les chefs de services étaient présents.

Rés. 63-404

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 298,100.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour la confection de pavage et bordures dans le bassin nord-ouest, ainsi que les estimés, au montant de \$ 64 950.- pour la confection de pavage et bordures sur la rue de Callières, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

593

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la confection de pavage et bordures dans le bassin nord-ouest ainsi que sur la rue de Callières et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 63-405

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le directeur des services soit autorisé d'offrir à "Ditar Ltd." la somme de \$ 0.30 le pied pour le terrain de 40.000 pieds et les arrérages de taxes devront être payés par "Ditar Ltd."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-406

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre - re: Félicien St-Pierre (régl. 317 et 318) - soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-407

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la réclamation de M. Odilon Dumas soit remise à l'aviseur légal pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-408

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J.O. Lachance, a.g. en date du 28 mai 1963 et montrant les subdivisions du lot : 65-2-201 à -207 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-409

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Julien Lacroix, a.g. en date du 31 mai 1963 et montrant les subdivisions du lot : 74-2, 74-3 et 77-2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-410

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 4 juin 1963 et montrant la subdivision du lot : 429-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-411

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les plans corrigés et soumis à la Cité concernant la bâtisse industrielle sur le cadastre 328-280 pour M. J. Théodoro - fer ornemental - soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-412

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Jacques Kieffer, a.g. en date du 1er mai 1963 et montrant la subdivision du lot : 433-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-413

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les cadastres 81-48, -49, -55 et -56 soient annulés et que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 10 juin 1963 et montrant les subdivisions du lot : 81-258 à 81-261 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-414

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission de "Lafrance Fire Engine and Forcite Ltée." au montant de \$ 41,496.- ainsi que la soumission de "Pierre Thibault (Canada) Ltée." au montant de \$ 37,600.- soient mises à l'étude par le Conseil qui, à ce moment, n'a pas adopté une attitude ferme sur le sujet.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la "Bibliothèque des Jeunes de Duvernay" et en accuse réception.

Rés. 63-415

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'ingénieur de la Cité, M. Philippe Malo, soit chargé de localiser un endroit central où tous les rebuts combustibles pourraient être apportés par les contracteurs et brûlés par les employés de la Cité à périodes fixes.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 546.

Rés. 63-416

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 546, pourvoyant à la construction et à l'aménagement du garage municipal sur le lot 83 et à un emprunt de \$ 130,000.- pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 juin 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de ce règlement.

Adopté.



Session du 11 juin 1963.

Avis de Motion

594

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 209 en vue de canceler le tarif de \$ 35.00 pour les piscines.

Rés. 63-417

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles / M. M. M.

Maire

[Signature]

Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

A l'ouverture de l'assemblée régulière à 8:30 heures p.m., seuls étaient présents MM. les Echevins André Bastien et Gérard Archambault.

En conséquence :

Rés. 63-418

Il est proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au 18 juin 1963, à 9:00 heures p.m.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 18 juin 1963, à 9:00 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-419

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les minutes de l'assemblée régulière du 21 mai 1963 ainsi que des ajournements du 4 et 11 juin 1963, soient adoptées telles que soumises, avec correction à la résolution no: 63-390, en ajoutant après les mots " terrains commerciaux " - déjà zonés comme tels et construits -.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-420

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un montant de \$ 518,440.94 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 18 juin 1963 et réparti comme suit :

fonds généraux :	\$ 237,124.28
fonds capital :	281,316.66

M. l'Echevin André Bastien enregistre sa dissidence quant à l'approbation du compte no: 45 - International Extermination -.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-421

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada un montant de \$ 8,000.- au règlement no : 547, et \$ 200,000.- aux règlements nos : 556, 560 et 561, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente sur le marché des obligations desdits règlements.

Adopté à l'unanimité.



Session du 18 juin 1963.

Rés. 63-422

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 8,000.- au règlement no: 547 et \$ 200,000.- aux règlements nos : 556, 560 et 561, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

595

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation des services d'égouts et d'aqueduc sur la rue Notre-Dame de Fatima et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés fournis par la Cité de Pont-Verdun.

Rés. 63-423

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le trésorier soit autorisé à changer le système de paie des employés de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-424

Proposé par M. Charlemagne Le Scaouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 40,064.00, fournie par " Pierre Thibault (Canada) Limitée en date du 10 juin 1963 pour l'achat d'une pompe classe " A ", 625 g.p.m. avec échelle aérienne de 65 pieds, plus équipement supplémentaire, dont \$ 37,600.- pour la pompe et \$ 2,464.- pour l'équipement supplémentaire (plus taxe provinciale) soit acceptée sujette toutefois à l'approbation du règlement d'emprunt, qui sera préparé en conséquence, par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer la présente proposition pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

596

M. l'Échevin Charlemagne Le Scaouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'une pompe à incendie avec échelle aérienne ainsi que d'une unité de secours et pourvoyant à un emprunt nécessaire selon les soumissions demandées.



Rés. 63-425

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 5 juin 1963, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de M. Alphonse Bellavance concernant certains dommages causés à sa clôture durant l'enlèvement de la neige l'hiver dernier.

Rés. 63-426

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à la suite de la réclamation de M. Alphonse Bellavance concernant certains dommages causés à sa clôture durant l'enlèvement de la neige, l'hiver 1963, notre ingénieur M. Philippe Malo soit prié de vérifier si la clôture en question est bien située sur le terrain du réclamant et faire rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-427

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques par la voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, Opinions, le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la confection de pavage et bordures prévues au règlement no: 593, contrat no: 20, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 9 juillet 1963 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-428

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la date du 24 juin de chaque année ou la journée correspondant à la fête de la St-Jean-Baptiste soit déclarée "fête civique" dans les limites de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Attendu que la Cité de Duvernay est en voie de devenir le centre des activités régionales de la partie est de l'Île Jésus ;

Attendu que la Cité de Duvernay pourrait aménager des facilités de parcs de stationnement pour desservir toute la population des comtés situés au nord de Montréal ;

Attendu qu'il serait dans l'intérêt de la population de l'Île Jésus d'améliorer les services de transport en commun ;



Attendu que le développement domiciliaire de Duvernay est dû en grande partie au développement de la partie nord de Montréal ;

En conséquence :

Rés. 63-429

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des pourparlers soient entamés avec les autorités de la Cité de Montréal pour discuter des possibilités d'un prolongement du "Métro" jusqu'à la Cité de Duvernay et qu'un comité formé de deux membres du Conseil, du directeur des services, de l'urbaniste et de l'ingénieur de la Cité, soit désigné à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-430

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les deux membres du Conseil désignés pour entamer des pourparlers avec la Cité de Montréal concernant le prolongement du "Métro" soient Messieurs les Echevins René David et Gérard Archambault.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-431

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, soit autorisé à demander des prix en vue de l'achat d'un camion "pick-up" et d'affecter celui que nous possédons présentement au service des parcs et terrains de jeux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

589

M. l'Echevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de zoner "industrielle" une partie des lots 524 à 544 situés au nord du Rang St-Elzéar.

Rés. 63-432

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les services de M. Roland Bigras, estimateur, 10 rue St-Jacques ouest, soient retenus pour une expertise d'évaluation des terrains situés sur le lot 349, en vue de la construction d'une manufacture.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

597

M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à un prêt à même le fonds industriel en vue de la construction d'une manufacture sur le lot 349 et pourvoyant à un emprunt suffisant suivant les estimés préparés en conséquence.



Rés. 63-433

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des soumissions publiques par la voix des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, Opinions, le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la construction d'une bâtisse devant servir de manufacture sur le lot 349, le tout suivant les plans et devis préparés par M. J. Sager, architecte, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité, avant 8:00 heures p.m., mardi le 9 juillet 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-434

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit prié d'estimer un prix de location rétroactif du terrain de M. Gaston Bastien, au 2750 Boul. Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-435

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que toute question ayant trait aux employés de la Cité soit discuter privément avant décision.

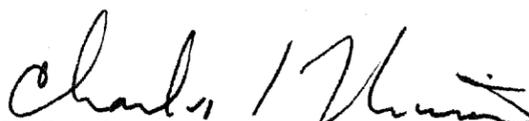
Adopté à l'unanimité.

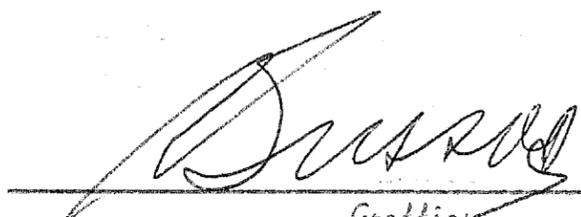
Rés. 63-436

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée, au mardi le 9 juillet 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 2 juillet 1963, à 8:15 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

M. l'Échevin André Bastien est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 580, régissant les marges latérales des constructions à bâtir dans le bassin Duvernay nord-ouest.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 26 juin 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 8:30 heures p.m. et 9:30 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 580.

Un que plus de six électeurs-proprétaires concernés se sont opposés à l'adoption du règlement, le président fixe le référendum au 18 juillet 1963.

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-437

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Du'à la suite de l'opposition de plus de six (6) électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 580, le Conseil de la Cité décide de retirer ledit règlement et le déclare nul et non-avenu.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

598

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de régir les marges latérales dans le bassin Duvernay nord-ouest.



Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 579, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353, aux fins de régir la construction de garages privés et abris d'autos.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 26 juin 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 579.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-438

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 579, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 546 pourvoyant à la construction et à l'aménagement du garage municipal, sur le lot : 83 et à un emprunt de \$ 130,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 21 juin 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 546.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-439

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 546, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-440

Proposé par M. Philémon Gagnon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'inspecteur des bâtisses, M. Gaston Grondin, soit autorisé à faire démolir une bâtisse incendiée au numéro 227, Montée Masson (Duvernay).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-441

Proposé par M. Jacques Bourdon

Que M. l'Échevin René David soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Saute de secondé, cette résolution est annulée.

Rés. 63-442

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. l'Échevin Jacques Bourdon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "Montreal Messenger Service Rea'd." concernant la distribution de circulaires dans les limites de la Cité.

Le Conseil désire faire savoir qu'en vertu d'un règlement municipal, la distribution de circulaires dans les limites de la Cité est prohibée et en conséquence, il ne peut se rendre à la demande des concernés.

Le Conseil prend connaissance d'un bref d'assignation et déclaration de la part de M. Louis-Arthur Milot.

Rés. 63-443

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le bref d'assignation et déclaration signifié par M. Louis-Arthur Milot, concernant la rue "Louis-Arthur", telle rue tombant sous le décret du chapitre 80 des Statuts de la Province de Québec, 10-11 Elizabeth II, 1962, soit remis à notre aviseur légal, Me Jean Allaire, pour vérification et représentation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-444

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

J. J. J. J.
Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 18 juin 1963 tenue le 9 juillet 1963, à 8:05 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services sont aussi présents.

Avant de procéder à l'ouverture des soumissions pour les règlements nos : 597 et 593, le Conseil discute la question de la nouvelle taxe récemment décrétée sur les matériaux.

En conséquence.

Rés. 63-445

Il est proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'ouverture des soumissions pour les règlements nos : 593 et 597 soit remise au 16 juillet 1963, à 8:00 heures p.m. et le greffier est autorisé à retourner les soumissions aux soumissionnaires afin que ceux-ci puissent présenter de nouvelles soumissions corrigées en fonction de la taxe sur les matériaux nouvellement décrétée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-446

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les mutations opérées dans le territoire de la Cité de Duvernay durant le mois de mai 1963 et obtenues du Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval soient acceptées ;

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-447

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le billet de contravention no: A-8438 soit annulé, celui-ci ayant été fait par erreur.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport de M. Roland Bigras, évaluateur, concernant l'expertise d'évaluation sur le lot no: 349.

Rés. 63-448

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le directeur des services et le greffier soient autorisés de faire une offre ferme et finale à raison de \$ 0.30 le pied carré, à M. Julius Kugler, pour l'achat de 86,000 pieds carrés de terrain situé sur le lot : 349, en vue de la construction d'une manufacture à même le fonds industriel.

Adopté à l'unanimité.



Session du 9 juillet 1963.

M. Gaston Pion offre en vente au Conseil du terrain industriel à raison de \$ 0.20 le pied carré.

Rés. 63-449

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil considère l'offre écrite faite par M. Gaston Pion pour du terrain industriel à raison de \$ 0.20 le pied carré.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-450

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le Conseil se porte "acquéreur" d'une superficie d'environ 360 pieds carrés de M. Urbain Fisher en considération des frais pour la subdivision du terrain. Le tout suivant un plan qui sera préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer l'acte d'acquisition en conséquence et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de plusieurs plaintes concernant la poussière émise par la Carrière Beaudry dans le Rang St-Elzéar.

Rés. 63-451

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Qu'à la suite de nombreuses plaintes répétées des résidents de Duvernay-nord concernant l'émission de la poussière de la Carrière Beaudry, le greffier soit autorisé à aviser formellement les propriétaires de la Carrière Beaudry de prendre les mesures nécessaires pour se conformer au règlement de la Cité à défaut de quoi, les autorités municipales se verront dans l'obligation de prendre les procédures nécessaires en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une plainte de M. J.C. Cormier, 765 Boul. Leblanc, concernant la pression d'eau.

Rés. 63-452

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil de la Cité de Duvernay proteste énergiquement auprès des autorités de la Cité de Pont-Viaud concernant le service d'aqueduc et plus spécialement la pression et les manques d'eau consécutifs survenus durant les périodes de chaleurs récentes et qu'à cet effet une rencontre entre les autorités des deux Cités soit organisée, avec les ingénieurs respectifs.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de La Ligue des Propriétaires, Section Duvernay-est, concernant le règlement no: 318.



Rés. 63-453
 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
 Secondé par M. André Bastien

Que le directeur des services M. Claude Lamy ainsi que l'ingénieur-conseil M. André Robillard donnent les renseignements concernant le règlement no: 318 à "La Ligue des Propriétaires - Section Duvernay-est -", le tout suivant le domaine respectif de chacun.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport de la firme "Gendron & Lefebvre & Associés" concernant l'emplacement de la clôture de M. Alphonse Bellavance, ing.p., faisant suite à la résolution no: 63-426.

Rés. 63-454
 Proposé par M. René David
 Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à la suite des rapports reçus concernant la réclamation de M. Alphonse Bellavance, ing.p., pour certains dommages causés à sa clôture durant l'enlèvement de la neige en 1963, le Conseil se voit dans l'impossibilité d'honorer cette réclamation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-455
 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date 11 juin 1963 et montrant les subdivisions du lot : 60-854-1 et -2 et 60-853-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-456
 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 avril 1963 et montrant les subdivisions du lot : 83-139-1 à -5 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

599

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de décréter l'expropriation d'un certain espace de terrain compris dans l'ancien chemin public situé sur le lot 331.



Session du 9 juillet 1963.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Phillip Sulla, concernant le zonage des terrains 61-226 et -227.

- Le Conseil décide de mettre la demande de M. Phillip Sulla à l'étude.

Rés. 63-457

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les prix d'admission à la piscine fixés par le Comité Consultatif des Loisirs soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-458

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada un montant de \$ 12,000.- au règlement no: 584 à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-459

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 12,000.- au règlement no: 584, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 596.

Rés. 63-460

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no: 596, pourvoyant à l'acquisition d'une pompe à incendie avec échelle aérienne de 65 pieds ainsi qu'une unité de secours avec équipement, et à un emprunt de \$ 53,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 17 juillet 1963, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-461
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que ce Conseil demande respectueusement au Ministre des Affaires Municipales la permission d'amortir sur une période de vingt (20) ans l'emprunt prévu au règlement no: 596.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-462
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales, Me Pierre Laporte, de bien vouloir considérer une subvention à cette Corporation pour l'achat d'une pompe à incendie avec échelle aérienne ainsi qu'une unité de secours.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 594.

Rés. 63-463
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no: 594, amendant l'article -3- du règlement no: 209, concernant le tarif sur les piscines privées soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 591.

Rés. 63-464
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 591, pourvoyant à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de certaines assiettes de rues situées sur les lots : 68, 75, 76, 441, 446 et 482, aux fins d'y installer les services d'égouts et d'aqueduc, de pavage, bordures et éclairage, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 593.

Rés. 63-465
Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 593, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue de Callières, Boul. Leblanc, rue Tracy, Boul. de Blois et à un emprunt de \$ 365,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 17 juillet 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 9 juillet 1963.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 595.

Rés. 63-466

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 595, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts sur la rue Notre-Dame de Fatima, de la rue Beauvais à la rue Brest (dans la Cité de Pont-Viau) et à un emprunt de \$ 4.000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 17 juillet 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 598.

Rés. 63-467

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 598, régissant les marges latérales des constructions à bâtir dans le bassin Duvernay nord-ouest, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 juillet 1963, de 7 à 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

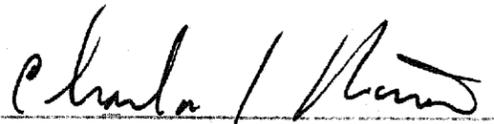
Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-468

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 16 juillet 1963, à 8:40 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, formant quorum sous la présidence de M. le Pro-Maire Jacques Bourdon.

Le greffier et le directeur des services sont aussi présents.

M. le Maire Charles E. Thérien est absent de son siège.

Rés. 63-469

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de l'assemblée régulière du 18 juin 1963 ainsi que des ajournements du 2 et 9 juillet 1963, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-470

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un montant de \$ 458,615.68 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 16 juillet 1963 et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$ 65,554.01
fonds capital	:	393,061.67

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-471

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour les règlements nos : 593 et 597.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire Charles E. Thérien prend son siège à 8:50 heures p.m.

Rés. 63-472

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité, formé de M. André Robillard, ing.p. et M. Claude Lamy, directeur des services, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux deux plus basses soumissions pour les règlements nos : 593 et 597.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-473

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil accepte de remettre à "Louisbourg Construction Ltée." leur dépôt de soumission pour l'exécution des travaux prévus au règlement no: 567, contrat no: 17, tel dépôt soumission étant remplacé par un bond de cautionnement, garantie-exécution, fourni par "L'Union Canadienne, Compagnie d'Assurances", police no: C 9 - 1750, en date du 25 juin 1963, pour un montant de \$ 150,788.50.

Adopté à l'unanimité.



Session du 16 juillet 1963.

Rés. 63-474

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 3 juin 1963 et montrant les subdivisions du lot : 57-314 et 58-410 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de " Pierre Thibault Canada Ltée. " concernant la nouvelle pompe à incendie.

Rés. 63-475

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil accepte l'offre de " Pierre Thibault Canada Ltée. " concernant le changement d'un chassis 1963 pour un chassis 1964, numéro : C-950 G.D.W. 32,000 lbs., tel que stipulé dans leur lettre du 11 juillet 1963.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Cité de Montréal concernant le " Métro ".

Rés. 63-476

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de la lettre de la Cité de Montréal en date du 10 juillet 1963 concernant le " Métro ", une entrevue soit organisée entre le Conseil de la Cité et M. Lucien Héty, directeur des services de la Cité de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

600
M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la confection d'égouts et d'aqueduc sur les lots : 68-150, 69-73, 70-151, 68-149, 69-71, 70-150, 81-254, -251, -250, 80-82, 79-79, 79-88, 79-87, 80-85, 79-94, 80-93, 81-257 et pourvoyant à un emprunt nécessaire selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'École Cyclo-Tourisme remerciant pour la récente campagne de sécurité cycliste.

- Le Conseil accuse réception de ladite lettre.

Rés. 63-477

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le directeur des services soit prié de prendre les dispositions nécessaires à la coupe des mauvaises herbes en bordures des chemins ainsi que sur les terrains abandonnés, dans le territoire de la Cité.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-478
Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que M. Claude Lamy soit autorisé à rencontrer M. Lacasse en vue de l'achat d'un terrain pour un garage municipal sur le lot : 372.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec demande que le département de la voirie nivelle et aménage le terrain de balle situé dans Duvernay-est.

Rés. 63-479
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le directeur de la récréation soit prié de réétudier les heures d'ouverture de la piscine municipale et plus spécialement l'admission des enfants accompagnés de leurs parents entre 5 et 6 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "Wilfrid Bédard Inc." concernant la construction d'une manufacture sur le lot 349.

Rés. 63-480
Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil accuse réception d'une lettre de Wilfrid Bédard Inc. concernant la construction d'une manufacture sur le lot 349 et la déclare, par la présente, non-avenue.

Adopté à l'unanimité.

A 9:15 heures p.m.

Rés. 63-481
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'assemblée soit ajournée pour quinze (15) minutes.

Adopté à l'unanimité.

A 9:27 heures p.m.

Rés. 63-482
Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-483

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Queda soumission, au montant de \$ 253,425.00, fournie par " Inter State Paving Inc. " en date du 16 juillet 1963 pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus au règlement no: 593 (contrat no: 20), soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-484

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les chèques de dépôt de soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-485

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 146,000.-, fournie par " Eliteville Development Corporation " en date du 16 juillet 1963 pour la construction d'une usine sur le lot : 349 à même le fonds industriel, tel que prévu au règlement no: 597, soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec et les garanties nécessaires qui seront exigées par l'aviseur légal de la Cité à cet effet ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

M. l'Échevin René David,
Secondé par M. Jacques Bourdon.

Vient en amendement et propose :

Que la soumission, au montant de \$ 150,800.-, fournie par " M.J.L. Construction Limitée " en date du 16 juillet 1963, pour la construction d'une usine sur le lot : 349 à même le fonds industriel, tel que prévu au règlement no: 597, soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec et les garanties nécessaires qui seront exigées par l'aviseur légal de la Cité à cet effet ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.



Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins René David, Jacques Bourdon et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault et Philémon Gascon.

De égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 63-486

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les chèques de dépôt de soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-487

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 30 juillet 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles E. Thérien

Maire

Bussery

Greffier



Session du 30 juillet 1963.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 16 juillet 1963 tenue le 30 juillet 1963.

A l'ouverture de l'assemblée, seuls se sont présentés MM. les Echevins André Bastien et René David.

M. Claude Lamy, trésorier, agissait comme greffier.

Faute de quorum et après l'attente réglementaire d'une demi-heure :

Rés. 63-488

Il fut proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté.

Claude Lamy

Greffier



Province de Québec.
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 20 août 1963, à 8:35 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Echevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier et le directeur des services sont aussi présents.

Rés. 63-489

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les minutes de l'assemblée régulière du 16 juillet 1963 ainsi que de l'ajournement du 30 juillet 1963 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-490

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 603,704.35 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 août 1963 et réparti comme suit :

Fonds capital	:	\$ 474,803.97
Fonds général	:	\$ 128,900.38

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no: 593, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue de Calières, Boul. Leblanc, rue Tracy, Boul. de Blois et à un emprunt de \$ 365,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 17 juillet 1963, au 2900 Boul. de la Concorde de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 593.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault

Président

(signé) Claude Lamy

Greffier



Rés. 63-491

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 593, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no: 595, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts sur la rue Notre-Dame de Fatima, de la rue Beauvais à la rue Brest (dans la Cité de Pont-Viau) et à un emprunt de \$ 4,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 17 juillet 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 595.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du règlement.

(signé) René David
Président

(signé) Claude Lamy
Greffier

Rés. 63-492

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 595, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Procès-Verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no: 596, pourvoyant à l'acquisition d'une pompe à incendie, avec échelle aérienne de 65 pieds, ainsi qu'une unité de secours avec équipement et à un emprunt de \$ 53,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 17 juillet 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 596.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Sconarnec
Président

(signé) Claude Lamy
Greffier

Rés. 63-493

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 596, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no: 598, régissant les marges latérales des constructions à bâtir dans le bassin Durnevay nord-ouest.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi 30 juillet 1963, au 2900 Boul. de la Concorde de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 598.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David
Président

(signé) Claude Lamy
Greffier



Rés. 63-494

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 598, présenté et soumis par M. l'Echevin René David et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-495

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que M. l'Echevin Jacques Bourdon soit délégué par le Conseil auprès de la Commission Scolaire "Les Ecoles" pour toutes discussions relatives à une ou des ententes à intervenir concernant l'organisation des jeux intérieurs ainsi que d'aménagement de parcs.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de décréter un raccordement au drainage d'eaux de surface à chaque propriété du bassin Duvernay nord-ouest.

Avis de Motion

M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'achat d'un certain espace de terrain situé dans la zone industrielle, tel terrain devant être obtenu de gré à gré ou par voie d'expropriation, à raison de \$ 0.04 le pied carré.

Rés. 63-496

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le prêt, au montant de \$ 53,600.00, consenti à la Cité de Duvernay par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, en date du 1er avril 1963, à un taux d'intérêt de 5 1/8% l'an pour une période de vingt (20) années, le tout en vertu du règlement no: 559, soit accepté.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer un contrat en conséquence pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Rés. 63-497

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le prêt, au montant de \$ 458,000.00, consenti à la Cité de Duvernay par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, en date du 1er avril 1963, à un taux d'intérêt de 5 1/8% l'an, pour une période de quarante (40) années, le tout en vertu des règlements nos : 497 et 498, soit accepté.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer un contrat en conséquence pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-498

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News et l'Opinion, le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour l'achat d'équipement en vue de l'enlèvement de la neige des rues de la Cité, durant la période d'hiver, tel que prévu au règlement no: 572 ; telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 17 septembre 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-499

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les estimés, au montant de \$ 464,100.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 19 août 1963, pour la construction de pavage et bordures dans certaines rues de la Cité, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction de pavage et bordures dans certaines rues de la Cité et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 63-500

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, l'Opinion, le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la confection de pavage et bordures prévues aux règlements nos: (X), contrat no: 22, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 10 septembre 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

X 603 et 604



Rés. 63-501

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés, au montant de \$ 68,440.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 19 août 1963, pour la construction de systèmes d'égouts, domestiques et de surface dans certaines rues de la Cité, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de présenter, pour approbation, à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-502

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés, au montant de \$ 31,050.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 19 août 1963, pour la construction de système d'aqueduc dans différentes rues de la Cité, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de présenter, pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-503

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, l'Opinion, le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la construction de systèmes d'égouts et d'aqueduc prévue au règlement no: 600, contrat no:21, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité, avant 8:00 heures p.m. mardi le 10 septembre 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-504

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scaunec

Que les estimés, au montant de \$ 10,000.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 19 août 1963, pour la confection de pavage et bordures sur les rues des Fauvettes et des Pinsons, lot : 346, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la confection de pavage et bordures sur les rues des Fauvettes et des Pinsons, lot : 346, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 63-505

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, l'Opinion, le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la construction du garage municipal prévue au règlement no: 546, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 17 septembre 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que l'architecte, M. Jean-Luc Poulin, soit autorisé à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-506

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des représentations soient faites auprès de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus, aux fins d'étudier la possibilité et de recommander, s'il y a lieu, à l'Hydro-Québec, et à prendre toutes les mesures nécessaires concernant l'enfouissement des fils électriques dans le territoire de l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-507

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à Me Jean Allaire, aviseur légal, de bien vouloir donner son avis concernant l'enfouissement des fils électriques dans le territoire de la Cité de Duvernay, le tout tel que prévu au règlement no: 568.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-508

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de La Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- aux règlements nos: 556, 560 et 561 -----, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-509

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.- aux règlements nos: 556, 560 et 561 -----, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-510

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenue le 17 août 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-511

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le numéro civique et la façade du terrain soient le critère définissant le quartier de votation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-512

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 13 août 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-513

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le tracé du Boul. Leblanc et de la Montée Monette demeure à l'étude, jusqu'après rencontre entre l'urbaniste de la Cité et le Ministère de la Voirie ainsi que la Ville de Vimont.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-514

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo., en date du 31 mai 1963 et montrant les subdivisions du lot : 68-176 et -177 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-515

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan architectural pour la construction de " Duplex " sur la rue de Callières; présenté par " Beaumier Construction ", soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-516

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan architectural d'une bâtisse commerciale présenté par M. J. Mignasca, devant être construite sur le Boulevard Lafayette, soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-517

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le plan et le projet, présentés par M. Germain Poulin, pour bâtisse commerciale devant être construite sur le Boul. de la Concorde, soient refusés n'étant pas conformes au règlement actuel.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-518

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que l'acceptation du lotissement du cadastre : 372-1 soit retardée jusqu'après la présentation du plan d'urbanisme devant être soumis en conséquence.

M. l'Échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec

Vient en amendement et propose :

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 27 juin 1963 et montrant la subdivision du lot : 372-1 soit accepté tel que proposé.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec et Philémon Gascon.



Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins René David, Jacques Bourdon et André Bastien.

De égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 63-519

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que les noms de rues ci-dessous mentionnés soient acceptés :

Place Arvida	:	cad. 81-195, -200, 201, 203, 83-206, -207, -208, -209, -211, -212
Rue du Pic	:	cad. 68-149
Croissant Alma	:	cad. 68-148
Avenue Jonquière	:	cad. 68-147, 69-72
Rue Cap Eternité	:	cad. 69-71, 70-150, 79-79, 80-82, 81-250, 81-251, 81-254
Avenue Saguenay	:	cad. 68-150, 69-73 et 70-151
Avenue de la Malbaie	:	cad. 79-94, 80-93 et 81-257
Croissant du Moulin	:	cad. 80-85, 79-87, 79-88
Croissant Kénoqami	:	cad. 83-235, -236 et -237

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

605 M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'acquiescer de gré à gré ou par voie d'expropriation une partie de rue devant être située sur le lot : 75, telle rue apparaissant à un plan qui sera fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. gén.

Avis de Motion

606 M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'homologuer le lot : 60-775, pour fins de parc.

Avis de Motion

607 M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'homologuer le lot : 62-528, pour fins de parc.

Avis de Motion

608 M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'homologuer le lot : 83-210, pour fins de parc.



Avis de Motion

607
M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de régir les normes "minima" au point de vue d'installation de filage électrique dans les constructions.

Rés. 63-520

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. l'Échevin Jacques Bourdon, M. Claude Lanalois, urbaniste, ainsi qu'un membre de la Commission d'Urbanisme, soient délégués au Congrès National de l'Association Canadienne d'Urbanisme qui sera tenu à Québec, du 29 septembre au 2 octobre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-521

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le Conseil crée le poste de dessinateur pour la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. H.R. Cummings, concernant les limites de vitesse dans la Cité.

Rés. 63-522

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception de la lettre de M. H.R. Cummings, en date du 29 juillet 1963, l'avisant que le Conseil prendra les mesures nécessaires pour se rendre à ses désirs.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-523

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à l'avenir un diplôme d'instruction de 9e année soit exigé de tout aspirant constable lors de son engagement en plus des normes prévues au règlement no: 294.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

610
M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 294 en accord avec le contrat de la Fraternité des Policiers.



Rés. 63-524

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'inspecteur des bâtisses soit prié de vérifier la bâtisse de la piscine de Duvernay-est aux fins de savoir si elle est conforme aux normes de construction et faire rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une plainte concernant la danse du 17 août 1963 à la Piscine de Duvernay-est.

Rés. 63-525

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le chef de police soit prié de soumettre un rapport au Conseil concernant la danse du 17 août 1963 à la Piscine de Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-526

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que la résolution portant le no: 62-657, concernant l'étude de l'installation d'un système d'aqueduc pour desservir le Boul. St-Elzéar, les Rangs Haut et Bas St-François, soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 588.

Rés. 63-527

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 588, amendant le règlement no: 353 concernant l'utilisation du terrain zoné "commercial" et actuellement occupé par le Magasin "I.G.A.", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 5 septembre 1963, entre 7 et 8 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 599.

Rés. 63-528

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 599 soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

MARQUE DE LA REPRODUCTION
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 589.

Rés. 63-529

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 589, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353, aux fins de zoner "industrielle" une partie des lots 538 à 544, située au nord du Rang St-Elzéar, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 5 septembre 1963, entre 7 et 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-530

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 10 septembre 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

Rosaire G. Brisson
Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 3 septembre 1963, à 8:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Rés. 63-531

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 400,000.- aux règlements nos : 556, 560, 561 et 567, ainsi que \$ 100,000.- au règlement no: 593, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-532

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 400,000.- aux règlements nos: 556, 560, 561 et 567, ainsi que \$ 100,000.- au règlement no: 593, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-533

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire au montant de \$ 200,000.- en date du 26 février 1963, jusqu'au 31 décembre 1963, cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-534

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 200,000.- au fonds général, autorisé par la Commission Municipale en date du 26 février 1963, jusqu'au 31 décembre 1963.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 600.

Rés. 63-535

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 600, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 80,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 11 septembre 1963, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 603.

Rés. 63-536

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 603, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 500,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 11 septembre 1963, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 604.

Rés. 63-537

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 604, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue des Fauvettes et des Pinsons, lot 346, et à un emprunt de \$ 10,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 11 septembre 1963, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-538

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 20 août 1963, tenue le 10 septembre 1963, à 8:35 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin André Bastien est absent de son siège.

Rés. 63-539

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour les règlements : 600, 603 et 604.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-540

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de M. Valmore Rousseau, M. Phil Malo, ing. g. et M. André Robillard, ing. p., soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux trois plus basses soumissions des règlements nos : 600, 603 et 604.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-541

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les règlements nos : 500, 547, 556, 560, 561, 567, 574, 581 et 584 de la Cité de Duvernay soient et sont amendés en remplaçant l'article - 14 - par le suivant :

" Article 14.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-542

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les obligations au montant de \$ 1.300.000.00 à être émises en vertu des règlements nos : 500, 547, 556, 560, 561, 567, 574, 581 et 584, portent la date du 1er octobre 1963; les dates des paiements d'intérêt au 1er avril et au 1er octobre de chaque année; le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 588, amendant le règlement no: 353 concernant l'utilisation du terrain zoné "commercial" et actuellement occupé par la Magasin "J.G.A."

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 5 septembre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Claude Langlois, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 588.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David
Président

(signé) Claude Langlois
Greffier

Rés. 63-543

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scomarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 588, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 589, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353, aux fins de zoner "industrielle" une partie des lots 538 à 544, située au nord du Rang St-Elzéar.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 5 septembre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Claude Langlois, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 589.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault
Président

(signé) Claude Langlois
Greffier



Rés. 63-544

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 589, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-545

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une demande d'avance au compte du prêt : 47 9 - S J P - 5, au montant de \$ 200,000.-, soit faite à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé de signer ladite demande en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-546

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le greffier soit autorisé à louer les salles d'écoles nécessaires pour l'élection du 4 novembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-547

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Claude Lamy, en coopération avec l'aviseur légal Me Jean Allaire, soit autorisé à fixer un loyer pour l'usage fait par "Commodore Yacht Club" pour l'occupation 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-548

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 4 septembre 1963 et montrant les subdivisions du lot : 58-411 à -417 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-549

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 23 août 1963 et montrant les subdivisions du lot : 60-931 à -936 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-550

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 16 août 1963 et montrant les subdivisions du lot : 63-213 à -216 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-551

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 16 juillet 1963 et montrant les subdivisions du lot : 83-251 et -252 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-552

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil adresse une demande à l'Association Canadienne d'Urbanisme à l'effet que leur congrès provincial pour l'année 1964 soit tenu dans la Cité de Duvernay et que M. Claude Langlois, urbaniste, soit prié de préparer un bref démontrant les avantages de cette demande.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-553

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de la Cité de Duvernay proclame la semaine du 14 au 21 septembre 1963, comme étant la semaine nationale de la construction.

Adopté à l'unanimité.



Session du 10 septembre 1963.

Rés. 63-554

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil de la Cité de Duvernay proclame que les 12, 13 et 14 octobre 1963, soient considérés comme étant la fin de semaine des constructeurs.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-555

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Jean-Luc Poulin, architecte, soit autorisé à définir, clarifier et compléter le devis en vue de la construction d'une manufacture sur le lot : 349 et devant porter le nom de " Postform Co. Ltd. " et faire rapport au Conseil en conséquence.

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec,
Secondé par M. l'Échevin Philémon Gascon,

Vient en amendement et propose :

Qu'en vertu de son fonds industriel autorisé par son règlement no : 563, le Conseil de la Cité de Duvernay consente à " Postform Co. Ltd. " un prêt au montant de \$ 270,000.00 avec toutes les garanties nécessaires exigées par la loi ainsi que l'approbation des plans et devis et tout autre document concernant cette construction par M. Jean-Luc Poulin, architecte de la Cité, et Me Jean Allaire, aviseur légal ; tel prêt étant consenti en vertu du règlement no: 597 du dit Conseil et sujet à l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec ;

Que Me Jean Allaire soit autorisé à préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 63-556

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le rapport de M. E.R. Smallhorn, ing.-consultant en date du 16 août 1963 soit versé aux archives de la Cité et fasse partie des documents concernant le prêt à même le fonds industriel en faveur de " Postform Co. Ltd. "

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-557

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 597, décrétant un prêt à même le fonds industriel pour la construction d'une manufacture sur le lot : 349 (Postform Co. Ltd.) et pourvoyant à un emprunt de \$ 270,000.00 pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

M. l'Échevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence à l'adoption de ce règlement.
M. l'Échevin René David enregistre également sa dissidence à l'adoption de ce règlement dû au fait que le soumissionnaire qui a obtenu le contrat de construction soit "Eliteville Construction" possède comme principal actionnaire la même personne qui est intéressée directement dans "Postform Co. Ltd.", soit M. Julius Kugler.

Adopté.

A 9:25 heures p.m.

Rés. 63-558

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée pour quinze (15) minutes.

Adopté à l'unanimité.

A 9:40 heures p.m.

Rés. 63-559

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-560

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la soumission, au montant de \$ 76,043.00, fournie par "Louisbourg Construction Ltd." en date du 10 septembre 1963 pour l'exécution des travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au règlement no: 600 (contrat : 21) soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-561

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de soumettre au Conseil un rapport concernant les soumissions pour les règlements nos: 603 et 604 (contrat: 22) dû au fait que quelques soumissions ne sont pas conformes à l'avis aux soumissionnaires, tel contrat devant être octroyé lors de l'assemblée du 17 septembre 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-562

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Qu'à l'avenir lors de l'ouverture des soumissions, M. le Maire avise les soumissionnaires présents que toute soumission non conforme sera refusée immédiatement sur constatation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-563

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés en ce qui concerne le règlement no: 600 (contrat no: 21).

Que tous les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires concernant le contrat no: 22.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-564

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que tous les véhicules, propriété de la Cité de Duvernay, soient lettrés exclusivement en français.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-565

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. l'Échevin René David soit relevé de sa fonction comme délégué au département de la police.

Adopté à l'unanimité.

MMM
17/9/63

Formules Municipales Idée, Parham, Qué.



Rés. 63-566

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenue le 8 septembre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-567

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'une rencontre soit organisée entre le Conseil de la Cité et le Comité Sportif - Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, jeudi le 19 septembre 1963, à 7:30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 572.

Rés. 63-568

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 572, pourvoyant à l'acquisition d'équipement pour l'enlèvement de la neige des rues de la Cité ainsi qu'à un emprunt de \$ 110,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 19 septembre 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 606.

Rés. 63-569

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 606, acceptant et approuvant un plan montrant le lot : 60-775, avec description technique et pourvoyant à l'homologation dudit lot pour fins de parc, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 608.



Session du 10 septembre 1963.

Rés. 63-570

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 608, acceptant et approuvant un plan montrant la subdivision du lot : 83-210 avec description technique et pourvoyant à l'homologation dudit lot pour fins de parc, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

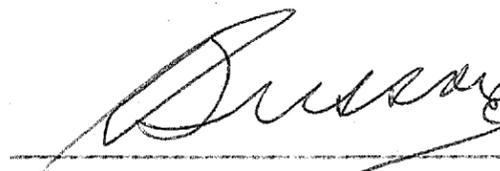
Rés. 63-571

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 17 septembre 1963, à 8:10 heures p.m. à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, sont absents de leur siège.

Rés. 63-572

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les minutes de l'assemblée régulière du 20 août 1963 ainsi que des ajournement du 3 et du 10 septembre 1963, soient adoptées telles que soumises, avec amendement à la résolution no: 63-565 en stipulant que c'est à la suite de sa demande et à cause de l'intervention de certains membres du Conseil dans le travail des policiers que M. l'Echevin René David est relevé de sa fonction comme délégué au département de la police.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 16 septembre 1963, concernant les soumissions pour les règlements nos : 603 et 604, contrat no: 22.

Rés. 63-573

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la soumission, au montant de \$ 361,492.00, fournie par La Cie d'Asphalte J. Harris Lauzon Limitée en date du 10 septembre 1963, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements nos : 603 et 604 (contrat no: 22) soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation desdits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-574

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le règlement no: 546, concernant la construction du garage municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec prend son siège à 8:23 heures p.m.



Session du 17 septembre 1963.

Rés. 63-575

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, directeur des services, M. Philippe Malo, ing.p, ainsi que M. Jean-Luc Poulin, architecte, soit nommé aux fins de vérifier les soumissions de : Kédanac Construction Limitée, Dubord Construction (Enrg.) et Laurence & Frères Const. Limitée et faire rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-576

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions au règlement no: 572, concernant l'achat d'équipement et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson initialent chaque soumission ouverte.

Adopté à l'unanimité.

MM. les Echevins Philémon Gascon et Gérard Archambault prennent leur siège à 8:35 heures p.m.

Rés. 63-577

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, directeur des services, M. Philippe Malo, ing.p. et M. Gaston Bastin, surintendant des travaux publics, soit nommé aux fins de vérifier toutes les soumissions au règlement no: 572, pour l'achat d'équipement et que ledit comité fasse rapport au Conseil lors de la prochaine assemblée, le 24 septembre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 603, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest (annexe ci-attachée) et à un emprunt de \$ 500,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 11 septembre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 603.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David

Président

(signé) Rosaire G. Brisson

Greffier



Rés. 63-578

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 603, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 604, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue des Fauvettes et des Pinsons, lot 346, et à un emprunt de \$ 10,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 11 septembre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Charlemagne Le Scouarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 604.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Scouarnec
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-579

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 604, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-580

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

/corrigés

Que les estimés /au montant de \$ 90,050.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 12 septembre 1963, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 600 (contrat no: 21) soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Session du 17 septembre 1963.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 600.

Rés. 63-581

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 600, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 95,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue, jeudi le 26 septembre 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-582

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité de Duvernay se porte "acquéreur" d'une certaine superficie de terrain d'environ 86,000 pieds carrés sur le lot : 349, à raison de \$0.30 le pied carré, en vue de la construction d'une usine devant porter le nom de : "Postform Co. Ltd." le tout tel que prévu au règlement no: 597 ; telle acquisition étant sujette toutefois à l'approbation dudit règlement no: 597 par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un acte d'achat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

M. l'Echevin René David,
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Vient en amendement et propose :

Que le Conseil attende d'avoir reçu toutes les approbations requises concernant le règlement no: 597 pour la construction d'une usine, avant de procéder à l'acquisition du terrain nécessaire à ladite construction.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins André Bastien, René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec et Philémon Gascon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale. En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Rés. 63-583

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les deux noms suivants soient ajoutés à la liste électorale pour l'année 1963 - 64 au quartier no: 4 :

D- 1607 Dansereau, Philippe
90, rue des Pins (Duvernay)

D- 1054 Joupin, Mlle Marie
445, rue de la Colline (Duvernay)

Adopté à l'unanimité.

Le comité formé pour l'examen des soumissions au règlement no: 546, fait rapport au Conseil que lesdites soumissions sont conformes.

Rés. 63-584

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 112,235.00, fournie par " Lawrence & Frères Construction Limitée " en date du 17 septembre 1963, pour la construction du garage municipal prévue au règlement no: 546, soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement no: 546 par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-585

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de dépôt-soumission pour le règlement no: 546 soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

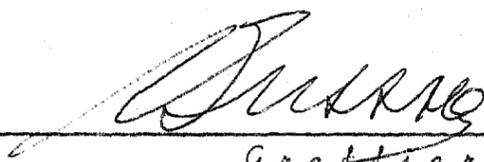
Rés. 63-586

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au 24 septembre 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

A l'ouverture de l'assemblée, à 8:35 heures p.m., seuls se sont présentés : MM. les Echevins Charlemagne Le Scouarnec, René David et Jacques Bourdon.

Pointe de quorum :

Rés. 63-587

Il est proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée à 8:45 heures p.m. le 24 septembre 1963.

A 8:45 heures p.m.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 17 septembre 1963, tenue le 24 septembre 1963, à 8:45 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-588

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un montant de \$ 241,805.41 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 17 septembre 1963 et réparti comme suit :

fonds général	:	\$ 94,105.66
fonds capital	:	147,699.75

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-589

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la vente de \$ 1,300,000.- d'obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-590

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy et M. Valmore Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier le coût de revient sur les deux soumissions offertes par les syndicats de banques.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-591

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que pour l'emprunt total de \$ 1,300,000.- autorisé par les règlements nos : 500, 547, 556, 560, 561, 567, 574, 581 et 584, des obligations sont émises pour un terme plus court que les termes prévus dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de quinze ans au lieu du terme de vingt ans pour les règlements nos : 547, 567, 574, 581 et 584, et pour un terme de quinze ans au lieu du terme de trente ans pour les règlements nos : 556, 560 et 561, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-592

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à rédiger les débetures et à les faire imprimer chez "Guon Boulanger Ltée." et à prendre toutes les procédures nécessaires pour que la livraison soit effectuée sans délai ; toutefois il ne sera pas requis de la maison Guon Boulanger Ltée. un système de contrôle pour coupons d'intérêts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-593

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'en vertu de son règlement no: 572, la Cité de Duvernay achète de l'équipement pour l'enlèvement de la neige des rues de la Cité des plus bas soumissionnaires à la suite de soumissions publiques qui ont été demandées par la voix des journaux, le tout conformément au cahier des charges préparés à cet effet et sujet à l'approbation dudit règlement 572 par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec. d'après le tableau ci-après :

(2) camions 5 tonnes	-	Babin Automobile Limitée	\$ 5,500.22	(chacun)
(2) scouts " international "	-	International Harvester Co.	\$ 6,317.54	
(2) bascules et bennes d'acier	-	Richler Truck Center	- 5 tonnes -	
			\$ 1,238.50	(chacun)
(2) chasse - neige	-	Brantford & Coach Body (5 tonnes)	\$ 1,146.00	(chacun)
(1) grue à long cou	-	Twin Equipment Co.	\$ 3,924.13	
(1) auto - neige "bombardier"	-	Interprovincial Equip. Ltd.	\$ 4,285.00	
(3) soufflenses à neige	-	Sicard Co.	\$ 67,398.00	

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 572, pourvoyant à l'acquisition d'équipement pour l'enlèvement de la neige des rues de la Cité ainsi qu'à un emprunt de \$ 110,000.- pour ces fins.



Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 19 septembre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 572.

Aucun électeur - propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David

(signé) Claude Lamy

Président

Greffier

Rés. 63-594

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 572, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-595

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scoarnec

Que la Cité de Duvernay se porte " acquéreur " du lot no: 66-197, partie de la rue Dollard comme assiette de fond de rue, des propriétaires actuels soit " Mogis Investment Corporation " pour la somme de \$ 1.00 et autres bonnes et valables considérations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte d'achat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande du " Club Social de Duvernay Inc. " concernant un permis d'opération.

Rés. 63-596

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil demande au " Club Social de Duvernay Inc. " de bien vouloir lui faire parvenir un projet de sa charte ainsi que lui faire connaître les pouvoirs demandés.

Adopté à l'unanimité.



Me Jehan Perdriau avise le Conseil des dispositions de ladite charte et dit qu'il fera parvenir ledit projet au Conseil incessamment.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de "Nobel Enrg." aux fins d'installer des abris temporaires pour les périodes hivernales.

Rés. 63-597

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil s'en tienne à la recommandation de la Commission d'Urbanisme à l'effet de défendre les abris temporaires pour les périodes hivernales.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Échevin Philémon Gascon

Vient en amendement et propose :

Que la demande de "Nobel Enrg." à l'effet de vendre et installer des abris temporaires durant les périodes hivernales, soit mise à l'étude:

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Charlemagne Le Scouarnec et Philémon Gascon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, René David, Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 63-598

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'offre faite par le "Crédit Interprovincial Inc." pour l'achat de \$ 1,300,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, datées du 1er octobre 1963, au prix de Quatre - vingt - dix - sept et Soixante - dix - neuf centièmes pour cent (97.79%) et que la Cité de Duvernay émettra comme suit :

\$ 145,000.- à 5½% l'an - 1er octobre 1964 à 1968 inclusivement

\$ 211,000.- à 5 3/4% l'an - 1er octobre 1969 à 1973 inclusivement

\$ 944,000.- à 6% l'an - 1er octobre 1974 à 1978 inclusivement

telle émission étant faite en vertu des règlements nos : 500, 547, 556, 560, 561, 567, 574, 581 et 584, soit acceptée par le Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat du "Crédit Interprovincial Inc." en date du 24 septembre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-599

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-600

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Garçon

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 11 septembre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-601

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 13 août 1963 et montrant les subdivisions du lot : 62-345-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-602

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 16 août 1963 et montrant la subdivision du lot : 328-281 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-603

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 23 mai 1963 et montrant les subdivisions du lot : 81-72-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-604

Proposé par M. Philémon Garçon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Ernest Lauzon, arp. géo., en date du 31 août 1963 et montrant la subdivision du lot : 437-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-605

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. J.-André Laferrrière, arp. géo., en date du 19 mars 1963 et montrant les subdivisions du lot : 66-225 à -259 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-606

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 2 avril 1963 et montrant les subdivisions du lot : 79-65 à -95, 80-65 à -94, 81-195 à -261 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-607

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'urbaniste, M. Claude Langlois, soit autorisé à faire préparer un plan à 100 pieds au pouce, démontrant le futur tracé de la Montée Monette.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de zonage et de construction 353, en ce qui concerne le zonage le long de la future Montée Monette.

Rés. 63-608

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le prix de vente de la liste électorale pour les années 1963 et 1964 soit de \$ 5.00 par quartier.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la " Fédération Provinciale des Pompiers du Québec ".

Rés. 63-609

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la " Fédération Provinciale des Pompiers du Québec " soit autorisée à vendre leurs calendriers dans les limites de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Session du 24 septembre 1963.

M. l'Échevin René David dépose sur la table du Conseil un rapport du Chef de Police, en date du 21 août 1963.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 353, pour permettre les danses et autres manifestations à condition que les profits réalisés lors de ces occasions soient versés aux associations reconnues concernées.

Rés. 63-610

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la compagnie " Postform Co. Ltd. " soit priée de compléter les plans et devis pour la construction d'une manufacture sur le lot : 349, le tout à la satisfaction des autorités municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-611

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil de la Cité de Duvernay autorise le département de la Voirie Provinciale à procéder à l'élargissement d'une partie de la route du Rang St-Elzéar, de la Montée Auclair à la Carrière Beaudry, le tout conditionnellement à l'option d'offre de terrain faite à la Cité de Duvernay par les propriétaires riverains concernés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un mémoire préparé à son intention par la " Bibliothèque des Jeunes - Duvernay Inc. ".

Rés. 63-612

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'aménagement d'un terrain complet de baseball au Parc St-Victor.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-613

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour aménager un terrain de jeux après entente avec la Commission Scolaire de la Grande Côte, à l'École Notre-Dame du Sourire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-614

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Louis Dostie, publiciste, soit autorisé à préparer un programme de publicité pour la Cité de Duvernay, pour la période 1963-64.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-615

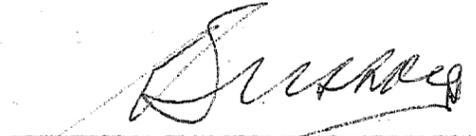
Proposé par M. Charlemaigne LeSconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 8 octobre 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.



Maire



Greffier



Session du 8 octobre 1963.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

A l'ouverture de l'assemblée, à 8:30 heures p.m., seuls se sont présentés : MM. les Echevins Gérard Archambault et Philémon Gascon.

Quote de quorum :

Rés. 63-616

Il est proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée à 9:15 heures p.m. le 8 octobre 1963.

A 9:15 heures p.m.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 17 septembre 1963, tenue le 8 octobre 1963, à 9:15 heures p.m., à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scomarnec, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

MM. les Echevins André Bastien et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 600, pourvoyant à l'exécution de travaux d'épuration et d'aqueduc dans diverses rues du bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 95,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 26 septembre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 600.

Aucun électeur -propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault

(signé) Rosaire G. Brisson

Président

Greffier

Rés. 63-617

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scomarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 600, présenté et soumis par M. l'Echevin Gérard Archambault et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-618

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'offre faite par le "Crédit Interprovincial Inc." pour l'achat de gré à gré de \$ 450,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, datées du 1er octobre 1963, au prix de Quatre-vingt-dix-sept et Soixante-dix-neuf Centièmes pour Cent (97.79%) et que la Cité de Duvernay émettra comme suit :

\$ 54,000.- à 5 1/2% l'an - 1er octobre 1964 à 1968 inclusivement

\$ 79,500.- à 5 3/4% l'an - 1er octobre 1969 à 1973 inclusivement

\$ 316,500.- à 6% l'an - 1er octobre 1974 à 1978 inclusivement

telle émission étant faite en vertu des règlements nos : 561 et 567, soit acceptée par ce Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de la Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat du "Crédit Interprovincial Inc." en date du 4 octobre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-619

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à vendre, de gré à gré, au "Crédit Interprovincial Inc." ----- \$ 450,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, en vertu des règlements nos : 561 et 567, au prix de 97.79% l'an, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat du "Crédit Interprovincial Inc." en date du 4 octobre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-620

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à rédiger les débentures et à les faire imprimer chez "Yvon Boulanger Ltée." et à prendre toutes les procédures nécessaires pour que la livraison soit effectuée sans délai. Toutefois il ne sera pas requis de la Maison Yvon Boulanger Ltée. un système de contrôle pour coupons d'intérêts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-621

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que pour l'emprunt total de \$ 450,000.- autorisé par les règlements nos. 561 et 567, des obligations sont émises pour un terme plus court que les termes prévus dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de quinze ans au lieu du terme de vingt ans pour le règlement no: 567 et pour un terme de quinze ans au lieu du terme de trente ans pour le règlement no: 561, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-622

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les obligations au montant de \$ 450,000.- à être émises en vertu des règlements nos : 561 et 567, portent la date du 1er octobre 1963 ; les dates des paiements d'intérêt au 1er avril et au 1er octobre de chaque année ; le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du projet de la charte du " Club Social de Duvernay Inc. ".

Rés. 63-623

Proposé par M. Charlemagne LeSconarnec
Secondé par M. René David

Que le Conseil de la Cité de Duvernay accepte le projet de charte du " Club Social de Duvernay Inc. " à la condition que les mots " et procurer le logement " soient biffés du paragraphe " C " de ladite charte.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport de Me Jean Allaire, concernant l'installation de fils souterrains dans le bassin Duvernay nord-ouest.

Rés. 63-624

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. Claude Lamy, assisté de l'ingénieur de la Cité, fasse une étude complète concernant l'installation de fils souterrains dans le bassin Duvernay nord-ouest et fasse rapport en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de pouvoir à l'expropriation de l'assiette de rue Vandrenil (P-58 et 58-228).

613

Le Conseil prend connaissance d'une offre de " Mogis Investment Corporation " pour l'achat d'un certain espace de terrain pour fins de " parc " sur le lot : 66.

Rés. 63-625

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

D'une offre, au même terme qu'à la Commission Scolaire " Les Ecoles - soit \$ 0.40 le pied carré -, soit faite à " Mogis Investment Corporation " pour l'achat d'une certaine superficie de terrain située sur le lot : 66, pour fins de parc.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Charlevoix Le Secourne donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender les règlements : 508 et 508 A en conformité avec les recommandations de la Commission d'urbanisme, en date du 7 octobre 1963.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'amender le règlement no: 508, aux fins de permettre l'exploitation d'une boîte à chansons au 2860 du Boul. de la Concorde.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlevoix Le Secourne donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'exécuter les coupes d'égouts pluviaux dans le bassin Duvernay nord-ouest et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés de l'ingénieur de la Cité.

Rés. 63-626

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, l'Opinion, le Journal de l'Île Jésus, soient demandées pour la construction de coupes d'égouts pluviaux prévue au règlement no: 616, contrat no: 23, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 5 novembre 1963, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-627

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre d'expliquer à ce Conseil pour quelles raisons les deuxièmes coupes d'égouts pluviaux n'ont pas été incluses dans les contrats originaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-628

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que la Cité de Duvernay se porte "acquéreur" des lots : 60-773, -774, -776, -777, -778, comme assiettes de fonds de rues, et du lot : 60-775, devant servir pour fins de "parc", des propriétaires actuels "Boulevard Leblanc Realty Corporation", pour la somme de \$ 1.00 et autres bonnes et valables considérations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte d'achat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Session du 8 octobre 1963.

Avis de Motion

6 / tout

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 342, concernant les taxes d'affaires, pour permettre au Conseil de reconsidérer le renouvellement de / permis de commerce.

Rés. 63-629

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que lors de tout scrutin pour élection ou référendum, un avis soit adressé aux électeurs de la tenue de telle élection ou référendum, dans un temps raisonnable avant ladite tenue d'élection ou référendum, afin de leur permettre d'exercer leur droit de vote, et qu'un texte soit soumis en conséquence pour approbation par le Conseil.

Rés. 63-630

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que toutes dépenses effectuées pour question de publicité pour la Cité de Duvernay doivent être acceptées par le Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la " Commission Scolaire Les Ecoles " concernant l'aménagement de parc et loisirs internes à l'École St-Ernest.

Rés. 63-631

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Claude Lamy et M. Gaston Bastien soient autorisés à effectuer les travaux nécessaires pour aménager le parc à l'École St-Ernest de la même façon et aux mêmes conditions que précédemment exécutés ailleurs.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-632

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que M. Claude Lamy soit autorisé à faire une offre à \$ 0.35 le pied carré et à négocier l'achat d'un certain espace de terrain situé sur le lot : 62.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-633

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Langlois, urbaniste, soit autorisé à écrire à la Commission Scolaire Régionale de Duvernay, concernant les prévisions scolaires dans la région où serait située la nouvelle école secondaire en vue d'un certain transfert de terrains pour la Compagnie Saucés U.H.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-634

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy soit autorisé à faire une expertise de valeur de terrains dans la zone "industrielle" située du côté nord-est de la Montée Masson, en vue d'un transfert de terrains avec la Compagnie Saucés U.K.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 601.

Rés. 63-635

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 601, décrétant un raccordement pour drainage d'eaux de surface sur propriétés privées dans le bassin Duvernay nord-ouest, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

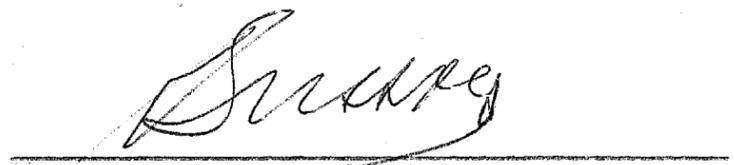
Rés. 63-636

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Session du 15 octobre 1963.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 15 octobre 1963, à 8:35 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascou, René David, Jacques Bourdon, forant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 63-637

Proposé par M. Philémon Gascou
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 17 septembre 1963 ainsi que des ajournements du 24 septembre et 8 octobre 1963, soient adoptées telles soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-638

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 195,170.65, soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer du 15 octobre 1963 et réparti comme suit :

Fonds général	:	\$	71,466.29
Fonds capitaux	:		123,704.36

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-639

Proposé par M. Philémon Gascou
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-640

Proposé par M. Philémon Gascou
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des félicitations soient adressées à M. l'Echevin Jacques Bourdon pour services rendus durant son terme de pro-maire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-641

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit respectueusement faite au Ministre des Affaires Municipales, Me Pierre Laporte, en vue de l'obtention d'une subvention pour l'achat d'une pompe à incendie ainsi que l'installation d'un certain nombre de bornes-fontaines, dans la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-642

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Soucasse

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 8 octobre 1963 et montrant les subdivisions du lot : 68-178 à -181 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-643

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. J.-André Laferrrière, arp. géo. en date du 2 octobre 1963 et montrant les subdivisions du lot : 63-213 à -295 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-644

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. J.-André Laferrrière, arp. géo. en date du 2 octobre 1963, sous la description suivante :

63-217, -222, -266, -275, -242, -243, -253, -289, -287, -288 et -254

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette ou ces rues ;

Considérant que la largeur de ladite ou les dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article - 7 - du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue ou les rues indiquées au plan de M. J.-André Laferrrière, arp. géo., en date du 2 octobre 1963, et décrites comme suit audit plan :

63-217, -222, -266, -275, -242, -243, -253, -289, -287, -288 et -254

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-645

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la résolution portant le numéro : 63-611, soit rescindée et remplacée par la suivante :

" Que le Conseil de la Cité de Duvernay autorise le département de la Voirie Provinciale à procéder à l'élargissement d'une partie de la route du Rang St-Elzéar de la Montée Auclair à la Carrière Beaudry, à une emprise de 50 pieds, soit 25 pieds de chaque côté du centre du chemin actuel, le tout conditionnellement à l'option d'offre de terrain faite à la Cité de Duvernay par les propriétaires riverains concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-646

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'audition et la vérification des opérations financières de la Cité de Duvernay, pour l'année fiscale 1963, soient confiées à M. J. Courcy, C.A.

M. Jacques Bourdon,
Secondé par M. René David,

Vient en amendement et propose :

Que l'audition et la vérification des opérations financières de la Cité de Duvernay, pour l'année fiscale 1963, au fonds général soient confiées à M. Albert Poissant, C.A. et que l'audition et la vérification du fonds capital soient confiées à M. J. Courcy, C.A.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemaque Le Scouarnec, Philémon Gascon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 63-647

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire à l'effet de savoir si le maire peut remettre sa décision à une assemblée subséquente lorsqu'il doit exercer son vote prépondérant.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une résolution de l'Association Canadienne d'Urbanisme, aux fins que celle-ci tienne ses assises annuelles dans la Cité de Duvernay, en 1964.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 615.

Rés. 63-648

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 615, amendant le règlement de zonage no: 508, aux fins de permettre l'exploitation d'une boîte à chansons, au 2860 Boul. de la Concorde, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 31 octobre 1963, entre 7 et 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

M. l'Échevin André Bastien,
Secondé par M. l'Échevin René David,

Vient en amendement et propose :

Que le règlement no: 615 soit mis à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins René David, Jacques Bourdon, André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 616.

Rés. 63-649

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 616, pourvoyant à l'exécution de coupes d'égouts pour eaux pluviales dans le bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 35,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 octobre 1963, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 15 octobre 1963.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 617.

Rés. 63-650

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 617, amendant le règlement no: 342, aux fins de permettre au Conseil de reconsidérer ou refuser le renouvellement de tout permis de commerce, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

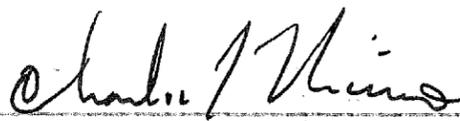
Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-651

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 5 novembre 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.



Maire



Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Ajournement de l'assemblée régulière du 15 octobre 1963, tenu le 5 novembre 1963, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Paquette, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Procès-Verbal

Procès-verbal du relevé du scrutin de l'élection du 4 novembre 1963, tenue le 5 novembre 1963, à 10:00 heures a.m. au 2900 Boul. de la Concorde à Duvernay, sous la présidence de M. Rosaire G. Brisson, président d'élection; Messieurs Jacques Bourdon, René David et Jacques Paquette, candidats, étaient présents:

Le décompte a donné les résultats suivants:

Quartier no. 1

Bureau no. 1
Bureau no. 2
Bureau no. 3
Bureau no. 4

Jacques Bourdon Germain Poulin

78	29
98	35
97	39
86	44
<u>359</u>	<u>147</u>

G.	R.
3	1
1	1
1	1
2	2
<u>7</u>	<u>5</u>

Quartier no. 2

Bureau no. 1
Bureau no. 2
Bureau no. 3
Bureau no. 4
Bureau no. 5

Jean Arsenault René David

18	85
20	81
14	68
23	60
8	64
<u>83</u>	<u>358</u>

G.	R.
1	2
2	
	2
	1
3	4

Quartier no. 3

Bureau no. 1
Bureau no. 2
Bureau no. 3
Bureau no. 4
Bureau no. 5

Philémon Gascon Jacques Paquette

24	41
20	34
12	35
12	37
10	25
<u>78</u>	<u>172</u>

G.	R.
	6
	1
	1
	3
	3
	<u>14</u>

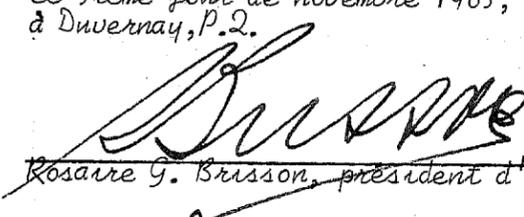
Le Président d'élection proclame élu:

Quartier No. 1 - M. Jacques Bourdon, par une majorité de 212 voix;

Quartier No. 2 - M. René David, par une majorité de 275 voix;

Quartier No. 3 - M. Jacques Paquette, par une majorité de 94 voix.

Donné sous mon serment d'office,
ce 5ième jour de novembre 1963,
à Duvernay, P.Q.


Rosaire G. Brisson, président d'élection.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée pour la mise en nomination des candidats à l'échevinage pour les quartiers nos: 1, 2 et 3 à l'élection du 4 novembre 1963.

Cette assemblée eut lieu le 25 octobre 1963, de midi à 2:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde à Duvernay, sous la présidence de M. Rosaire G. Brisson, président d'élection.

Ont été mis en nomination pour les différents quartiers, comme suit:

Quartier no. 1

M. Jacques Bourdon,
secrétaire - trésorier -
875, rue Des Cormiers - Duvernay.

M. Germain Poulin,
constructeur -
2700 Boul. de la Concorde - Duvernay.

Quartier no. 2

M. Jean Arsenault,
préposé au personnel -
1155, rue Champlain - Duvernay

M. René David,
représentant -
305, rue J.J. Joubert - Duvernay.

Quartier no. 3

M. Philémon Gascon,
cultivateur -
2951, Rang St-Elzéar - Duvernay

M. Jacques Paquette,
assistant - comptable -
5263, Bas St-François - Duvernay.

A 12:03 heures p.m. j'ai remis à M. J. Arsenault son bulletin de présentation, pour complétion, dit au fait qu'il manquait le nombre requis d'électeurs éligibles du quartier no: 2 pour sa candidature.

A 12:45 heures p.m. le bulletin de M.J. Arsenault, après complétion, a été admis.

En conséquence, aucun bulletin de présentation n'a été refusé pour cause d'irrégularité. Donc, il y aura élection dans ces quartiers le 4 novembre 1963, de 9:00 heures a.m. à 7:00 heures p.m.

En Foi De Quoi, J'Ai Signé ce 25e jour d'octobre 1963, à Duvernay.


R.G. Brisson, président d'élection -

RÉS. 63- 652

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de la mise en nomination ainsi que de la proclamation des candidats élus à l'élection du 4 novembre 1963, soit accepté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



RÉS. 63-653

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que le conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux prévus au règlement no. 616

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-654

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les soumissions pour exécution de travaux prévus au règlement no. 616 soient remises à l'étude pour la fin de la présente assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 616, pourvoyant à l'exécution de coupes d'égouts pour eaux pluviales dans le bassin Duvernay nord-ouest et à un emprunt de \$ 35,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 22 octobre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 616.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(Signé) Gérard Archambault
Président

(Signé) Claude Lamy
Greffier

RÉS. 63-655

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 616, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 615, amendant le règlement de zonage no: 508, aux fins de permettre l'exploitation d'une boîte à chansons, au 2860 Boul. de la Concorde.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jendi 31 octobre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le Secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 615.

Un que moins de six électeurs propriétaires-concernés se sont opposés à l'adoption de ce règlement, celui-ci est par le fait même adopté.

(Signé) Jacques Bourdon

Président

(Signé) Rosaire G. Brisson

Greffier

Rés. 63-656

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 615, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copies soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rés. 63-657

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no. 597, concernant un prêt à même le fonds industriel à la Compagnie Postform Co.Ltd. soit modifié de la façon suivante:

1- Le premier attendu est rescindé et remplacé par le suivant:

"Attendu que le conseil de la cité s'est prévalu de la Loi des fonds industriels et qu'il a établi un fonds industriel d'un montant de \$ 1,000,000.00 en vertu de son règlement no. 563 dûment adopté et approuvé";

2- Le deuxième attendu est rescindé et remplacé par le suivant:

"Attendu que le conseil désire se prévaloir de ce fonds industriel pour venir en aide à une industrie du nom de Postform Co.Ltd. en se portant acquéreur d'un terrain et en érigeant une bâtisse sur ce terrain dans l'intention de vendre ces immeubles à ladite compagnie et à dépenser à cette fin une somme de \$ 270,000.00";



- 3- L'article 1 du règlement est rescindé et remplacé par le suivant:

"Article 1. Le conseil de la cité est autorisé à acquérir à l'amiable ou par expropriation un terrain décrit comme suit: Une superficie de 86,000 p.c. situé sur le lot 349, du cadastre de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, tel lot étant compris dans la zone industrielle au plan de zonage de la Cité et situé entre le Boul. Levesque et le Boul. La Fayette, sur le lot ci-haut mentionné et à dépenser à cette fin une somme de \$ 25,800.00, et il est également autorisé à construire ou à faire construire sur ce terrain une bâtisse suivant les plans et devis préparés par M. J. Sager, architecte, et à dépenser à cette fin une somme de \$ 220,566.00";

- 4- A la suite de l'article -1-, il est ajouté l'article suivant:
1a) Le conseil de la cité est autorisé à vendre à terme à la compagnie Postform Co.Ltd. les immeubles décrits à l'article -1- des présentes aux conditions ci-après:

a) La compagnie Postform Co.Ltd. versera à la Cité lors de la signature du contrat un montant initial représentant 10% de l'emprunt décrété par le présent règlement:

b) Le solde du prix de vente sera payable en versements mensuels consécutifs et suffisants pour couvrir les échéances en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement ainsi que pour couvrir tous autres frais et déboursés;

c) Le prix de vente desdits immeubles ne devra pas être inférieur à la somme des déboursés assumés par la cité pour les acquérir;

- 5- L'article 10 du règlement 597 est amendé en ajoutant audit article l'alinéa suivant: "La taxe spéciale ne sera prélevée cependant que si les versements effectués par la compagnie Postform Co.Ltd. ne sont pas suffisants pour acquitter les échéances annuelles en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement";

- 6- A la suite de l'article 14 il est ajouté l'article suivant:
"14a- Pour les fins du présent règlement, la cité se conformera aux dispositions de la Loi des fonds industriels et de ses amendements";

M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Vient en amendement et propose:

Que les amendements à être apportés au règlement no. 597, soient laissés en suspens pour étude.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon

Votent pour la proposition principale: MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec et Jacques Paquette.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

ADOPTÉ.



RÉS. 63-658

SESSION DU 5 NOVEMBRE 1963.

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le chèque de dépôt-soumission fourni par Laurence & Frères Const. Ltée au montant de \$ 11,400.00 pour la construction du garage municipal prévue au règlement no. 546, lui soit remis, tel chèque étant remplacé par une police de cautionnement concernant l'exécution dudit contrat, au montant de ----- \$ 56,117.50 fournie par la compagnie United States Fidelity and Guaranty Company, et portant le no. 12-693-63, telle police de cautionnement liant conjointement et solidairement les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-659

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le conseil de la cité loue de la banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal un coffret de sûreté et que le greffier et le directeur des services ainsi que l'assistant-trésorier soient autorisés à signer les effets bancaires et demande de location à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-660

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé de prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de faire cesser les inconvénients qui sont créés aux résidents de Duvernay à la suite d'opération de certaines carrières avoisinant le territoire de ladite Cité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Conseil accuse réception d'une lettre de Gervais & Fils Ltée, concernant des félicitations pour la semaine de l'Habitation.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de Stonecrest Development Ltd., concernant certains amendements au zonage.
Le Conseil accuse réception de ladite demande et la réfère à la Commission d'Urbanisme pour étude et recommandation.

RÉS. 63-661

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 29 octobre 1963.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION

618 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de zonage et de construction no. 353, pour permettre la construction de maisons unifamiliales à 2 étages, (R U 2) dans les zones RUA et RUS.



RÉS. 63-662

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp.géo., en date du 16 octobre 1963, et portant le no. 7-C.3214, et montrant les subdivisions du lot 81-262 à 265 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-663

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp.géo., en date du 25 octobre 1963, et portant le no. 7-C.3207, montrant les subdivisions du lot 81-266 à 274 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-664

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp.géo. en date du 25 octobre 1963, et portant le no. 7-C.3217, et montrant les subdivisions du lot 81-275 à 277 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-665

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp.géo. en date du 27 juin 1963, et portant le no. 7-C.2938, et montrant la subdivision du lot 372-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-666

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp.géo. en date du 28 octobre 1963, et portant le no. 7-C.3256, et montrant la subdivision du lot 83-296 à 300 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-667

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

/et montrant
Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, arp.géo. en date du 28 octobre 1963, et portant le no. 7-C.3261, la subdivision du lot 542-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp.géo. en date du 30 octobre 1963, et portant le no. 7-C. 3268, et montrant la subdivision du lot 68-182 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-669

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan architectural de la construction de l'église presbytérienne sur le lot 68-182 soit accepté par ce conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-670

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'un microphone à l'usage du greffier soit installé à la table du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION

679
M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de tenir des élections municipales le premier dimanche de novembre.

AVIS DE MOTION

680
M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de tenir un référendum lors des prochaines élections en novembre 1964, aux fins d'extensionner le terme d'office du maire et des échevins à 4 ans.

RÉS. 63-671

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un vote de félicitations soit offert au président d'élection, au chef de police, et à toutes les personnes qui ont travaillé dans l'équipe lors des élections du 4 novembre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil prend connaissance du règlement no. 602a.

RÉS. 63-672

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 602a, pourvoyant à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une certaine superficie de terrain située sur les lots: 456, 457, 458, 459, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 484 et 485, aux fins d'aider à l'installation d'industries dans la Cité, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Le conseil prend connaissance du règlement no. 602.

RÉS. 63-673

Proposé par M. Jacques Bourdon,
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 602, décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de certaines superficies de terrain situées sur les lots: 456, 457, 458, 459, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 484 et 485, aux fins de promouvoir à même le fonds industriel, l'installation d'une ou de plusieurs industries dans la Cité de Duvernay et pourvoyant à un emprunt de \$ 575,000.00 pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'augmenter le fonds industriel à \$ 2,000,000.00.

A 9:30 heures p.m.

RÉS. 63-674

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée aux fins d'étudier les soumissions au règlement no. 616.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

A 9:57 heures p.m.

RÉS. 63-675

Tous les membres du conseil étant présents; il est:
Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit réouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-676

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission au montant de \$ 29,380.00, fournie par "Inter State Paving Inc." en date du 5 novembre 1963, pour l'exécution de travaux prévus au règlement no. 616, soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec. ---
Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien, et le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉS. 63-677

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt de soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



RÉS. 63-676

SESSION DU 5 NOVEMBRE 1963.

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la résolution portant le no. 63-646 concernant la vérification pour l'année financière 1963 soit rescindée dans son entier.

M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec

Vient en amendement et propose:

Que l'engagement des vérificateurs pour l'année financière 1963, soit mis à l'étude jusqu'au 12 novembre 1963.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault et Charlemagne Le Scouarnec.

Votent pour la proposition principale: MM. les Échevins Jacques Paquette, René David et Jacques Bourdon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

ADOPTÉ.

RÉS. 63-679

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les services de M. J. Courey, C.A. soit retenus pour la vérification du fonds -capital pour l'année financière 1963, et que les services de M. Albert Poissant, C.A. soient également retenus pour la vérification du fonds général pour l'année financière 1963.

MM. les Échevins Gérard Archambault et Charlemagne Le Scouarnec enregistrent leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉ.

RÉS. 63-680

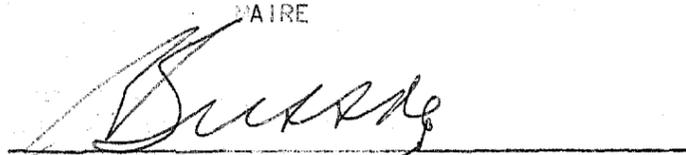
Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit ajournée au mardi 12 novembre 1963, à 8:00 heures p.m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



MAIRE



GREFFIER



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Ajournement de l'assemblée régulière du 15 octobre 1963, tenu le 12 novembre 1963, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Paquette, René David, et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services sont aussi présents.

M. l'Echevin Gérard Archambault est absent de son siège.

Rés. 63-681

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay, du 1er juin 1963 au 31 octobre 1963, et fournies par le bureau d'enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées;

Que l'évaluateur, M. Jacques Boutin, soit autorisé à effectuer les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-682

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'ingénieur, M. Philippe Malo, soit autorisé à demander des prix pour l'achat d'un appareil pour dégeler les bornes-fontaines;

Que par la même occasion des démarches soient entreprises auprès du Ministère des Affaires Municipales en vue de l'obtention d'une subvention concernant cet achat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-683

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé à rencontrer les intéressés et à prendre les arrangements nécessaires en vue de l'installation d'un égout de surface pour égoutter le terrain de l'école Philémon Gascon.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Echevin Gérard Archambault prend son siège à 8:45 heures p.m.

Rés. 63-684

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales, à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada les montants suivants:

Règlement no: 497	\$ 70,000.00	Règlement no: 546	\$ 130,000.00
" " : 498	500,000.00	" " : 560	100,000.00
" " : 603	450,000.00	" " : 572	100,000.00
" " : 593	300,000.00	" " : 596	50,000.00
" " : 556	350,000.00		



Session du 12 novembre 1963.

à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits réglemens sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-685

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation les montants suivants:

Règlement no.	497	\$ 70,000.00	Règlement no.	546	\$ 120,000.-	
"	"	498	"	"	560	100,000.-
"	"	603	"	"	572	100,000.-
"	"	593	"	"	596	50,000.-
"	"	556				

à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, jusqu'à la vente desdits réglemens sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le directeur des services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

1.2^e
/et
M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de zoner industriel les parties des lots 537, 419, 417, 418, 416, 412, 542, 543 et 544 situées immédiatement au sud du Rang St-Ézéchère au nord du futur boulevard projeté.

Rés. 63-686

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemaigne Le Scomarnec

Que le plan fait et préparé M. Claude Lefebvre, arp.géo., en date du 6 novembre 1963, et montrant les subdivisions du lot 80-66-1 et -2 et 79-69-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Faulx, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-687

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'ingénieur, M. Philippe Malo, soit autorisé de préparer une étude préliminaire aux fins de desservir la partie nord de Duvernay en eau potable.

Adopté à l'unanimité.

Attendu que Duvernay a comme citoyens deux ingénieurs pleinement qualifiés en génie municipal;

Attendu qu'il est à propos d'encourager nos talents locaux;

Attendu que la firme Gendron & Lefebvre et Associés a les cadres nécessaires pour pour bien servir la Cité de Duvernay comme ingénieur-conseil, il est:

H. 1000
14-1999
S

Session du 12 novembre 1963.

Rés. 63-688

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'à l'avenir les projets du fonds capital soient confiés à la firme Gendron & Lefebvre et Associés quant à la préparation des plans et la surveillance des travaux.

Que ladite préparation des plans et surveillance des travaux soient faites au tarif minimum de la Corporation des Ingénieurs Professionnels, soit 6% du coût des travaux exécutés, dont 3.6% pour la préparation des plans et 2.4% pour la surveillance.

Que la surveillance des travaux en voie de préparation soient confiée à ladite firme.

M. l'Echevin Jacques Bourdon
Secondé par M. l'Echevin René David

Vient en amendement et propose :

Que vu l'importance de cette question il y aurait lieu que celle-ci soit remise à une date ultérieure afin d'être étudiée par le Conseil en comité plénier.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Echevins Jacques Bourdon et René David.

Votent pour la proposition principale: MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec et Jacques Paquette.

En conséquence la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 63-689

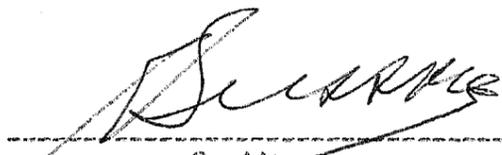
Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.



M a i r e



Greffier

2000
C.1.1. 3

Session du 19 novembre 1963.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée régulière du Conseil, à 8:30 heures p.m., seuls se sont présentés: MM. les Echevins Jacques Bourdon et Charlemagne Le Sconarnec.

Faute de quorum :

Rés. 63-690

Il est proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée à 9:00 heures p.m. le 19 novembre 1963.

Ajournement de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenu le 19 novembre 1963, à 9:00 heures p.m., à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Paquette, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Le Conseil prend connaissance du " Veto " de M. le Maire Charles E. Thérien, concernant la résolution no. 63-688.

Rés. 63-691

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que la résolution portant le no. 63-688, adoptée lors de l'assemblée du 12 novembre 1963, soit rescindée dans son entier, et que le Conseil continue sa politique de retenir les services des ingénieurs de son choix à chaque occasion qu'il y aura des travaux à exécuter.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-692

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 octobre ainsi que des ajournements du 5 et 12 novembre 1963, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-693

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 315,132.93 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 19 novembre 1963 et réparti comme suit:

Fonds capital	:	\$ 188,482.95
Fonds général	:	126,649.98

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-694

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil accuse réception des procès-verbaux des assemblées du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, tenues le 2 octobre et 11 novembre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-695

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que toute organisation officielle du Bassin Ouest de Duvernay, reconnue par le Conseil de la Cité, se serve gratuitement du Chalet du Parc St-Victor.

Que toute autre organisation officielle de la Cité de Duvernay, reconnue par le Conseil de la Cité, puisse se servir dudit Chalet avec l'autorisation du Chef de Service en question, du Directeur des Services, et défraie le coût d'entretien encouru, et de tout dommage qui pourrait être créé audit édifice.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-696

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Cité de Duvernay accorde à l'organisation du Carnaval, la garantie financière suivante: \$ 1,500.00 de déficit possible en autant que le surplus en caisse ait été dépensé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-697

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission offerte par Canadian Petrofina Limited, en date du 18 novembre 1963, pour la fourniture de gazoline, d'huile Diesel, d'huile à fournaise, d'huile à moteur, soit acceptée suivant les stipulations incluses dans la lettre de Canadian Petrofina Limited en date du 18 novembre 1963.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-698

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la recommandation des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, au montant de \$ 1,500.00, faite en date du 16 octobre 1963, concernant certaines améliorations à apporter au "package plant" pour épuration d'égouts soit acceptée, et que l'exécution de ce travail soit confiée à "Robert Morse Corporation", pour un montant de \$ 1,500.00, lequel devra être chargé au règlement no. 559.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no. 358, concernant la fermeture et la démolition des bâtiments impropres à l'habitation, et de porter l'amende concernant ce règlement à \$ 100.-

~~2002~~
2002
g. C. H.

Session du 19 novembre 1963.

Rés. 63-699

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la confection des égouts et aqueduc sur la rue Cr. Alma (66-238 et 68-148) et Cr. du Moulin (70-159) soit confiée à Louisbourg Construction Ltée, au même prix unitaire que la soumission fournie pour l'exécution des travaux mentionnés au règlement no. 600.

Que l'exécution desdits travaux soit faite en extension audit règlement no. 600.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-700

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé M. Claude Lefebvre, arp.géo., en date du 11 novembre 1963, et montrant la subdivision du lot: 60-932 et -933, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-701

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Langlois, urbaniste de la Cité de Duvernay, en date du 13 octobre 1963, et portant le no. U-100-5 et montrant le futur tracé de la Montée Monette soit accepté tel que présenté.

Qu'il soit soumis aux autorités municipales de la Ville de Vimont pour acceptation, et que copie dudit plan soit expédiée, par l'urbaniste, au Ministère de la Voirie Provinciale.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-702

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil de la Cité de Duvernay recommande la construction d'un hôpital dans l'9^e le Jésus et que plus précisément l'hôpital général de Ste-Rose soit reconnu comme hôpital régional de l'9^e le Jésus.

Que copie de cette résolution soit adressée au Dr. J.A. Conturier, Ministre de la Santé, au Dr. Jacques Gélinas, sous-ministre et directeur de l'Assurance Hospitalisation, à Me J. Noël Lavoie, Député de Laval, et à l'Hôpital Général de Ste-Rose.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-703

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les autorités municipales de la Cité de Duvernay prépare un mémoire à être présenté à la Corporation Interurbaine de l'9^e le Jésus le 27 novembre prochain concernant l'administration des différentes villes de l'9^e le Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-704

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les employés de la Cité soient requis de vérifier certaines constructions sur la rue Des Cèdres, telles constructions comportant apparemment certaines déficiences.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-705

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que lorsque la bordure sera existante, ou que l'implantation des maisons aura été changée par les constructeurs, ceci nécessitant une nouvelle confection d'entrée de garage, les frais encourus pour la confection de ladite entrée soient chargés aux constructeurs.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 605.

Rés. 63-706

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 605 pourvoyant à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une assiette de rue située sur le lot (P-75), aux fins d'y installer les services d'égouts et d'aqueduc, pavage, bordures et éclairage, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 613.

Rés. 63-707

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 613 pourvoyant à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de l'assiette de la rue "Vaudrenil" cadastre (P-58 et partie du lot 58-228) aux fins d'y installer les services d'égouts, d'aqueduc, pavage, bordures et éclairage, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 618.

Rés. 63-708

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 618 amendant le règlement de zonage et de construction no: 353 et ses amendements, aux fins de permettre la construction de maisons unifamiliales à 2 étages, (R U 2) dans les zones RUA et RUB, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue, vendredi le 6 décembre 1963, de 7 à 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

813-2004
G. P. 11

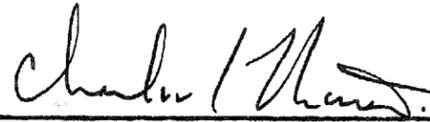
Session du 19 novembre 1963.

Rés. 63-709

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi 3 décembre 1963, à 8:00 heures
p.m.

Adopté à l'unanimité.



Maire



Greffier

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 novembre 1963, tenue le 3 décembre 1963 à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier et le directeur des services sont aussi présents.

M. le Maire Charles E. Thérien proclame les prochaines quatre (4) semaines comme étant la période pour promouvoir la campagne des emplois d'hiver.

Rés. 63-710

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le rôle d'évaluation supplémentaire déposé au bureau du greffier le 15 novembre 1963, au montant de \$ 5. 132,345.-, soit homologué à toutes fins que de droit moins les quinze (15) plaintes reçues concernant ce nouveau rôle.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-711

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que pour la période de Noël et du Jour de l'An, les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés à midi le 24 décembre jusqu'à 9:00 heures a.m. le 27 décembre et de midi le 31 décembre 1963 jusqu'à 9:00 heures a.m. le 3 janvier 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-712

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'à l'occasion de Noël et du Jour de l'An, des gratifications soient accordées aux employés à raison de \$ 20.00 par employé et \$ 50.00 par chef de service.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-713

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que la démission du constable Allan Hollywood soumise en date du 29 novembre 1963 soit acceptée par ce Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-714

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le sergent Vincent Paquette soit promu au rang de " lieutenant " et que les constables Marins Roch, A. Bergeron, H. Beaulieu, soient promus au rang de " sergent " pour une période d'approbation de trois (3) mois.

Adopté à l'unanimité.

2006
P.11 M

Session du 3 décembre 1963.

A 8:45 heures p.m.

Rés. 63-715

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée pour trente (30) minutes.

M. l'Echevin Jacques Bourdon
Secondé par M. l'Echevin René David

Vient en amendement et propose :

Que l'assemblée soit ajournée après l'étude de l'item - 8 - (urbanisme - plans, etc ...) à l'agenda.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Jacques Baquette, Charlemagne Le Sconarnec; Gérard Archambault, André Bastien.

En conséquence, l'assemblée est ajournée à 9:15 heures p.m.

Adopté.

A 9:15 heures p.m.

Tous les membres du Conseil étant présents,

Rés. 63-716

Il est proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-717

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay tenue le 20 novembre 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-718

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 31 octobre 1963, numéro : 7-C-3273 et montrant la subdivision du lot : 342-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

2007
C.H. J.

Rés. 63-719

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 12 novembre 1963, numéro : 7-C-3066 et montrant la subdivision du lot : 69-41-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-720

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 14 novembre 1963, numéro : 7-C-3312 et montrant la subdivision du lot : 81-278 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-721

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 17 octobre 1963, numéro : 7-C-3209 et montrant la subdivision du lot : 83-24-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-722

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 14 novembre 1963, numéro : 7-C-3309 et montrant les subdivisions des lots : 83-25-1 et -2, 83-26-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-723

Le Conseil prend connaissance des lettres de la Ch. de Commerce de Duvernay et des Lignes des Propriétaires concernant le prêt au fonds industriel à Postform Co. Ltd.
Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les vérificateurs de la Cité, M. J. Courey et M. Albert Poissant, soient autorisés à établir la situation financière et la rentabilité de la Compagnie Postforme Ltée. en vue d'un prêt au fonds industriel et faire rapport au Conseil, telle étude étant faite pour un honoraire ne dépassant pas \$ 1,000.- en tout.

Adopté à l'unanimité.

2008
C.I.

Session du 3 décembre 1963.

Rés. 63-724

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le mémoire présenté à la Commission Interurbaine de l'Île Jésus le 27 novembre 1963 par M. le Maire Charles E. Thérien, leur soit adressé officiellement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-725

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, soit autorisé à vérifier la éligibilité de tous les candidats aux élections du 4 novembre dernier et qu'au cas d'irrégularité un avis légal soit donné par Me Jean Allaire quant aux recours légaux éventuels par la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 623.

Rés. 63-726

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 623, amendant le règlement no: 358 (pourvoyant à la fermeture et à la démolition des bâtiments impropres à l'habitation), quant au montant de l'amende à être imposée pour contravention, soit adopté tel que lu et soumis ;

/ des Délibérations

C.I. 1 98

Qu'il soit inscrit au Livre/de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 622.

Rés. 63-727

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 622, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353, aux fins de zoner "industriel" le lot no: 537, soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-728

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thérien
Maire

Jacques Bourdon
Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 17 décembre 1963, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec est absent de son siège.

Rés. 63-729 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 19 novembre 1963 ainsi que de l'ajournement du 3 décembre 1963, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-730 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 804,605.09 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 17 décembre 1963 et réparti comme suit :

Fonds généraux	:	\$ 325,434.60
Fonds capital	:	\$ 479,160.49

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-731 Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay pour le mois de novembre 1963 et fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que l'évaluateur, M. Jacques Boutin, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 618, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353 et ses amendements, aux fins de permettre la construction de maisons unifamiliales à 2 étages, (R U 2) dans les zones R U A et R U B.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 6 décembre 1963, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.



Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 618.

Aucun électeur propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon
Président

(signé) Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 63-732

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 618, présenté par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-733

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Ernest P. Lauzon, arp. géo. en date du 21 novembre 1963 et montrant les subdivisions du lot: 81-12-1 et -2 et 81-13-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté, à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-734

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Roger Chartand, arp. géo. en date du 26 novembre 1963 et montrant les subdivisions du lot: 57-315 à -321 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 63-735

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 30 septembre 1963 et montrant les subdivisions du lot: 70-159 à -163 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la date de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 63-736

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo., en date du 30 septembre 1963, sous la description suivante :

rue : 70-159

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;*

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article - 7 - du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue ou les rues indiquées au plan de M. Maurice Gaudreault, arp. géo., en date du 30 septembre 1963 et décrite comme suit audit plan :

rue : 70-159

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. Claude Langlois, urbaniste, concernant les abris temporaires.

Rés. 63-737

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'érection d'abris temporaires pour la période hivernale soit autorisée du 1er décembre au 15 avril de chaque année, moyennant un permis de construction qui sera émis à cet effet et comportant un honoraire d'un dollar (\$ 1.00).

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Association Canadienne D'Urbanisme à l'effet que ladite association tienna son congrès à Duvernay en 1964.

- Le Conseil accuse réception et remercie l'Association Canadienne d'Urbanisme de son geste.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 607.

Rés. 63-738

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 607, acceptant et approuvant un plan montrant le lot : 62-528, avec description technique et pourvoyant à l'homologation dudit lot pour fins de parc, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



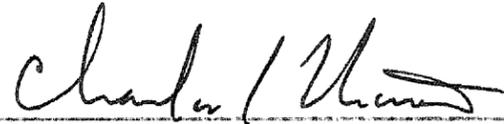
Session du 17 décembre 1963.

Rés. 63-739

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier